

4369

REPUBLIQUE DU TCHAD
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

COMITE PERMANENT
INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE
AU SAHEL (CILSS)



**STRATEGIE NATIONALE ET PROGRAMME DE SECURITE
ALIMENTAIRE DANS UNE PERSPECTIVE DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE AU TCHAD**

Novembre 2002

VI - CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME	84
<i>6.1. Principe de mise en œuvre</i>	<i>84</i>
<i>6.2. Le dispositif de Sécurité alimentaire.....</i>	<i>84</i>
<i>6.2.1. Les principaux acteurs</i>	<i>84</i>
<i>6.2.2. Missions et tâches</i>	<i>85</i>
<i>6.2.3. Organisation Institutionnelle</i>	<i>85</i>
<i>6.2.4. Modalités de mise en œuvre du dispositif</i>	<i>87</i>
<i>6.2.5. Ancrage Institutionnel</i>	<i>87</i>
VII - BESOINS FINANCIERS.....	88
VIII - CONCLUSIONS.....	90
VIII - ANNEXES	92
<i> ANNEXE 1 :Tableau 10 : TABLEAU DE SYNTHESE DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE.....</i>	<i>93</i>
<i> Annexe 2 :ATELIER DES GROUPES D'ACTEURS</i>	<i>102</i>
<i> Annexe 3 : GRILLE D'ANALYSE DES PROGRAMMES ET ACTIVITES</i>	<i>104</i>
<i> Annexe 4 : SYNTHESE DES ATELIERS SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE AU TCHAD</i>	<i>107</i>
<i> Annexe 5 :Tableau 11 : BILAN PREVISIONNEL CEREALIER 2001/2002.....</i>	<i>114</i>
<i> Annexe 5 :Tableau 12 :SUPERFICIES ET PRODUCTIONS DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES</i>	<i>115</i>
<i> Annexe 6 : Tableau 12 (suite) REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SUPERFICIES ET PRODUCTIONS DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES</i>	<i>116</i>
<i> Annexe 7 : Tableau 13 : SITUATION DU PRIX DE MATERIELS AGRICOLES.....</i>	<i>117</i>
<i> Annexe 8 : Tableau 14 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHEPTEL EN 1998....</i>	<i>118</i>
<i> Annexe 9 : Tableau 15 : COMMERCE EXTERIEUR DU TCHAD.....</i>	<i>119</i>
<i> Annexe 10 : Tableau 16 : EVOLUTION DE LA POPULATION POUR LES 20 PROCHAINES ANNEES.....</i>	<i>120</i>
<i> Annexe 11 :BIBLIOGRAPHIE.....</i>	<i>91</i>

I - INTRODUCTION GENERALE

Le Forum des Sociétés sahariennes qui a précédé le sommet des chefs d'Etat à Banjul était l'aboutissement de deux (2) ans de réflexions sur l'avenir du Sahel. Appuyé par le CILSS et les Etats membres, le processus Sahel 21 se voulait une rupture par rapport aux pratiques du passé où seuls les décideurs et la communauté internationale étaient juges des stratégies de développement. Il s'agit là d'une étape fondamentale dans la démocratisation économique et sociale, mais aussi pour tirer les enseignements du passé : La faible prise en considération des préoccupations des bénéficiaires était un obstacle important à l'efficacité des politiques, des stratégies et des programmes de développement.

La déclaration du Forum des Sociétés sahariennes exprime en cinq points la vision saharienne du 21^{ème} siècle :

- La promotion des ressources humaines ;
- Le renforcement des capacités des institutions à tous les niveaux ;
- Le développement rapide et durable des productions agricoles, en particulier grâce à la maîtrise de l'eau, à la recapitalisation et au renforcement de la fertilisation des sols ;
- La croissance et la diversification des économies ;
- La construction d'un espace saharien plus soudé et ouvert sur l'Afrique et le Monde.

Le programme actuel de sécurité alimentaire, dans une perspective de lutte contre la pauvreté s'articule bien avec la vision de Sahel 21 car la recherche de la sécurité alimentaire, selon cette démarche, impose de développer les ressources humaines et institutionnelles, de diversifier l'agriculture et plus généralement les économies pour réduire la vulnérabilité et accroître les revenus ainsi que leur répartition, et enfin d'accélérer le processus d'intégration régionale.

Le processus d'élaboration des stratégies et programmes opérationnels de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Tchad a fait suite aux deux rencontres régionales, de Mai 2000 et Mai-Juin 2001, organisées par le Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS).

Il résulte de ces rencontres que les stratégies de sécurité alimentaire à mettre en place doivent respecter les principes suivants :

- La cohérence doit prendre en compte les acquis du processus de Sahel 21, mais aussi, les activités en cours des Organisations Inter-Gouvernementales dans la région et sur le continent ;
- L'articulation des stratégies et programmes avec les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté élaborés ou en cours d'élaboration dans le pays ;
- Le dimensionnement des activités à mener tant au niveau régional que national pour une maîtrise de tout le processus ;
- La prise en compte de l'évolution de certains marchés agro-alimentaires dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et des autres accords de partenariat ;
- L'élargissement de la réflexion aux pays proches dont les économies ont des incidences sur la zone.

a) Démarche d'élaboration des stratégies

La démarche d'élaboration de ces stratégies consistent à :

- Inciter les pays hors CILSS de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale à développer des stratégies de sécurité alimentaire ;
- Articuler la stratégie nationale de sécurité alimentaire avec les autres approches sectorielles notamment le PAN/LCD ;
- Construire une véritable complémentarité avec les programmes de la FAO, de l'UMOA, de la CEMAC de manière à valoriser les compétences de chaque organisation ;
- Redynamiser la plate-forme des ONG pour qu'elles s'impliquent davantage dans le processus.

b) Méthodologie utilisée

La méthodologie utilisée a consisté à :

- Une analyse documentaire ;
- L'élaboration d'un guide d'entretien et d'un canevas d'analyse des programmes et projets ;
- Des entretiens avec les différents acteurs pour avoir leurs perceptions de la sécurité alimentaire , de la pauvreté et faire une évaluation succincte des projets et programmes en cours ;
- L'organisation des ateliers de consultation de la société civile, des services techniques, des représentants des bailleurs de fonds, des membres des comités départementaux d'action de 8 préfectures types, sur la perception de la sécurité alimentaire, la situation nutritionnelle, l'impact des projets ou programmes en cours, les axes stratégiques de sécurité alimentaire et les mécanismes de gestion à mettre en œuvre ;
- La formulation des axes de stratégies et programme de sécurité alimentaire sur la base des documentations et des rapports des ateliers sur la sécurité alimentaire au Tchad ;
- L'organisation d'un Forum National de discussion et de validation des constats et propositions avec les responsables et représentants concernés par la sécurité alimentaire ;
- La formulation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Tchad.

c) Résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- Synthèse des ateliers sur la situation alimentaire au Tchad ;
- Grilles d'analyse de projets ;
- Document de Cadre de stratégie nationale de sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté

Le présent document de Cadre de Stratégie de sécurité alimentaire s'articule en deux grandes parties : La première partie présente le diagnostic de la situation de la sécurité alimentaire et la deuxième partie donne des proposition des axes stratégiques et les moyens de mise en œuvre.

II - CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL DU PAYS

2.1 Caractéristiques physiques

Pays enclavé en plein cœur de l'Afrique, le Tchad constitue une transition entre les zones saharienne et soudanienne. Le Tchad est une vaste pénéplaine de 1.284.000 Km² s'étendant du 8^{ème} au 23^{ème} degré de latitude Nord et du 4^{ème} au 24^{ème} degré de longitude Est.

Le Tchad présente trois grandes zones climato-écologiques suivantes caractérisées par un climat continental chaud et sec :

- la zone nord désertique (Sahara) occupant près de la moitié du territoire (48%) ; elle est limitée au sud par l'isohyète 200 mm environ. Les précipitations diminuent progressivement lorsqu'on monte vers les hautes latitudes, jusqu'à s'annuler ;
- la zone centre (Sahel) comprise à peu près entre les isohyètes 200 mm et 800 mm ; elle est caractérisée par une saison de pluies allant de juin à septembre. Elle couvre environ 42% du territoire ;
- la zone sud (soudanienne) comprise entre les isohyètes 800 et plus de 1000 mm ; la saison de pluies y dure 6 à 8 mois. Elle représente 10% du territoire national.

Tableau 1 :VARIATIONS DES MOYENNES DECENNALES PLUVIOMETRIQUES DES QUATRE (4) DERNIERES DECENNIES

Villes	Localisation	Décennie 60/70	Décennie 70/80	Décennie 80/90	Décennie 90/00
Abéché	13°51'N 20°51'E	430,9 mm	352,6 mm	438,5 mm	368,8 mm
N'Djaména	12°08'N 15°02'E	564,7 mm	557,8 mm	435,3 mm	565,1 mm
Bongor	10°17'N 15°22'E	859,4 mm	787,2 mm	710 mm	734,6 mm
Doba	8°39'N 16°51'E	1137 mm	1028 mm	975,5 mm	994,6 mm

Source : Division Agroclimatologie (DREM)

Le réseau hydrographique du Tchad comporte deux grands cours d'eau qui parcourent la zone méridionale du pays et se jettent dans le lac Tchad : le Chari, long de 1200 Km et le Logone qui fait 900 Km. Ils déversent environ 40 milliards de mètres cubes d'eau annuellement.

En plus de ces deux cours d'eau, on rencontre plusieurs cours d'eau intermittents et des lacs. Le lac le plus important qui est le lac Tchad a vu sa superficie se réduire de 25.000 Km² à 10.000 Km² du fait des sécheresses successives.

Près des ¾ du pays sont constitués de nappe phréatique généralisée dans des terrains sédimentaires. Des nappes de grandes profondeurs existent dans le sud, le nord et en périphérie du lac Tchad. Le volume des eaux souterraines exploitable annuellement est estimé entre 263 et 455 à 544 milliards de m³, avec un renouvellement annuel de 20 milliards de m³ environ (source CIEH-BRGM 1976). Environ 5 millions de m³ sont utilisés annuellement pour l'agriculture.

Le couvert végétal du Tchad est fonction des zones agro-écologiques décrites. Les rares points de végétation de la zone saharienne sont les oasis et les parcours clairsemés utilisés par des élevages camelins nomades.

La zone sahélienne est caractérisée par une végétation naturelle dominée par des tapis herbacés de graminées annuelles, parsemés d'arbustes surtout épineux en certains endroits et dans sa partie sud de savanes arbustives.

La zone soudanienne est caractérisée par une végétation naturelle composée de savanes arborées et forestières.

La nature des sols subit l'influence du climat et du bassin hydrographique local. Du nord au sud on trouve des sols minéraux bruts, des sols peu évolués subdésertiques, des sols ferrugineux tropicaux, des sols hydromorphes, des vertisols et des sols ferralitiques.

Le potentiel agricole du Tchad se présente comme suit :

Les terres irrigables particulièrement sont d'une fertilité exceptionnelle, surtout dans les zones inondables du Salamat et dans les polders du lac Tchad. Il est à noter que les bords du fleuve Logone sont beaucoup plus fertiles du fait des alluvionnements successifs sur presque toute sa longueur ; les rives inondables du Chari se rencontrent à partir du sud de Guélendeng.

2.2 Caractéristiques politiques

Depuis 1960, année d'indépendance du Tchad, le pays a connu plusieurs phases politiques : une stabilité relative a permis d'impulser le développement jusqu'en 1970. De 1970 à 1990, le pays a été marqué par un coup d'état, des guerres civiles successives, et de rébellions armées. Depuis 1990, malgré quelques rébellions armées, une paix relative, confortée du processus démocratique, a permis de connaître une certaine avancée sur la plan de la stabilité politique.

Des actes concrets ont été réalisés par le Gouvernement pour rassurer les investisseurs que le pays s'est résolument engagé dans la voie du développement ; c'est ainsi que le processus de démocratisation puis le processus de décentralisation ont été mis progressivement en place, même si des efforts restent à faire.

C'est donc vers la fin de l'année 1990 que le processus de démocratisation s'est enclenché au Tchad. La prise d'actes institutionnels des processus de démocratisation a commencé d'abord par la constitution de la République du Tchad qui a été votée en 1996 avant les élections présidentielles. Le Gouvernement, par des actes successifs, a pu faire adopter des lois organiques pour la mises sur pied d'une série d'institutions chargées de veiller au bon fonctionnement du jeu démocratique.

La constitution de la République du Tchad recommande l'organisation du territoire en collectivités décentralisées qui sont: les communautés rurales, les communes, les départements et les régions. La décentralisation ne sera effective qu'avec la mise en place, à divers échelons, d'organes élus capables d'assurer la libre administration de ces collectivités.

Jusqu'en 1999, le Tchad était divisé en préfectures, sous-préfectures, postes administratifs, cantons et villages. Le décret n°154/PR/MISD/99 du 28 Mai 1999 a apporté une nouvelle structuration administrative comportant les unités suivantes : régions, départements, sous-préfectures, postes administratifs, cantons et villages. Depuis lors, la structuration s'est réalisée seulement au niveau des départements, sous-préfectures, postes administratifs et communes. Celle à l'échelon des régions tarde encore à venir.

L'Assemblée Nationale a adopté la loi organique portant statuts des collectivités territoriales décentralisées ; cependant, les élections n'ont pu avoir lieu jusqu'à présent et les représentants des collectivités décentralisées sont désignées par l'Exécutif.

2.3 Caractéristiques macro-économiques

Evolution de la croissance

En 2001, la croissance économique en termes réels est estimée à 12,2%, alors qu'elle était négative en 2000 (-0,4%). Les performances de 2001 traduisent l'impact des investissements pétroliers à travers un taux de croissance de 84,7% des Bâtiments et travaux publics. Sur la période 1995-2001, l'économie tchadienne a enregistré une croissance moyenne de 3,8% par an, en partie grâce aux politiques macro-économiques de rigueur mises en œuvre depuis le début de cette période. Celles-ci auraient pu avoir des impacts plus importants si le pays ne rencontrait pas des contraintes aussi bien structurelles que conjoncturelles.

Tableau 2 : Structure du P.I.B (en %)

Secteurs	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Primaire	35,1	35	35,18	36,65	34,49	34,05	31,66
Secondaire	14,35	14,86	15,65	16,02	15,53	15,35	15,51
Services	48,33	47,70	46,44	44,90	46,83	48,56	49,84

Source : BEAC

Tableau 3 : EVOLUTION DU PIB DE 1995 à 2001

Année	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 estimation
PIB en milliards fcfa	718	830	889	1000	969	1019	1192

Source : BEAC

L'inflation

La croissance globale des prix sur la période 1995-2001 est de 17% en moyenne par an. Cette inflation a été fortement entretenue par les produits locaux dont la croissance des prix sur la période indiquée est de 3,58% en moyenne par an. En effet l'évolution des prix à la consommation est fortement influencée par la production agricole, elle même tributaire des aléas climatiques. Il faut noter également que les conditions de libre échange ne sont pas toujours réunies car il arrive que des pénuries artificielles soient organisées simplement pour faire grimper les prix.

Tableau 4 : EVOLUTION DU TAUX D'INFLATION

Années	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 Estim
Taux d'infl	43,7	9,3	11,3	5,8	4,4	-8,5	3,8	5,0

Source : BEAC

Epargne et investissement

L'épargne intérieure est négative sur toute la période 1995-2001. Cependant, compte tenu d'importants transferts reçus dans le cadre du soutien des Institutions de Bretton Woods, l'épargne nationale est positive sur la période atteignant un niveau moyen de plus de 10% du PIB en 1995, 1996 et 2001 . Cela montre que le Tchad dépense plus qu'il ne produit et de ce fait ne pourrait pas faire face à ses engagements sans l'appui de l'extérieur.

Quant à l'évolution de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), la tendance est à la hausse avec un taux de croissance annuelle moyen de 10,03% sur la période 1995-2000. Les estimations pour 2001 ont plus que doublé au regard des chiffres de 2000 sous l'impacts des investissements pétroliers.

Opérations avec l'extérieur

Le flux de commerce extérieur et la balance commerciale montrent une tendance à la hausse des exportations et des importations avec une prédominance des importations. La position extérieure du Tchad est tributaire du secteur du coton fibre. La faiblesse des exportations tient surtout à leur caractère primaire et peu diversifié, le Tchad n'exportant que trois produits primaires notamment le coton, le bétail, la gomme arabique, les sésames, etc.

Le solde courant de la balance des paiements est toujours déficitaire et en constante dégradation sur la période. Quant au solde global, il est resté positif en 1995 et 1996, sans doute sous l'effet de la dévaluation de 1994 passant respectivement de 36,8 à 20,7 milliards. Sur le reste de la période, il s'est dégradé au point d'atteindre – 76,2 milliards en 1999.

En matière de dette extérieure, la tendance est à la hausse : l'encours de la dette est passé de 410,5 milliards en 1995 à 735,1 milliards en 2000 et 758,2 milliards en l'an 2001 soit une hausse globale de 84,7 milliards sur la période 1995-2001.

Les performances réalisées montrent le succès du PAS même si des améliorations sont encore nécessaires pour accélérer la transformation de l'économie nationale ; on constate malgré tout une stagnation du revenu par tête d'habitant.

Contribution relative des différents secteurs économiques au PIB, à l'emploi, au commerce extérieur et principales évolutions

Le secteur rural domine largement l'économie nationale ; il contribue en moyenne pour environ 37% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB), rendant par là même les performances économiques tributaires aléas climatiques (sécheresse, mauvaise répartition des pluies, etc.). Il procure une portion non négligeable des ressources des ménages. En 1998 les contributions spécifiques des sous-secteurs se présentent comme suit : cultures vivrières 20,1% du PIB, cultures industrielles 3,7% du PIB, élevage 11,6% du PIB, sylviculture et pêche 2,8% du PIB.

L'agriculture tchadienne est dominée par des exploitations familiales de 1 à 5-6 ha en moyenne pour les cultures pluviales ; quant aux cultures irriguées, les superficies sont encore plus réduites, allant de 0,10 à 0,50 ha. Les principales cultures au Tchad sont :

• *Les céréales*

Le taux de croissance moyen de la production de céréales est inférieur à celui de la population et par conséquent ne peut couvrir les besoins nationaux estimés à 1.100.000 tonnes.

Les céréales traditionnelles qui sont le mil, le sorgho et le blé ont des rendements moyens très faibles (500 Kg/ha).

La production du riz prévaut dans les périmètres irrigués notamment sur le Chari-Logone et sur le Logone ; les rendements sont autour de 4000 Kg/ha en moyenne. La production du maïs se réalise surtout dans les polders du lac Tchad, bien que la culture se pratique également dans la zone soudanienne sur de petites exploitations familiales. Les rendements sont très variables.

• *Les cultures de rente*

Le coton, principale culture de rente, bénéficie d'un fort encadrement technique, à l'origine de sa forte expansion de 1960 à 1976 (les superficies variaient entre 269.000 ha et 336.000ha tandis que les productions ont même atteint 174.100 tonnes en 1975 et plus de 200.000 tonnes en 2001).

La canne à sucre et le tabac, sont des cultures de rente significatives après le coton ; la première se cultive dans le périmètre irrigué du complexe agro-industriel de Banda pour la production nationale du sucre raffiné. Les besoins nationaux de 70.000 tonnes actuellement sont loin d'être satisfaits (le tonnage de sucre produit a atteint exceptionnellement 32.503 tonnes en 1996/1997). La seconde se cultive dans la zone sahélo-soudanienne et soudanienne pour alimenter l'usine de Manufacture de Cigarettes du Tchad (MCT).

• *Les autres cultures vivrières pluviales (arachide, manioc, taro, sésame, ...)*

Elles connaissent une expansion remarquable pour certains (tubercules et racines) mais des rendements stagneants pour d'autres (arachide).

• *Les cultures fruitières et légumières*

D'après les enquêtes menées par le BIEP au cours de la campagne 1988-1989 puis reprises dans le rapport de consultation de 1991, les productions nationales de fruits et légumes s'élèveraient respectivement à 38.000 tonnes et 74.000 tonnes. D'après leurs répartitions entre les différentes espèces, on constate la prédominance de dattes et de mangues pour les fruits, et d'oignons, de tomates et d'ail pour les cultures maraîchères. La production des dattes est concentrée à plus de 90% dans le BET (zone saharienne) alors que celle des mangues est répartie aussi bien dans la zone sahélienne que soudanienne.

• *Les forêts*

On estime à 323.600 Km² la superficie des terres boisées et des forêts au Tchad, et à 0,6% le taux annuel de déboisement.

Les plantations forestières du programme de lutte contre la désertification sont estimées à 10.000 ha environ. De plus en plus dans la zone sahélienne, on utilise l'Acacia Senegal pour la production de la gomme arabique. La consommation en bois de chauffe, principale source d'énergie domestique atteint environ 400.000T/an.

• *La faune*

Le Tchad compte parmi les pays dont la faune est abondante et variée. Il abrite également des zones humides d'importance internationale pour la migration de certaines espèces d'oiseaux (Lac Fitri, Ouadi Rimé, Zakouma, Manda, etc.).

• *La pêche*

Elle est une activité qui intéresse environ 200.000 personnes dont environ 30.000 pêcheurs professionnels produisant par an environ 100.000 tonnes de poissons. Cette activité se déroule principalement dans le Lac Tchad ainsi que dans les bassins du bas Logone et du bas Chari. Les produits sont exportés en majeure partie vers le Nigeria par des circuits généralement informels.

D'autres ressources halieutiques existent et se répartissent dans les lacs et fleuves ; il s'agit des algues (spiruline), des écrevisses, des grenouilles, des moules, ...

• *L'élevage*

Il représente une activité économique importante au Tchad. Après le recensement de 1976, une estimation du cheptel pour l'année 1996 a donné les chiffres suivants : 5,3 millions de bovins ; 2,6 millions d'ovins ; 4 millions de caprins ; 1 million de camelins ; 0,3 million d'asins ; 0,2 million d'équins ; 24 millions de volailles et 0,06 million de porcins.

2.4 Caractéristiques sociales

L'enquête démographique de 1964 a estimé la population tchadienne à 3.300.000 habitants. Cette population était de 6.279.931 habitants lors du recensement de 1993 ; elle serait passée à 7.500.000 environ depuis 2000. Le taux d'accroissement de la population tchadienne serait passé de 2,3% par an à 3,4% avant de diminuer à 2,5% l'an.

Les femmes représentaient 52% de la population du Tchad et les jeunes de moins de 20 ans constituaient au recensement de 1993, 58% de la population. La population tchadienne n'est pas uniformément répartie ; 48% de cette population se trouve concentrée sur 10% du territoire. Lors du recensement de 1993, la densité était de 0,1 habitant/km² au BET et 52 habitants/km² au Logone Occidental.

Lors du recensement de 1993, il a été noté que les mouvements migratoires de la population ne sont pas très intenses ; sur les 14 préfectures, seules le Kanem et le Guéra se caractérisent par une mobilité importante de leur population.

L'urbanisation est encore peu développée au Tchad car moins de 25% de la population réside dans les centres urbains. La population active au Tchad a été évaluée en 1993 à 2.719.497 personnes dont 52,1% d'hommes. 83% des personnes recensées et actives en 1993 travaillent dans le secteur rural (agriculture, élevage, pêche).

Quant au niveau de développement social, on peut dire que le contexte socio-économique est marqué par une pauvreté généralisée. Les indicateurs socio-économiques montrent que le revenu moyen par habitant est de 200 \$ US, l'espérance de vie à la naissance est de 50 ans (d'après le recensement général de 1993), la ration alimentaire moyenne est d'environ 159 Kg de céréales par habitant et par an, le taux brut de mortalité a baissé de 31 pour 1000 en 1964 à 16,3 pour 1000 en 1993, la mortalité infantile a, elle, baissé de 160 pour 1000 en 1964 à 102,6 pour 1000 en 1997 ; la mortalité maternelle reste l'une des plus élevées du continent : 827 décès pour 100.000 naissances.

III - DIAGNOSTIC DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET DE LA PAUVRETE

3.1 Evolution et impacts des stratégies et politiques

Le Tchad s'est engagé dans le processus de développement à travers son plan d'orientation à l'horizon 2000 et la consultation sectorielle sur le développement rural, les ressources hydrauliques et la sécurité alimentaire en 1993, celles sur l'environnement et la lutte contre la désertification en 1994 et la Table Ronde de Genève IV en 1998.

L'objectif fondamental des politiques sectorielles est de rationaliser et accroître de façon durable la production. Le Gouvernement entend faire en sorte que l'agriculture participe à la réalisation de la sécurité alimentaire. Il vise aussi l'augmentation de manière durable de la production de l'élevage et les revenus des éleveurs ; la gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques et l'amélioration de la ration alimentaire ; et enfin la promotion d'une gestion rationnelle du patrimoine forestier.

La prise en compte de l'insécurité alimentaire dans les objectifs de développement du Gouvernement a permis d'adapter les types d'intervention de sorte que les différentes mesures aboutissent au cadre institutionnel.

3.1.1 Evolution des institutions mises en place pour lutter contre l'insécurité alimentaire

a) *Institutions de Recherche*

Trois (3) principales institutions de recherche existent au Tchad et ont pour objectifs l'amélioration et la diversification des productions :

- ITRAD (Institut Tchadien de la Recherche Agronomique pour le Développement) : après une recherche orientée uniquement vers le coton jusqu'au début des années 70, le pays s'est progressivement engagé vers la recherche agronomique dans sa globalité vers les années 80 sous l'appellation de BRA (Bureau de Recherches Agronomiques) puis de DRTA (Direction de Recherches Techniques et Agronomiques) ; un plan national à long terme de la recherche agronomique a été adopté en 1993 mais il manque de financement. Actuellement, ce plan fait l'objet d'une révision en un plan à moyen terme pour une recherche de financement.
- LRVZ (Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique) : Axée autrefois sur la santé animale, la mise au point des vaccins et l'agrostologie, la recherche dans ce laboratoire s'oriente actuellement vers les productions animales et l'environnement (agropastoralisme, transhumance, restauration des pâturages, association culture-élevage, nutrition, génétique).
- PRASAC (Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Savanes d'Afrique Centrale) : conjointement créée par les instituts de recherche du Cameroun, RCA, Tchad et de la France, cette institution de recherche intervient pour la gestion durables des ressources naturelles, l'amélioration de la durabilité des systèmes de production, l'amélioration des performances des espèces végétales et animales et la diversification des productions au niveau régional.

Toujours au niveau de la recherche, il existe des institutions d'appui qui sont : l'INSH (Institut National des Sciences Humaines) qui abrite un observatoire du foncier, et le CNAR (Centre National d'Appui à la Recherche) qui est une banque de données, mais qui est également compétente en système d'information géographique (SIG) et télédétection.

b) Institutions d'appui à la production, formation et au crédit

Les structures d'appui à la sécurité alimentaire sont logées principalement dans 5 départements ministériels qui sont le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'élevage, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère des Travaux Publics, et le Ministère de l'Environnement et de l'Eau, ainsi que le CILONG. Ces ministères et leurs services techniques, ont subi plusieurs changements de dénominations, ajoutant ou retranchant plus ou moins plus ou moins leurs attributions, leurs champs de compétence. De nombreux projets/programmes de sécurité alimentaire sont sous tutelle de ces institutions dont les services techniques sont les suivants :

- ONDR (Office National de Développement Rural) : logée au Ministère de l'Agriculture, l'objectif premier de cette institution était l'encadrement des producteurs de coton avant de l'élargir assez rapidement aux spéculations vivrières.
- DPVC (Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement) : logée au Ministère de l'Agriculture, elle vise une protection efficace des végétaux et non néfaste à l'environnement afin d'augmenter la productivité et promouvoir la sécurité alimentaire.
- DEAFPR (Direction de l'Enseignement Agricole, de Formation et de la Promotion Rurale) : logée au Ministère de l'Agriculture, elle assure la formation de base et la formation continue des agents de vulgarisation, mais aussi la formation des professionnels ruraux).
- DPA (Direction de la Production Agricole) : au sein du Ministère de l'Agriculture, elle est chargée de promouvoir les productions agricoles mais aussi de coordonner la politique et les actions concernant la sécurité alimentaire et les aides alimentaires. Elle évalue la situation alimentaire, collecte les données agricoles et anime le Comité de Gestion des Crises.
- DGRHA (Direction du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole) : logée au Ministère de l'Agriculture, elle assure la programmation, les études et le suivi et contrôle de la réalisation des ouvrages d'utilisation des eaux à des fins agricoles et des pistes de désenclavement des zones de production ; elle conseille et appuie techniquement les organisations professionnelles agricoles dans le domaine des aménagements hydro-agricoles.
- DEPP (Direction des Etudes, des Programmes et des Projets) : logée au Ministère de l'Agriculture, elle est chargée d'élaborer les politiques et programmes d'investissement public et du secteur agricole mais aussi de formuler les programmes et projets agricoles.
- DOP (Direction de l'Organisation Pastorale) : elle est logée au Ministère de l'Elevage et est chargée de la sensibilisation et de l'appui des groupements de base (groupements de défense sanitaire, groupements d'intérêt pastoraux) après diagnostic, à l'établissement des fonds de roulement.
- CNNTA (Centre National de Nutrition et de Technologie Alimentaire) : elle est chargée de suivre pour le Ministère de la Santé et pour le Ministère des Affaires Sociales les programmes nutritionnels.

- DR (Direction des Routes) : logée au Ministère des Travaux Publics elle est chargée, en plus des routes nationales, départementales et communales, de la réalisation de pistes de taille importante pour désenclaver certaines zones de production.
- DEP (Direction des Etudes et de la Planification) : elle est logée au Ministère des Travaux Publics et dispose en son sein d'un Programme des Transports en Milieu Rural (PTMR) avec pour objectifs d'améliorer la planification, le financement et l'entretien des routes rurales, encourager le développement des services de transport motorisés ou non, promouvoir des techniques de chantier à faibles coûts.
- DREM (Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie) : elle est logée au Ministère de l'Eau et de l'Environnement et fournit régulièrement les informations agro-météorologiques dont les différents acteurs de la sécurité alimentaire ont besoin.
- DH (Direction de l'Hydraulique) : logée au Ministère de l'Eau et de l'Environnement, elle est chargée de la programmation de l'alimentation en eau potable de la population.
- DFPE (Direction des Forêts et de la Protection de l'Environnement) : logée au Ministère de l'Eau et de l'Environnement, elle est chargée, en sus des autres attributions, de l'élaboration des stratégies de lutte contre la désertification, de la prévention et de la lutte contre les nuisances de la nature.
- DPA (Direction des Pêches et de l'Aquaculture) : au sein du Ministère de l'Environnement, elle est chargée principalement de la promotion et du développement de l'aquaculture et autres ressources halieutiques.
- Les ONG : elles interviennent également dans le sens de l'amélioration de la sécurité alimentaire au Tchad à travers les différents programmes et projets qu'elles exécutent.

3.1.2 Stratégies et politiques de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté

a) Mesures préventives

Les mesures préventives permettent de déceler les menaces conjoncturelles ou structurelles qui pourraient affecter de façon temporaire ou permanente la sécurité alimentaire. Il s'agit donc de collecter les informations nécessaires. Ces besoins en informations sont généralement émises par les décideurs politiques, les partenaires au développement, les opérateurs économiques, les ONG, les Organisations professionnelles paysannes, les Associations des Droits des Consommateurs. Ces informations collectées permettent d'avoir un inventaire des disponibilités alimentaires et de connaître leur accessibilité.

Les mesures préventives, comme type d'intervention en matière de sécurité alimentaire, sont déployées au Tchad par la Direction de la Production Agricole (DPA). Le système d'information mis en place par la DPA pour la collecte des données agricoles était le SAP (Système d'Alerte Précoce) qui a arrêté ses activités depuis 1998 faute de financement. Il avait pour mission d'évaluer la situation alimentaire chaque année dans le pays.

Chaque année, la DPA organise au moins une mission pluridisciplinaire de 4 équipes de 3 à 4 cadres des services étatiques ou para-étatiques suivants : DPA, DREM, DERA, DSA, DPVC, ONDR, SODELAC, ... ainsi qu'un représentant du FEWS, de la FAO et du CILSS. Cette mission permet de réaliser le ciblage des zones et des populations à risque. L'évaluation de la campagne se fait par sous-préfecture et par canton, et même jusqu'au niveau des villages.

Le ciblage se fait de manière grossière dès le mois de Septembre puis s'affine par la suite. Généralement, ce sont les opérateurs utilisés sur le terrain pour les distributions gratuites ou les ventes subventionnées qui affinent le mieux le ciblage ; car il arrive que les opérateurs ne

trouvent pas les zones ciblées vraiment nécessiteuses, la situation d'insécurité alimentaire étant dynamique. Les opérateurs généralement utilisés sur le terrain sont: ACF, BELACD, AMA, AFRICARE, SECADEV, SAWA, WORLDVISION, CR Suisse, etc.

Mais il y a également le SIM (Système d'Information sur les Marchés) qui diffuse et publie régulièrement les prix des céréales et autres produits agricoles sur les divers marchés importants.

Les informations produites sont généralement analysées à un niveau primaire. Seuls les décideurs et partenaires au développement sont intéressés par les informations sur la situation alimentaire. Les Organisations Paysannes et les Opérateurs économiques, eux sont moins intéressés par la situation alimentaire que par les informations sur les marchés.

Il faut souligner que les systèmes actuels ne sont pas bien coordonnées et ne permettent pas d'avoir des données globales, cohérentes et fiables permettant aux décideurs et aux acteurs de prendre les dispositions nécessaires à la gestion de la situation alimentaire.

b) Mesures palliatives

Les mesures palliatives sont préconisées pour faire face à l'insécurité conjoncturelle. Ces mesures sont prises pour soulager les populations vulnérables des effets de l'insécurité alimentaire.

Il existe au Tchad les programmes d'aides alimentaires suivants faisant partie des mesures palliatives : les divers programmes du PAM (aide d'urgence, Food For Work, ...), les projets régionaux de l'UNICEF, les cantines scolaires, les programmes d'aide alimentaire de l'Union Européenne, de la France, les aides d'urgence des Gouvernements Chinois, Japonais, Saoudien, etc.).

Les stratégies retenues pour les aides alimentaires sont :

- Pour les aides d'urgence, on procède à une distribution de vivres pour permettre de stabiliser les populations ayant subi la famine ou autres calamités susceptibles de le décimer ou alors de provoquer leur déplacement massif. Généralement, la production de la zone est quasi nulle et les populations ne disposent pas suffisamment de revenus.
- Pour le Food For Work, on met des vivres à la disposition des populations pour exécuter un projet d'intérêt communautaire ; ceci afin qu'elles ne puissent se déplacer pour chercher du travail ailleurs en période des travaux champêtres.
- Pour la vente subventionnée, il est question de stabiliser les populations pouvant s'en sortir avec un peu d'effort en période de soudure, pour leur permettre de mener à bien les travaux des champs. On procède donc à une réduction des prix pratiqués au marché de 10 à 50% grâce aux informations recueillies dans les régions ciblées sur la base des pronostics annoncés par le SAP.

Parmi ces programmes, seules les aides d'urgences et les cantines scolaires sont gratuites et elles ne sont utilisées que dans le cas des sinistres pour le premier cas et pour l'alimentation des élèves des zones à faibles productions agricoles. Les autres programmes d'aide alimentaire sont réparties sous forme de vente subventionnée lorsque les ménages de la région vulnérable ne sont pas au stade de famine, ou sous forme de vivres contre le travail.

c) Mesures correctives

Les terres cultivables au Tchad sont estimées à 19 millions d'hectares représentant 15% du territoire national (Club du Sahel. 1984). Environ 2,2 millions d'ha sont cultivés annuellement. Les terres irrigables totaliseraient 5,6 millions d'ha dont 335.000 ha facilement irrigables. Mais 10.000 ha environ sont actuellement irrigués.

Les mesures correctives répondent à l'insécurité structurelle à travers des programmes et projets de développement, afin de sortir les groupes les plus démunis de l'état de pauvreté dans lequel ils se trouvent. Les grands programmes et projets, tant nationaux que régionaux, ont une réelle volonté de mise en place des mécanismes impliquant les populations bénéficiaires de ces programmes ; on peut citer entre autres les programmes et projets de sécurité alimentaire suivants : SODELAC, PDAOK, PSANG, PVERS, PDIS, PSSA, PCVZS, AFRICARE, GTZ, SWISSAID, AGS Japon, SECADEV, BELACD, ...

3.1.3 Les acquis, les performances et les handicaps

Les programmes existants sont répartis sur le territoire national en tenant compte des principales conditions de production, à savoir la pluviométrie et les ressources en eau. Les productions tant végétales qu'animales sont soumises à la pluviométrie et à la ressource en eau.

S'agissant de la pluviométrie, une diminution des isohyètes vers le sud d'au moins 100 Km est à constater par rapport au niveau des années 60. De plus, les variations inter annuelles, l'irrégularité et la mauvaise répartition de la pluviométrie affectent gravement les productions au niveau de l'agriculture et de l'élevage.

Le Tchad est structurellement déficitaire en céréales car la production brute annuelle de céréales atteint difficilement 1.200.000 Tonnes. D'où la nécessité d'importer les céréales (en l'occurrence le riz) dans un cadre commercial ou sous forme de dons (il faut noter que le Tchad a opté à partir de 1996 pour une vente subventionnée de produits alimentaires comme nouvelle forme d'assistance).

Le Tchad dispose d'un potentiel de production animale très important. Les effectifs de diverses espèces restent importants malgré les sécheresses. Cependant, l'exploitation de ces disponibilités dépend beaucoup des coutumes locales en ce qui concerne la consommation de la volaille, des animaux malades ou morts.

S'agissant des ressources en eau, leur gestion pour une meilleure production n'est pas maîtrisée et non efficiente. La rareté de l'eau au Tchad est assez relative ; ce n'est qu'au Sahel oriental et central où le manque d'eau de surface pourrait affecter durablement les productions agricoles et animales.

D'une manière générale, les programmes et projets des zones où la ressource eau n'est pas une contrainte sont relativement de moindre impact puisque les productions agricoles n'arrivent pas à combler le déficit alimentaire céréalier.

Pour les productions végétales

Les terres agricoles au Tchad sont disponibles qualité et en quantité de manière importante ; mais seulement 5,6% sont annuellement cultivées. Des contraintes entravent le développement et l'intensification des productions vivrières. Les agriculteurs ne peuvent bénéficier des techniques culturales que par le biais des services d'encadrement bien performants et en nombre suffisant. Sur l'ensemble du territoire, les cultures traditionnelles sont dominantes, celles-ci ont de faibles rendements. Malgré les grandes potentialités du pays, le développement de l'agriculture est freiné par l'insuffisance de l'appui technique des services et le manque d'équipement des producteurs.

En milieu rural de la zone soudanienne, des études monographiques de la DSA ont montré que la composition d'une famille est de six (6) personnes en moyenne avec une superficie cultivée par ménage de 2,5 hectares. Ainsi, la taille de l'exploitation familiale ne pourra subvenir que difficilement à tous les besoins de la famille et quand on y cultive des cultures à haute rentabilité.

Sur l'ensemble du territoire, les modes de culture traditionnels sont dominants, d'où les faibles rendements constatés. Malgré les grandes potentialités du pays, le développement de l'agriculture est freiné par l'insuffisance d'appui technique des services agricoles et pastoraux, ainsi que le manque d'équipement des producteurs. A titre d'exemple, sur l'effectif global du personnel du Ministère de l'Agriculture, on peut dire que l'Etat met à la disposition des ruraux actifs un agent (tous grades confondus) pour 7.000 personnes environ, alors qu'en réalité, c'est une disponibilité de un technicien pour 13.000 personnes environ. Ceci implique le fait qu'il existe des régions totalement vierges qui ne sont couvertes par aucun encadrement ni projet.

Les données de la Division de la Statistique Agricole, sur la base des rapports de l'ONDR, permettent d'estimer en 1995 les ratios suivants pour les équipements agricoles en zone soudanienne : 1 charrette pour 72 personnes, 1 charrue pour 15 personnes, 1 bœuf d'attelage pour 8 personnes, 16 kg d'engrais tous confondus pour 1 ha de céréales.

La quantité d'équipements et intrants agricoles dans la partie sahélienne du pays est négligeable. Il est à noter que la plupart des matériels agricoles sont placés à crédit en quantité non suffisante auprès des producteurs et ces matériels sont importés en grande partie malgré le début d'appui à la mécanisation agricole au début des années 90. L'équipement en matériels d'exhaure d'eau ne se sont disponible que dans la partie Sahélienne et en plus dans leur majorité non contrôlée et non suivie.

Le Tchad a recours aux importations des engrains minéraux pour satisfaire à la demande des producteurs. Les estimations de la consommation d'engrais ne sont bien connues que pour la culture du coton. Les doses spécifiques pour certaines cultures n'ont pas été trouvées pour mettre à la disposition des agriculteurs ; ce qui amène ceux-ci à utiliser l'engrais coton pour toutes les autres cultures.

La matière organique sous forme de fumier est fréquemment utilisée sur de petites superficies de maraîchage ou quelques parcelles de riz irrigué. Sur de grandes étendues, c'est le système de parage des animaux qui est utilisé pour amender le sol.

Pour les productions animales

La base de l'alimentation de l'élevage extensif du Tchad reste en grande partie le pâturage naturel dont l'étendue est très fluctuante d'une année à l'autre, en fonction de la pluviométrie, surtout dans la partie Sahel nord.

Le tableau donnant l'effectif du cheptel en 1998, calculé par la DERA montre que la zone sahélienne est la grande zone d'élevage de bovins, de petits ruminants, des équins et asins. On constate d'autre part que le 1/5^{ème} de l'effectif des camelins est concentré dans le BET et le reste dans la partie sahélienne du pays. A l'inverse, seulement 8% des porcins se retrouvent dans le Chari-Baguirmi ; la grande partie se trouve concentrée dans la zone soudanienne du pays.

La présence du Laboratoire de Recherche Vétérinaire et Zootechnique a permis certaines avancées génétiques en ce qui concerne les ovins et caprins ; cependant, les critères de choix des espèces ont obéi beaucoup plus à des considérations d'adaptation au milieu et aux considérations de résistance pour le travail qu'aux considérations de rentabilité.

Pour les productions fauniques, forestières et halieutiques

Malgré le départ de certaines espèces et l'abattage abusif d'autres avec les guerres successives au Tchad, il n'est pas moins vrai que le Tchad compte parmi les pays à la faune abondante.

La dégradation des sols du fait de leur exploitation pour les cultures sans apport d'engrais ni de fumier, la dégradation des parcours pastoraux, la déforestation, les feux de brousse, constituent les principales pressions de l'homme sur la forêt ; certaines de ces activités représentent la cause principale de dégradation des ressources naturelles. A celle-ci s'ajoute la persistance de la sécheresse qui sévit depuis les années 70 de manière cyclique, favorisant le dépérissement des ressources naturelles.

La pêche traditionnelle constitue un frein pour la reproduction des poissons du fait de l'utilisation des mailles fines ; mais également les sécheresses cycliques qui empêchent les crues nécessaires pour couvrir les zones d'inondation où a lieu la reproduction des poissons. La pisciculture n'est pas vraiment connue des pêcheurs tchadiens ; elle existe à l'état expérimental dans certaines parties du pays.

Pour les aides alimentaires

Une des principales contraintes à l'aide alimentaire est d'ordre structurel. L'aide alimentaire n'est pas toujours fournie en fonction de la situation qui prévaut dans le pays. De plus, l'institution de l'Etat à charge de la gestion des situations de crises alimentaires (CASAGC) ne maîtrise ni les importations des volumes d'aide alimentaire ni leur répartition. Ce qui conduit à dire que la distribution d'aide alimentaire n'est pas fondée sur des critères intimement liés aux situations alimentaires (cas des donateurs des pays arabes le plus souvent).

Toutefois, les plus gros intervenants (PAM, UE, USA, France) ont pris des dispositions pour remédier en partie à l'inadéquation de l'aide alimentaire avec les conditions socio-économiques. Ils concentrent leurs actions dans les zones à risque définies par le CASAGC.

Il est à noter cependant que la détermination des zones à risque ne suit pas une méthodologie bien arrêtée ; d'où l'utilisation du bon sens pour comparer le degré de gravité des différents indicateurs retenus.

Les principaux partenaires du CASAGC, à savoir le PAM (dans le cadre des actions d'urgence) et la Coopération française (seulement pour la partie de l'aide française), sont chargés de gérer les aides remises au Tchad par les nombreux donateurs, à l'exception des donateurs des pays arabes qui les gèrent par l'intermédiaire des ONG islamiques ou autres.

La contrainte liée aux interventions d'urgence réside dans le ciblage des populations nécessiteuses. Toutefois, les opérateurs en descendant sur le terrain peuvent affiner les zones cibles et les populations vulnérables car la situation de crise est dynamique et évolutive.

La difficile praticabilité des infrastructures routières reliant la capitale aux grands centres urbains et semi-urbains des zones à risque est une contrainte à l'acheminement des vivres. Ce qui perturbe beaucoup, surtout que les demandes sont exprimées avec retard et ne permettent pas une bonne planification.

Pour les institutions et acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire

L'identification des groupes cibles ou régions vulnérables ne correspond pas toujours aux besoins urgents, les autorités administratives sur lesquelles le travail repose ayant généralement tendance à élargir la zone d'intervention. Il faut aussi souligner la grande difficulté pour retenir les critères d'identification des groupes vulnérables.

La grande diversité d'acteurs dans le domaine de la sécurité alimentaire demande de la part de l'administration une bonne coordination pour rendre efficace les interventions. Il est à noter la faiblesse du taux de couverture spatiale des différents projets et programmes existants, qu'ils soient régionaux ou nationaux.

Le Ministère de la Santé Publique et celui des Affaires Sociales assurent un rôle primordial dans le cadre de la situation nutritionnelle, partie intégrante de la sécurité alimentaire dans le pays. Le CNNTA qui est chargé du suivi du programme nutritionnel n'est pas décentralisé et éprouve des difficultés à assumer son rôle du fait du manque de moyens financiers et matériels.

Le Ministère de l'Agriculture établit la situation agricole et alimentaire du pays, à travers la DPA. Cette dernière ne dispose pas de moyens pour collecter périodiquement des informations fiables sur la sécurité alimentaire.

Les programmes d'aide alimentaire venant en appui à la politique gouvernementale ont pour but d'améliorer la situation nutritionnelle des populations vulnérables en cas de crise alimentaire. De la distribution gratuite pratiquée systématiquement autrefois, le Tchad a opté à partir de 1994 pour une vente subventionnée pour les populations pouvant faire l'effort de payer des produits alimentaires.

Un certain nombre de contraintes ont été constatées pour les opérations de distribution ou de vente subventionnées ; ainsi, il a été relevé que :

- Malgré le système des appels d'offres, on constate toujours la persistance de mauvais fournisseurs ;
- Les conditions de stockage ne sont pas parfaites et cela occasionne des pertes de céréales stockés ;
- Les céréales achetés ne sont pas souvent de bonne qualité ;
- Les zones sinistrées déterminées ne sont pas toujours fiables et les opérateurs refont le travail une fois sur le terrain ;
- Les autorités locales gênent les opérations de distribution par leurs interventions ;
- Le versement des produits de la vente subventionnée n'est pas toujours opéré.

3.2 Profil d'insécurité alimentaire

L'insuffisance de disponibilités alimentaires est observée presque tous les ans au Tchad. Au Tchad, l'insécurité alimentaire est fortement dépendante des productions céréalier « traditionnelles » d'une part, et d'autre part à une absence ou manque de pistes rurales et routes pour désenclaver les villages et villes du pays.

Le total annuel des productions céréalier se présente en dents de scie du fait de l'irrégularité des productions. Il a été constaté que même pendant les bonnes années, certaines régions du pays souffrent d'insuffisance alimentaire alors que d'autres sont excédentaires.

Au Tchad, les céréales constituent la base de l'alimentation de la presque totalité de la population et contribue pour 50 à 80% de ses apports caloriques journaliers.

La situation nutritionnelle des différentes catégories socioprofessionnelles de la population se caractérise par une insuffisance de qualité mais aussi de quantité des besoins alimentaires. Des enquêtes nutritionnelles poussées ont permis de constater que certaines catégories ne couvrent pas entièrement leurs besoins alimentaires ; il a été constaté également à travers tout le pays des carences alimentaires variables dues à un déséquilibre alimentaire.

L'état sanitaire et nutritionnel de la population a subi les effets conjugués des événements climatiques et politiques qui ont affecté le Tchad ces dernières années ; mais les facteurs sociaux, culturels et économiques liés à des comportements, des croyances des populations et à l'environnement local, ont contribué à aggraver cette évolution.

La malnutrition protéino-énergétique est fréquemment accompagnée de carences en oligo-éléments qui sont la conséquence d'un apport alimentaire insuffisant et/ou déséquilibré, généralement accompagnée de maladies parasitaires. La zone la plus sensible à cette carence est la zone sahélienne où régulièrement le taux de prévalence de la malnutrition dépasse le taux de 10% admis pour le Tchad. Dans la zone saharienne, ce taux de prévalence est particulièrement élevé. La prévalence de la malnutrition protéino-énergétique est variable suivant les zones et les saisons. Elle est très élevée en début et pendant la saison des pluies. D'une manière générale, la prévalence de la malnutrition est particulièrement élevée au nord du pays et dans la plupart des zones urbaines.

La carence en vitamines A dans l'alimentation se manifeste également dans la zone sahélienne, mais la zone soudanienne n'est pas épargnée non plus. Les principales victimes sont les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et celles qui allaitent.

La carence en iodé, apportée par les aliments ou par l'eau de boisson se traduit par le trouble de développement physique et mental (goître, sourds-muets, etc.). Cette carence se manifeste beaucoup plus dans le sud du pays. Sur le plan national, 55% seulement des ménages dispose de sel iodé.

Une caractérisation des zones d'insécurité alimentaire a pu être faite d'après les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude pour une évaluation rapide de la sécurité alimentaire au Tchad par le BIEP en 1991. Cette étude n'a pas couvert la région saharienne où la production de céréales n'est pas significative. Il a été identifié Quatre (4) types de zones d'insécurité alimentaire caractérisées par le système de production :

- La zone nord Sahel où l'insécurité conjoncturelle est quasi permanente. Les pasteurs qui y vivent pratiquent la transhumance pour éviter une trop grande vulnérabilité de la population. La moindre surface y est utilisée pour la culture de céréales.
- La zone centre Sahel où l'insécurité conjoncturelle des sédentaires qui y habitent est fréquente. Les productions céréalières ne sont pas stables du fait des aléas climatiques ; mais étant donné le caractère agro-pastoral des sédentaires, leur vulnérabilité est limitée.
- La zone sud Sahel où l'insécurité conjoncturelle est limitée aux mauvaises campagnes, le système dominant est l'agro-pastoralisme à cultures pluviales surtout. Les problèmes alimentaires surgissent lors des grandes sécheresses ou inondations.
- La zone sud où n'existe que l'insécurité chronique d'une catégorie des populations. Le système agro-élevage combine une agriculture dominante (pluviale et irriguée) avec le développement progressif de l'élevage en voie de sédentarisation.

Les résultats des ateliers sur le processus de stratégie de sécurité alimentaire font ressortir à ce propos que l'insécurité alimentaire conjoncturelle au Tchad est causée principalement par :

- une mauvaise pluviométrie
- les ennemis des cultures
- l'insécurité des populations
- les catastrophes (feux de brousse, inondations...)
- les conflits armés
- les épizooties
- l'insuffisance des infrastructures routières

Les impacts de cette forme d'insécurité sont :

- le déplacement des populations
- l'augmentation du taux de mortalité
- les conflits fonciers
- la malnutrition

- l'endettement
- la baisse de productivité
- la famine

Quant à l'insécurité alimentaire structurelle, elle a pour causes principalement :

- Le manque de moyens de production
- L'absence d'une politique agricole adaptée
- Le système extensif de production
- Le manque d'information technique
- Le faible niveau d'utilisation des facteurs de production
- L'inexistence de stock de sécurité alimentaire
- La dégradation de l'écosystème
- L'accès difficile aux crédits
- La mauvaise gestion des récoltes
- La non maîtrise de l'eau
- Les mesures administratives inadaptées
- La monoculture dans certaines régions du pays
- La coupe abusive de bois

Les impacts de l'insécurité alimentaire structurelle sur la population identifiés sont :

- La dépendance alimentaire vis à vis de l'extérieur
- La sous alimentation
- La migration des populations
- La surpopulation urbaine
- Les conflits agriculteurs-éleveurs et inter communautaires
- La hausse de prix sur le marché

3.3 Profil de pauvreté

Selon l'ECOSIT, la moyenne annuelle de consommation de vivriers qui est d'environ 230 Kg par personne n'est jamais atteinte. La balance nutritionnelle faite dans le cadre de la même enquête montre que 45 à 50% des ménages se situent en dessous des normes nutritionnelles qui sont d'environ 2500 calories par habitant et par jour.

Les enfants et les femmes sont particulièrement touchés par la malnutrition. Environ 40% des enfants souffrent de malnutrition chronique dont la moitié sous une forme sévère. Le retard de croissance atteint 42% des enfants en milieu rural. A peu près 21% des femmes sont atteintes de malnutrition aiguë dont la plupart sont en milieu urbain.

Tableau 5 : DETAIL DES DEPENSES DES CONSOMMATEURS RURAUX ET URBAINS

Dépenses	Rural		Urbain		Total échantillon	
	Pauvres	N.Pauvres	Pauvres	N.Pauvres	Pauvres	N.Pauvres
Alimentaires	71,23	57,65	60,55	43,58	61,71	45,22
Non alimentaires	28,77	42,35	39,45	56,42	38,29	54,78
dont :						
<i>Habillement</i>	8,01	10,21	8,75	9,70	8,67	9,76
<i>Santé</i>	2,32	4,59	4,21	5,64	4,01	5,51
<i>Education</i>	0,85	0,49	1,63	1,20	1,55	1,12
<i>Transfert</i>	5,19	10,91	5,25	8,72	5,24	8,98
Total dépenses	100	100	100	100	100	100

Source : Djimtoingar Nadjounoum, « Indicateurs de pauvreté au Tchad »

A la suite des ateliers sur le processus de sécurité alimentaire, il ressort que les participants ont défini la pauvreté comme un état d'incapacité d'une population ou des individus pour subvenir à leurs besoins essentiels (nourriture, santé, habillement, éducation, logement).

Les principaux facteurs sont ceux de la malnutrition identifiés ci-après :

- Le manque des aliments en quantité et en qualité
- Les infections parasitaires
- L'ignorance des parents
- Les naissances rapprochées
- Les mauvaises conditions d'hygiène
- La pauvreté
- Le faible pouvoir d'achat
- Le manque de soutien

3.4 Dispositif de sécurité alimentaire

3.4.1 Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire

Le sommet mondial de la FAO à Rome en 1996 a mis en évidence l'objectif premier de la sécurité alimentaire qui se définit comme l'accès de tous à tout moment aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active. Cette présentation de la sécurité alimentaire fait ressortir trois composantes essentielles qui sont : la disponibilité des aliments, la stabilité de l'offre et l'accessibilité aux aliments.

Mais ces trois conditions induisent la notion de nutrition dont la qualité traduit l'adéquation ou non des apports alimentaires aux besoins de l'organisme.

La disponibilité des aliments, en particulier des céréales qui constituent la base de l'alimentation de la grande majorité des tchadiens, se révèle insuffisante à très insuffisante dès que la pluviométrie apparaît déficitaire. Bien qu'atteignant le niveau de 1.200.000 tonnes de céréales en bonne année, cela ne permet pas de couvrir entièrement les besoins de la population en céréales. Certaines productions à vocation d'autoconsommation telles que les

productions de tubercules, de légumineuses, de dattes,... rentrent dans des proportions parfois importantes dans l'alimentation de base de certaines populations, ou en complément d'autres aliments en certaines périodes de l'année.

La production animale pourrait couvrir, dans une certaine mesure les besoins en protéines de la population ; il faut noter cependant l'insuffisance de la production de lait. Le volume de productions halieutiques n'est pas très bien connu, mais il assure un complément en protéines pour une bonne partie de la population.

Quant à la stabilité des produits alimentaires, l'autoconsommation en produits de base concerne une grande partie de la population rurale ; cependant, les échanges et le commerce des produits alimentaires de base se développent malgré de sérieux problèmes de transport, de réseau routier, d'insécurité épisodique, de prélèvements illégaux, et d'insuffisance de crédits.

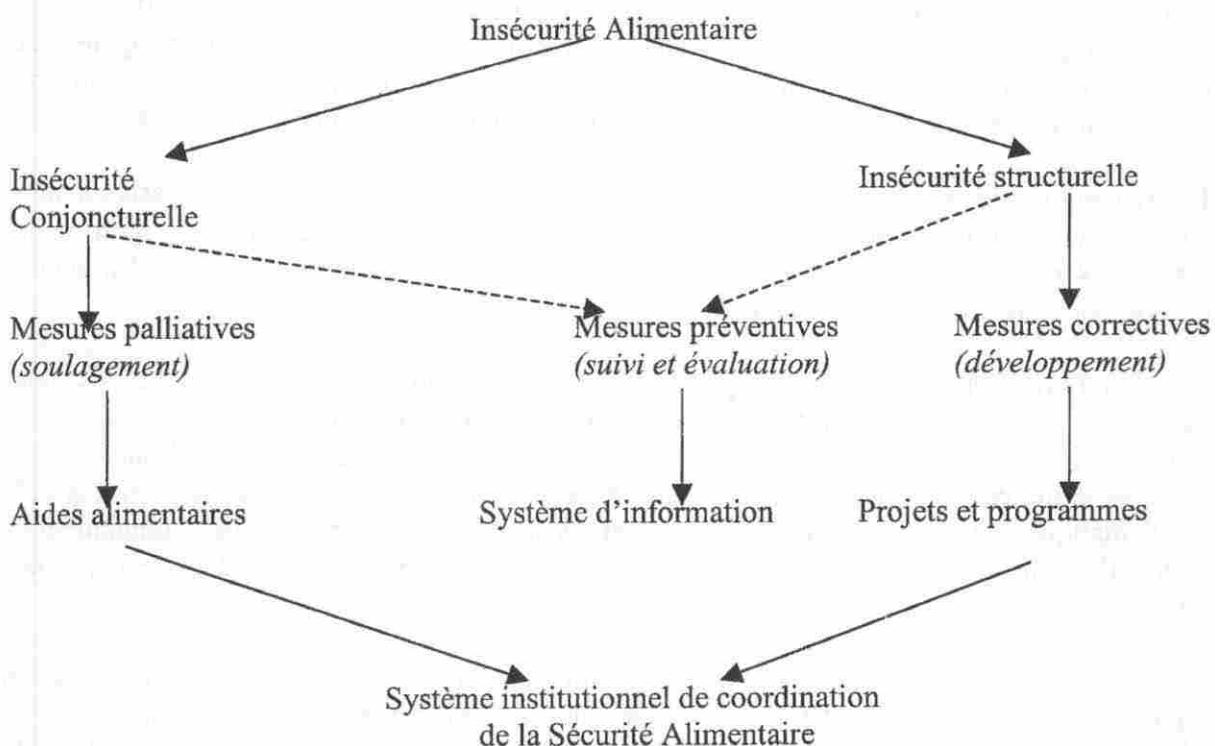
La gestion des stocks céréaliers n'est pas suffisante au niveau villageois ou elle n'est pas suffisamment encouragée, au point où même les villages largement excédentaires ne sont pas à l'abri des famines. En plus de ce problème de gestion, s'ajoute celui de conservation de produits qui déprécie la qualité des produits si encore ceux-ci ne sont pas complètement avariés ; ce que l'on constate le plus souvent pour des produits tels que les légumes, fruits, tubercules, et les produits d'origine animale ou halieutique.

En ce qui concerne l'accessibilité des produits alimentaires aux populations, la population rurale pauvre fonctionne le plus souvent en autoconsommation ; ce fait lui occasionne beaucoup de difficultés en année de mauvaise pluviométrie. Le grand écart entre l'offre et la demande en année de pénurie a tendance à provoquer une hausse de prix qui réduit ainsi le pouvoir d'achat des populations urbaines et rurales démunies. On peut ainsi considérer qu'il existe au niveau des ménages deux formes d'insécurité alimentaire :

- L'insécurité alimentaire chronique où le régime alimentaire est continuellement inadéquat du fait du pouvoir d'achat insuffisant ou de l'incapacité de produire une quantité suffisante de nourriture ;
- L'insécurité alimentaire temporaire qui est une diminution temporaire des capacités d'un ménage à accéder à une alimentation suffisante.

Les types d'intervention en matière de sécurité alimentaire peuvent viser soit à prévenir le problème d'insécurité alimentaire, soit à en soulager les effets, soit encore à s'attaquer à leurs causes ; on parle alors de :

- Mesures préventives lorsqu'on met en place des systèmes d'information performants, fiables afin d'avoir une connaissance approfondie des groupes vulnérables, de divers indicateurs de l'insécurité alimentaire ;
- Mesures palliatives lorsqu'on s'attaque aux effets de l'insécurité alimentaire pour soulager les groupes cibles en urgence ;
- Mesures correctives lorsqu'on développe des activités durables génératrices des revenus afin que les groupes défavorisés sortent d'une insécurité alimentaire permanente.



3.4.2 Enjeux et défis pour une sécurité alimentaire durable

A l'horizon 2015, la population du Tchad passera à 10.724.400 habitants car le taux de croissance démographique oscille autour de 2,5%.

Lors du dernier recensement, la population urbaine représentait au moins 21% de la population totale. La population des villes de plus de 10.000 habitants est passée de 6% de la population totale en 1964 à 18% en 1993.

Cette forte urbanisation en croissance accrue va constituer au regard de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté, d'une part une contrainte majeure dans la mesure où la fourniture des services de santé, d'éducation, d'assainissement,...déjà très insuffisante actuellement, nécessitera des moyens considérables ; d'autre part, elle constituera une chance dans la mesure où les producteurs agricoles bénéficieront d'une taille assez importante des marchés.

Au Tchad, la terre appartient à l'Etat, même si l'accès à la terre dans certaines régions n'est pas aisée. De sorte que la croissance du secteur agricole contribue, non seulement à alimenter la croissance économique, mais également améliore les revenus des agriculteurs. D'où une intensification de la production dans des secteurs déjà bien maîtrisés, bénéficiant des débouchés et d'avantages comparatifs avérés, est absolument indispensable dans une perspective de croissance ; la diversification apparaît dès lors une option complémentaire permettant de réduire la vulnérabilité des économies agricoles.

La prévention des crises a constitué un axe important de la réforme des politiques de sécurité alimentaire au Tchad. Cependant, toutes les résolutions des crises n'ont pas été efficaces ; en effet, même si les prévisions et le suivi agro-climatique ont trouvé un début de réponse aux crises alimentaires qui peuvent survenir, les crises politiques n'ont pas trouvé de mécanismes de prévention (comme la plupart des pays de la région, également sujets à ces crises).

La dynamique de la décentralisation en cours au Tchad devra intégrer progressivement le caractère de bien public de la sécurité alimentaire, la gestion de ce bien public, la gestion des ressources naturelles, la gestion des systèmes d'information et la coordination des actions dans le domaine de la sécurité alimentaire.

L'élaboration en cours du document de stratégie de réduction de la pauvreté au Tchad a pour but de doter le pays d'une stratégie de croissance économique et de développement social à moyen et à long terme, à mêmes de lutter efficacement contre la pauvreté. Le Tchad étant un pays essentiellement agricole (agriculture et élevage), il apparaît indispensable que la problématique alimentaire comporte une composante « production agricole » fondamentale bien qu'elle ne puisse se résumer et trouver des réponses uniquement dans le cadre des politiques sectorielles agricoles.

La sécurité alimentaire représente vraisemblablement un des domaines où la coopération régionale et internationale s'est le plus développée au cours de ces dernières années. L'élargissement des marchés est considéré comme un élément important permettant de rapprocher l'offre et la demande, de stabiliser progressivement les marchés, d'inciter les producteurs en améliorant la sécurité d'écoulement des produits. Une meilleure intégration devrait permettre d'améliorer la compétitivité des produits.

IV - STRATEGIE OPERATIONNELLE 2015 DE SECURITE ALIMENTAIRE DURABLE DANS UNE PERSPECTIVE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

4.1. Finalité et objectif général

En conformité au processus Sahel 21, la finalité poursuivie est de créer les conditions d'une sécurité alimentaire durable, de réduire structurellement la pauvreté et les inégalités au Tchad.

L'objectif global est d'assurer l'accès de tous, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active au Tchad à l'horizon 2015 en recherchant :

- d'une part, la création des conditions d'une sécurité alimentaire structurelle durable et régionalement intégrée ;
- d'autre part, l'amélioration des capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles.

4.2. Orientations et stratégies d'intervention

Ce cadre constitue un guide partagé par l'ensemble des acteurs publics, privés et de la société civile auxquels tous se réfèrent afin de coordonner les actions tendant à assurer la sécurité alimentaire à toutes les échelles. Il est fondé sur la base de dix principes suivants :

1. Principe de la différenciation : les situations d'insécurité alimentaire et de pauvreté, leurs formes et leurs expressions se révèlent sous des formes différentes, du nord au sud du pays, appelant ainsi des réponses, des priorités et des instruments d'intervention différenciés. L'identification des différentes problématiques d'insécurité alimentaire et la prise en compte des diversités des situations nationale et départementales est un élément fondamental.

2. Principe de complémentarité : l'interdépendance des économies et des territoires confère une dimension sous-régionale importante à de nombreux éléments constitutifs de la sécurité alimentaire (fiscalité, droits de douanes, gestion des ressources naturelles,...). De nombreuses actions conduites au niveau départemental ont des répercussions nationales ou régionales.

3. Principe de décentralisation et de bonne gouvernance : il importe de s'appuyer sur les mécanismes et les institutions au plus près des problèmes, là où ils se posent : niveau villageois, communal, départemental, provincial, etc. L'intervention de l'Etat ne doit être requise que lorsque celui-ci apparaît mieux placé pour fournir des réponses appropriées ou des services adéquats. La décentralisation est devenue un élément capital de la stratégie de la sécurité alimentaire, particulièrement en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la désertification et le management des services publics.

4. Principe de participation : l'approche participative se fixe comme objectif la négociation des choix collectifs et doit déboucher sur des compromis acceptés par les acteurs. L'amélioration des performances des processus de participation, de la conception à la mise en œuvre des stratégies, programmes et actions, à tous les niveaux, est par conséquent un élément central de l'efficacité des stratégies adoptées.

5. Principe de partenariat multi-acteurs et inter-institutionnel : l'Etat se doit de veiller à ce que chaque individu puisse satisfaire ses besoins alimentaire dans le respect de sa dignité. L'Etat se veut avant tout le garant d'un accès équitable aux ressources, aux moyens de production ou au marché, permettant à l'ensemble des ménages d'assurer la satisfaction des besoins alimentaires de ses membres de manière autonome. Cette nouvelle démarche implique une redistribution des rôle et des compétences entre tous les acteurs impliqués dans la réalisation de la sécurité alimentaire (Etat, collectivité locales, secteur privé, organisations paysannes et autres organisations de la société civile).

6. Principe d'équité : compte tenu de l'importance des femmes dans les différentes dimensions de la sécurité alimentaire des ménages, l'approche genre trouvera tout à fait son sens au niveau de :

- la gestion de l'information
- l'implication des femmes dans les dispositifs de concertation
- la conception et de la mise en œuvre des politiques et programmes
- l'accès aux ressources (ressources foncières, dispositifs d'aide, dispositifs de formation et de renforcement des capacités, ...) et aux facteurs de production, en particulier le crédit.

7. Principe de responsabilité partagée : aujourd'hui, c'est encore le système d'aide qui se substitue au système démocratique pour juger la pertinence des programmes mis en œuvre, contrôler et sanctionner la performance. Le renforcement des processus démocratiques passe par un transfert de ce « contrôle » des bailleurs de fonds vers les acteurs nationaux. Ce choix a de nombreuses implications, en particulier, il implique que les arbitrages au niveau des priorités et des choix des programmes et d'actions soit effectivement réalisés par les décideurs et responsables nationaux, et que ceux-ci disposent d'une plus grande autonomie dans l'allocation des ressources y compris celles de l'aide, de manière à ne pas diluer les responsabilités et empêcher un contrôle démocratique réel des leaders et des élus.

8. Principe de transparence, de bonne gestion des affaires publiques et d'obligation de rendre compte : Ce principe porte sur les résultats obtenus mais aussi sur la gestion des ressources financières. La réalisation des objectifs et l'obtention des résultats qui concourent à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations, reposant sur la mobilisation des nombreuses institutions et acteurs, le dispositif de pilotage, de suivi-évaluation des progrès enregistrés, des lacunes et des difficultés constitue un élément très important pour garantir l'efficacité des politiques mises en œuvre. Le suivi-évaluation constitue de ce fait une des prérogatives les plus importantes à considérer dans la réforme ou la conception des dispositifs institutionnels de gestion de la sécurité alimentaire.

9. Principe de cohérence : la cohérence de l'action publique et des stratégies des acteurs au regard des enjeux de la sécurité alimentaire est un élément essentiel pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre stratégique. Ce problème de cohérence se pose à plusieurs niveaux :

- La mise en cohérence des stratégies de sécurité alimentaire d'une part avec le cadre macro-économique et d'autre part avec la stratégie de lutte contre la pauvreté, plus généralement avec l'ensemble des politiques et stratégies sectorielles touchant à la sécurité alimentaire

- La liaison et la cohérence entre les stratégies de prévention des crises ou de gestion conjoncturelle des catastrophes et la construction durable et structurelle de la sécurité alimentaire
- La cohérence au niveau national entre la construction de la sécurité alimentaire et les autres stratégies d'intégration conduites dans l'espace sahélien et le cadre des différents espaces économiques et monétaires auxquels adhère le Tchad
- Une meilleure coordination des programmes des différents acteurs, en particulier ceux des Organisations Internationales Gouvernementales intervenant au Tchad, de façon à leur donner une plus grande cohérence d'ensemble.

10. Principe de coordination : la coordination et l'harmonisation des différents acteurs de la communauté nationale, sous-régionale et internationale, dans le cadre d'un leadership assuré par les acteurs sahéliens, est un principe essentiel d'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire dans la Sahel. La coordination des multiples interventions est un élément fondamental de l'efficacité de la stratégie de sécurité alimentaire ; mais elle implique d'associer tous les acteurs dans le processus de définition des politiques et des programmes en la matière.

4.3 Objectifs spécifiques et résultats attendus

L'objectif général tel que se défini plus haut se décline en Cinq objectifs spécifiques, à savoir :

4.3.1 Objectif spécifique n°1 : la promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée

Les résultats attendus sont les suivants :

- Résultat 1 : La valorisation des ressources naturelles est optimisée dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agricoles et agropastoraux
- Résultat 2 : L'agriculture tchadienne répond mieux à la diversification croissante de la demande des produits alimentaires et agroalimentaires
- Résultat 3 : La production agricole répond mieux à l'augmentation de la demande de produits agricoles et agroalimentaires
- Résultat 4 : La production halieutique est fortement augmentée sur des bases durables

4.3.2 Objectif spécifique n°2 : Le développement, la fluidification et l'intégration sous-régionale des marchés nationaux

Les résultats attendus sont les suivants :

- Résultat 1 : Les marchés nationaux sont plus dynamiques
- Résultat 2 : Les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges fortement accrus
- Résultat 3 : L'agriculture tchadienne et les filières agroalimentaires sont plus compétitives sur les marchés extérieurs

4.3.3 Objectif spécifique n°3 : L'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et des zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base

Les résultats attendus sont les suivants :

- Résultat 1 : Les conditions d'accès à l'alimentation sont notamment améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de population pauvres
- Résultat 2 : Les conditions d'accès aux services sociaux de base sont notamment améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de population pauvres

4.3.4 Objectif spécifique n°4 : L'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion aux crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle

Les résultats attendus sont les suivants :

- Résultat 1 : Des systèmes d'alerte précoce pertinents permettant de prévenir les diverses formes de crises alimentaires sont développés et mis en place
- Résultat 2 : Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire au Tchad est mieux coordonné et les analyses sur la vulnérabilité,
- Résultat 3 : Les actions d'urgence sont mieux orientées sur les potentialités de sortie de crise
- Résultat 4 : Les excédents alimentaires disponibles sont mieux connus et mieux utilisés pour assurer l'approvisionnement des populations des zones vulnérables.

4.3.5 Objectif spécifique n°5 : Le renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Résultat 1 : Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées
- Résultat 2 : Les organisations paysannes sont consolidées et plus impliquées dans les stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté
- Résultat 3 : Des actions nationales et régionales de formation et d'échange d'expérience sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre sur la base des pratiques nationales et régionales probantes
- Résultat 4 : Les contraintes démographiques au développement durable au Tchad sont mieux maîtrisées

4.4 Lignes d'intervention prioritaire

Les lignes d'intervention prioritaires définies pour les objectifs spécifiques et résultats attendus ci-après, traduisent le positionnement du Tchad dans l'ensemble sous-régional. Elles sont formulées en tenant compte des processus en œuvre dont le bilan des acquis et des contraintes majeures ouvre des perspectives d'avenir en terme de renforcement de l'existant et/ou d'innovations améliorantes au regard des enjeux actuels de la sécurité alimentaire.

4.4.1 : Objectif spécifique 1 : Promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée

Résultat 1.1 : La valorisation des ressources naturelles est optimisée, dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agricoles et agro-pastoraux

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

Le Tchad dispose d'un important potentiel de terres irrigables dont seulement 6% environ sont annuellement cultivés, proportion qui progresse très lentement. Cependant, on assiste de plus en plus au développement des aménagements villageois et des périmètres privés. La mobilisation du potentiel actuel constitue un réel défi pour les acteurs tchadiens et pour la communauté du Sahel, mais elle représente un préalable indispensable pour le développement de l'agriculture au Tchad.

Plusieurs possibilités sont offertes pour améliorer la maîtrise de l'eau, aussi bien au niveau des éléments techniques, de leurs coûts de mise en œuvre pratique que sur le plan des modalités de gestion susceptibles de permettre leur bonne valorisation économique, sociale et environnementale.

L'accroissement de la population pose de façon croissante le problème d'une meilleure régulation et d'une grande rationalisation de l'accès aux ressources et des conditions de gestion des conflits entre les utilisateurs. D'où la nécessité d'associer pleinement les acteurs à la gestion de ces ressources, à travers des processus de concertation efficents, l'élaboration des plans d'aménagement concertés et mieux pensés, une meilleure coordination de la recherche pour la préservation du capital productif, etc.

b) Lignes d'intervention prioritaire

i) Valorisation des ressources en eau

Ligne 1/R11 : Améliorer les connaissances sur les dynamiques fluviales et l'ensablement des cours d'eau du Tchad (études d'hydrosédimentologie), avec la définition des normes et modalités pour une gestion durable des ressources.

Ligne 2/R11 : Améliorer les connaissances sur les pratiques et expériences tchadiennes traditionnelles en matière d'irrigation, de conservation des eaux et de défense et restauration des sols.

Ligne 3/R11 : Réaliser à partir d'un inventaire du potentiel irrigable du Tchad un schéma d'aménagement concernant les bassins fluviaux, les bas-fonds et les ouadis, dans le cadre d'un développement systématique de l'hydraulique agricole et de l'hydraulique pastorale.

- Ligne 4/R11 : Assurer la promotion de méthodes d'irrigation et de maîtrise de l'eau facilement vulgarisables grâce à la création de capacités en recherche/développement/application appropriées.
- Ligne 5/R11 : Elaborer un schéma national d'aménagement et de protection des berges et des lits des principaux fleuves et lacs du pays (lutte contre l'érosion des berges, lutte contre le déplacement des dunes, lutte contre les espèces végétales nuisibles,...).
- Ligne 6/R11 : Diliger la préparation et l'adoption des textes d'application de législations appropriées sur l'eau dans le but de constituer le cadre légal requis pour une gestion durable de la ressource.
- Ligne 7/R11 : Construire des barrages, seuils et ouvrages de retenue sur les fleuves et affluents dans les zones à fort potentiel irrigable et réhabiliter les aménagements existants.
- Ligne 8/R11 : Stimuler les investissements privés notamment en matière de maîtrise de l'eau et d'irrigation, d'une part en s'appuyant le plus possible sur des systèmes peu coûteux susceptibles d'être maîtrisés par la restauration de la fertilité des sols, la récupération et la réhabilitation des terres dégradées.
- Ligne 9/R11 : Décentraliser la gestion des ressources naturelles et foncières permettant l'exercice effectif d'une responsabilité accrue des acteurs locaux, en conformité avec le dispositif de LCD/PAN.
- Ligne 10/R11 : Améliorer la gestion intégrée de la fertilité des sols et proposer, sur la base des résultats de la recherche, des choix techniques d'exploitation et d'utilisation plus adaptée.

ii) **Gestion des ressources forestières**

- Ligne 11/R11 : Renforcer les capacités nationales de recherche en aménagement et en gestion des forêts et de la faune, promouvoir l'insertion des systèmes nationaux de recherche forestière dans les réseaux sous-régionaux, régionaux et internationaux et renforcer la coordination régionale en matière de contrôle et de surveillance des feux de brousse.
- Ligne 12/R11 : Réduire la forte pression sur les ressources forestières pour la satisfaction des besoins en énergie domestique, par la promotion de la recherche et la vulgarisation des énergies de substitution et des techniques plus efficaces de production et d'utilisation du bois de feux et du charbon de bois.
- Ligne 13/R11 : Inciter à l'intensification des programmes de reboisement et de lutte contre la désertification et à la promotion de l'éducation à la conservation des ressources forestières et fauniques.

Résultat 1.2 : L'agriculture tchadienne répond mieux à la diversification croissante de la demande de produits agricoles et agroalimentaires.

a) **Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre**

Au Tchad, on trouve une gamme variée de produits : céréales, fruits et légumes, viande, lait, poisson, tubercules, Des actions au niveau national et régional ont été engagées pour l'augmentation et la promotion de ces produits : programme de relance de la commercialisation du bétail et de la viande, programmes/ développement et démonstration, incubation de technop-entreprises, conseils et consultations technologiques, partenariat et coopération scientifique et technique. Ces efforts méritent d'être poursuivis et soutenus pour assurer une meilleure

distribution des produits tant à l'intérieur du pays, qu'en direction d'autres pays voire d'autres continents. Ces actions inciteront à une plus grande production mais aussi contribuera à l'amélioration de la situation nutritionnelle des populations. : études/ réorganisation du monde rural, bilans diagnostics des activités d'appui à la femme, fonds d'aide à l'intégration.

Quant au monde rural, il souffre d'un sous équipement. Dans les années 1970, des politiques d'équipement en matériel agricole ont été exécutées. Elles ont pour la plupart été des échecs, des producteurs n'ayant pas remboursé les crédits contractés. Les caisses nationales de crédit ont fait faillite et disparu. Aujourd'hui, seuls les exploitants des zones de culture de rente (coton, arachide) bénéficient toujours de crédit d'équipement. L'augmentation et même la diversification ne peuvent être réalisées sans des équipements appropriés.

Plusieurs structures travaillent à la promotion du monde rural depuis plus d'une décennie. Le mouvement s'est accru avec l'avènement des processus de démocratisation.

Ainsi des ONG, des bureaux d'études, des associations offrent leur service et leur compétence aux paysans. Il est souhaitable à terme que ces intermédiaires disparaissent ou se transforment au profit des acteurs eux-mêmes. En attendant l'avènement de cette situation, leur professionnalisation s'avère nécessaire pour une contribution efficace.

La diversification de la production suppose la disponibilité de l'information sur les potentialités et aptitudes des sols, des cultures, sur les techniques de production, sur le climat, des informations relatives au stock de sécurité et sa gestion ; aux prévisions de récoltes, à la pluviométrie. Le CILSS y travaille déjà et il est souhaitable que l'exercice soit poursuivi et même amélioré.

b) Lignes d'intervention prioritaire

Ligne 1/R12 : Développer, diversifier et diffuser des techniques et technologies de production de cultures irriguées.

Ligne 2/R12 : Diffuser des innovations adaptées aux productions non céréalières pour favoriser la diversification des systèmes productifs.

Ligne 3/R12 : Promouvoir les activités de production animalière (élevage de petit ruminant, aviculture, ...) comme alternative économique ou activités complémentaires aux productions de l'agriculture.

Ligne 4/R12 : Promouvoir les cultures maraîchères et fruitières dans une perspective d'approvisionnement plus régulier des marchés nationaux et régionaux, et d'exportation hors de la région.

Ligne 5/R12 : Encourager les dynamiques d'intégration agriculture/élevage, aux niveaux micro et macro-économique comme éléments d'une meilleure répartition des risques d'insécurité alimentaire sur les plans local et national et comme base d'une amélioration de l'équilibre des systèmes techniques.

Ligne 6/R12 : Faire évoluer les dispositifs d'information de façon à permettre d'appréhender les principales productions et d'améliorer les diagnostics de l'insécurité alimentaire au niveau départemental.

Résultat 1.3 : La production répond mieux à l'augmentation des produits agricoles et agroalimentaire

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

L'agriculture constitue l'activité principale de 80% de la population Tchadienne et contribue pour environ 40% du P.I.B. Jusqu'aujourd'hui, l'accroissement de la production s'est faite par extension des superficies cultivées. A l'avenir l'accroissement de la production agricole devra se faire par des gains de productivité, tout en assurant une bonne gestion des ressources naturelles.

b) Lignes d'intervention prioritaires

- Ligne 1/R13 : Promouvoir la recherche/développement pour favoriser la création des variétés de semences et plus globalement de paquets techniques plus cohérents et plus adaptés aux conditions tchadiennes.
- Ligne 2/R13 : Rechercher des complémentarités au niveau régional entre les instituts de recherche et stimuler le fonctionnement d'un réseau d'échanges entre les systèmes nationaux de recherche agricole.
- Ligne 3/R13 : Promouvoir le développement d'une politique et d'un système de financement de l'agriculture plus adapté et qui permette notamment de réorienter des ressources plus significatives vers les agriculteurs et les éleveurs pauvres.
- Ligne 4/R13 : Améliorer l'efficacité des services de vulgarisation, en particulier par une implication des organisations paysannes.
- Ligne 5/R13 : Promouvoir et intensifier des actions d'information, éducation et communication destinées aux petits producteurs agricoles.
- Ligne 6/R13 : Former les acteurs à l'entretien et à la maintenance des ouvrages hydro-agricoles.
- Ligne 7/R13 : Promouvoir l'échange d'expériences entre agriculteurs tchadiens puis sahéliens sur les techniques d'intensification de la production agricole et animale.
- Ligne 8/R13 : Diminuer la dépréciation des récoltes par le renforcement de la protection végétale intégrée, la transformation ainsi que de meilleures conditions de conservation et de stockage des produits.
- Ligne 9/R13 : Améliorer l'accès des petits agriculteurs et des éleveurs pauvres, en particulier aux intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...) et les former à leur utilisation.
- Ligne 10/R13 : Promouvoir la mécanisation appropriée de l'agriculture tchadienne par l'introduction progressive de technologies et d'équipements plus performants, en les rendant plus accessibles aux populations pauvres.
- Ligne 11/R13 : Améliorer le potentiel génétique des races locales pour éléver le niveau de productivité en viande, en lait et en produits lactés, par l'intensification des systèmes d'élevage.
- Ligne 12/R13 : Appuyer les efforts nationaux dans le domaine de la santé animale et encourager la coopération et l'échange d'informations au niveau de la région.

Ligne13/R13 : Accroître l'implication et le rôle des investisseurs privés dans l'augmentation des productions agricoles, notamment leur participation dans la distribution et la commercialisation des intrants agricoles.

Résultat 1.4 : La production halieutique est fortement augmentée, sur des bases durables

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

Les produits de la pêche contribue de manière importante aux revenus des populations et à l'amélioration de leur alimentation. Malheureusement au niveau des actions, ce secteur ne fait pas partie des priorités.

b) Lignes d'intervention prioritaires

Ligne 1/R14 : Assurer l'évaluation et le suivi régulier des ressources halieutiques du Tchad pour une exploitation rationnelle et durable.

Ligne 2/R14 : Former et perfectionner tous les acteurs de la filière aux techniques efficaces de pêche, de valorisation et de commercialisation des produits de la pêche.

Ligne 3/R14 : Promouvoir la mise en place des systèmes de financement plus adaptés aux besoins des opérateurs de la pêche artisanale.

Ligne 4/R14 : Favoriser les visites et les échanges d'expériences entre les acteurs tchadiens puis sahéliens de la filière pêche.

Ligne 5/R14 : Evaluer les performances économiques, financières et sociales des accords de pêche dans le lac Tchad, dans le but de mieux les ajuster aux exigences d'une exploitation collective et durable de la ressource.

Ligne 6/R14 : Assurer une cogestion des ressources halieutiques par groupe de pays de la CBLT

4.4.2 : Objectif spécifique 2 : Développement et intégration sous-régionale des marchés nationaux

Il s'agira pour le Tchad d'améliorer la circulation des produits, de réduire les coûts des transactions, de diminuer les prix aux consommateurs, de favoriser les investissements dans les filières agroalimentaires et de renforcer la compétitivité des produits.

Résultat 2.1 : Les marchés nationaux sont plus dynamiques

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

Le Tchad, à l'instar des autres pays membres du CILSS a fait beaucoup d'efforts dans le sens de la libéralisation des marchés agricoles et de promotion du secteur privé. Ces efforts ont également concernés la dynamisation des marchés, notamment l'amélioration des réseaux routiers, la suppression des entraves à la circulation des produits. Ils doivent être poursuivis et mieux orientés vers la transformation du Tchad en un marché attractif et intégrée.

b) Lignes d'intervention prioritaires

Ligne 1/R21 : Identifier et exploiter de façon plus efficace les avantages comparatifs du Tchad au niveau régional, pour une prise en compte ceux-ci dans sa politique nationale et un meilleur positionnement sur les marchés.

Ligne 2/R21 : Encourager l'organisation des opérateurs économiques impliqués dans le fonctionnement des marchés transfrontaliers et régionaux.

Ligne 3/R21 : Promouvoir la création d'un environnement économique et institutionnel favorable à l'investissement dans l'agriculture ainsi qu'à l'émergence d'entreprises à vocation régionale de production et de commercialisation, sur la base de la consolidation du processus de libéralisation des marchés et des filières et du renforcement du caractère concurrentiel des marchés des produits agricoles.

Ligne 4/R21 : Lutter contre la corruption et mettre en place des procédures de recours pour les individus ou les opérateurs victimes des pratiques illicites de la part des agents de l'Etat.

Ligne 5/R21 : Rendre opérationnel l'Observatoire des pratiques anormales au franchissement des frontières créé par le Forum Ouest-africain entre le CILSS, l'UMOA, la CEDEAO et le REAO, qui devrait être complété par un observatoire régional permanent des marchés régionaux des produits agricoles et agroalimentaires.

Résultat 2.2 : Les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges fortement accrus.

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

L'information commerciale est plus qu'utile pour le développement du commerce dans un pays enclavé comme le Tchad. Les moyens de communications sont faibles et pas très fiables.

Dans le but d'aider les opérateurs à disposer d'une meilleure visibilité et de faire des arbitrages, le développement d'un Système d'Information sur le Marché est nécessaire.

Des efforts doivent être menés dans le sens d'une plus grande fluidification des circuits commerciaux par une organisation des intéressés et la réduction des entraves aux échanges ainsi que celle des coûts de transports qui affectent les prix des produits.

b) Lignes d'intervention prioritaires

Ligne 1/R22 : Promouvoir une meilleure connaissance des dynamiques et des potentialités du marché régional des produits agricoles et agroalimentaires.

Ligne 2/R22 : Améliorer les conditions d'accès des opérateurs économiques du Tchad à l'information relative aux marchés régionaux et leur en faciliter l'utilisation à des fins commerciales.

Ligne 3/R22 : Mettre en place une stratégie et des programmes de désenclavement des bassins nationaux de production avec une perspective de développement des échanges sous-régionaux et le renforcement de la concertation entre les OIG de la région.

Ligne 4/R22 : Accélérer l'exécution des programmes de réalisation des infrastructures régionales de transport par le raccordement des tronçons de réseaux transfrontaliers et intra-régionaux.

Ligne 5/R22 : Réduire les contraintes à la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires sahéliens sur les marchés nationaux et régionaux, en particulier les nombreuses entraves illicites aux échanges.

Ligne 6/R22 : Favoriser le développement des réseaux performants d'organisations d'opérateurs économiques des sous-secteurs agricole et agroalimentaire dans la région.

Résultat 2.3 : L'agriculture tchadienne et les filières agroalimentaires sont plus compétitives sur les marchés extérieurs et mieux préparées à affronter la compétition internationale.

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

L'émergence des filières va établir les bases de la sécurité alimentaire et contribuer à réduire substantiellement la pauvreté ou l'état d'indigence des ruraux par des gains de productivité des facteurs de production, notamment la terre, le travail, l'investissement et les intrants.

L'émergence de filières compétitives, constituées sur des bases économiques saines, contribuera également à la stabilisation financière et soutiendra le processus de réforme économique qui a été entrepris.

Sa dimension compétitive qui découle en partie de sa fonction productive, va se parachever par l'intégration de l'agriculture tchadienne au marché international. L'agriculture tchadienne qui deviendra commerciale et diversifiée dès première décennie du 21ème siècle, va donner l'occasion au pays de tirer profit de la globalisation des économies.

Cette émergence sera rendue possible à travers la structuration des filières et la promotion de nouvelles filières, en terme de transformation et/ou de production dans les trois principaux secteurs d'activités :

- Agriculture : filières vivrières et d'exportation ;
- Elevage : filière lait, filières élevages à cycle court et filière cameline ;
- Environnement : filières Forêts, pêche et Chasse.

Cette structuration des filières se fera en direction de nouveaux marchés ou pour accroître des parts de marché. C'est le cas notamment des cultures de rente dans le sous-secteur agricole ou des filières viande et bétail vif pour le sous-secteur élevage (promotion de l'exportation et de la commercialisation).

La structuration des filières va dépendre étroitement de l'accès aux services des agents économiques aux différents échelons des filières. La promotion de ses services, à travers un soutien à l'initiative privée, aura donc pour effet de conforter les filières et d'accompagner la promotion du secteur privé. Le rôle des femmes en tant qu'agents actifs au sein des filières se révèle à ce titre déterminant.

b) Lignes d'intervention prioritaires

Ligne 1/R23 : Définir, adopter et faire respecter des normes et labels visant à améliorer la qualité des produits agricoles tchadiens, y compris les produits animaux (normes de produits et règles d'échange au niveau régional, dans le cadre d'une compétition dynamique entre pays de la région).

Ligne 2/R23 : Développer un système d'incitations destinées à favoriser l'émergence et le développement d'entreprises de transformation des produits agricoles à l'échelle du Tchad et de la région.

Ligne 3/R23 : Evaluer les politiques commerciales aux frontières du marché mondial et définir les conditions de protection efficace pour réduire l'instabilité des

marchés internationaux et pour pallier l'impact des subventions et autres pratiques non concurrentielles à l'exportation allouées par des pays partenaires.

Ligne 4/R23 : Assurer l'information et la formation efficaces des opérateurs économiques du Tchad sur les normes et règles du commerce régional et extra-régional et des échanges sur les marchés mondiaux des produits agricoles et agroalimentaires.

4.4.3 : Objectif spécifique 3 : Amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base

Le Tchad est confronté à une croissance démographique rapide et une instabilité politique due à plusieurs années de guerre. Le pays en pleine mutation avec la mise en place des nouvelles institutions démographiques et l'ère pétrolière.

A l'heure actuelle les revenus des populations restent faibles et leurs accès à l'alimentation est de plus en plus précaire. L'indice de pauvreté globale (c'est à dire la proportion des ménages qui n'arrive pas à satisfaire leurs besoins alimentaires et non alimentaires jugés essentiels) est d'environ 43,8%. Elle est de 48,6% en milieu rural et contre

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

L'indice de pauvreté alimentaire, c'est à dire la proportion des ménages qui n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins alimentaires est d'environ 41,6%. Cette incidence est plus forte en milieu rural (46,2%) qu'en ville (38%). L'extrapolation au niveau national montre que l'incidence de la pauvreté au Tchad est d'environ 54% en 1995-1996.

D'autres indices provenant de certaines sources confirment l'ampleur de la pauvreté telle que décrite par les données de l'ECOSIT. Selon le rapport national du PNUD sur le développement humain au Tchad, l'indice de pauvreté humaine est estimé à 57% pour l'année 2000.

Les revenus des populations restent faibles et leurs accès à l'alimentation sont tributaires des aléas climatiques, de la stabilité politique, des chocs économiques au niveau du pays et des cours mondiaux.

Sans une croissance forte des secteurs de production agricole commerciale, il n'y a pas de perspectives d'amélioration des revenus des ruraux, des péri-urbains et des urbains.

b) Lignes d'intervention prioritaires

Ligne 1/R31 : Améliorer l'accès des pauvres des milieux ruraux et urbains aux moyens de production.

Ligne 2 R31 : Diversifier des sources de revenus en dehors de l'activité agricole en milieu rural, en particulier au travers de la mise à disposition de financements décentralisés permettant le lancement d'activités rémunératrices.

Ligne 3/R31 : Développer l'emploi pour les pauvres par la création d'activités à haute intensité de main d'œuvre, ciblée sur les populations les plus vulnérables et visant leur intégration socio-économique.

Ligne 4/R31 : Développer un environnement économique, fiscal et réglementaire favorable au développement des entreprises privées.

Ligne 5/R31 : Assurer une redistribution efficace des revenus permettant d'atténuer les phénomènes de concentration des richesses, grâce à des politiques fiscales plus équitables.

Ligne 6/R31 : Accorder la priorité dans les programmes de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire, à la situation particulière des femmes.

Ligne 7/R31 : Promouvoir le stockage villageois et les banques de céréales.

Résultat 3.2 : Des conditions d'accès aux services sociaux de base sont notamment améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de population pauvres.

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

Le Tchad vient d'élaborer le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Tchad (DSRP) avec l'appui des partenaires au développement, principalement la Banque Mondiale. Ce document constitue le cadre dans lequel doivent s'inscrire toutes les actions de développement à mettre en œuvre, dans les quinze prochaines années, par les différents acteurs de développement.

Les indicateurs socio-économiques sont au plus mauvais niveau, qu'il s'agissent des conditions de vie, de la sécurité alimentaire, de la malnutrition, de la morbidité, de la mortalité, de l'éducation ou du revenu des ménages. A l'origine de cette situation, il y a des facteurs structurels et conjoncturels qui, en plus de la mauvaise gouvernance, font que l'économie tchadienne subit très peu de changements structurels pouvant conduire à son expansion. Malgré plusieurs efforts, les problèmes de fonds restent intacts et continuent de handicaper la croissance de l'économie.

b) Lignes d'intervention prioritaires

Ligne 1/R32 : Améliorer et étendre les réseaux d'adduction d'eau potable en zones rurales et urbaines.

Ligne 2/R32 : Améliorer la qualité de l'eau distribuée.

Ligne 3/R32 : Développer des programmes d'information, d'éducation et de communication destinés aux couches vulnérables, particulièrement en ce qui concerne la nutrition, l'hygiène, la santé,...

Ligne 4/R32 : Mettre en place des infrastructures nécessaires à la satisfaction des besoins en matière d'éducation, d'accès à l'eau potable, d'assainissement et de santé.

Ligne 5/R32 : Améliorer l'accès à l'enseignement

Ligne 6/R32 : Renforcer les programmes d'alphabétisation des adultes.

Ligne 7/R32 : Développer et améliorer l'efficacité des interventions de santé publique.

Ligne 8/R32 : Renforcer l'action en matière de planification familiale et de santé reproductive.

Le programme de prévention et de gestion des crises conjoncturelles vise à assurer la sécurité alimentaire dans le pays. Il vise à développer et renforcer les capacités nationales et internationales pour prévenir et gérer les crises conjoncturelles. Il vise à renforcer les capacités nationales et internationales pour prévenir et gérer les crises conjoncturelles.

4.4.4 : Objectif spécifique 4 : Amélioration des dispositifs de prévention et de gestion aux crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle

Résultat 4.1 : Des systèmes d'alerte précoce pertinents permettant de prévenir les diverses formes de crises alimentaires sont développés et mis en place.

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

Au Tchad, prévoir à temps certains phénomènes agro-hydro-météorologiques est capital pour la survie de milliers d'êtres humains et d'animaux. Cela permet, en effet, de prendre dans des délais raisonnables, les mesures permettant d'enrayer et/ou atténuer les effets de ces facteurs.

Avec le concours de certains organismes comme le CILSS, la FAO et le FEWS des efforts ont été consentis pour la mise en place de systèmes nationaux d'alerte précoce. Le SAP a pour mission essentielle de prévoir de manière précoce, les risques de crise alimentaire, d'identifier et de caractériser les zones névralgiques, d'organiser les distributions alimentaires urgentes.

Les principales difficultés sont :

- L'accès des acteurs à des informations fiables et à temps .
- L'intégration des données : Indicateurs physiques, biologiques, sociaux et économiques, sur l'état des ressources naturelles, l'impact et le rôle respectif des facteurs naturels et humains dans l'évolution du processus de désertification.
- La faiblesse des ressources financières ;
- L'absence de dialogue et de concertation entre les intervenants dans la collecte et l'analyse des données.

b) Lignes d'intervention prioritaires

Ligne 1/R41 : Promouvoir une gestion plus décentralisée des stratégies de prévention des crises, permettant aux acteurs locaux de disposer des moyens d'intervention rapidement mobilisables, et d'intégrer la prévention des crises dans leurs stratégies de développement.

Ligne 2/R41 : Æuvrer pour que le Tchad dispose d'un système d'alerte approprié assurant le suivi d'un nombre d'indicateurs limités, permettant à l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux de disposer d'une information fiable, en temps utile et servant de base à la concertation entre les acteurs et la définition des actions à entreprendre.

Ligne 3/R41 : Renforcer les instances nationales de coordination des politiques de sécurité alimentaire, en les ouvrant aux nouveaux acteurs (secteur privé, ONG, société civile,...).

Ligne 4/R41 : Evaluer et réorienter la Charte de l'Alimentaire vers une Charte de la Sécurité alimentaire.

Résultat 4.2 : Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire au Tchad est mieux coordonné et les analyses sur la vulnérabilité.

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

L'objectif principal d'un système d'information est de mettre à la disposition des autorités techniques, politiques et des populations des informations essentielles à la planification et à l'élaboration de politiques et stratégies.

Le sources d'information pouvant renseigner sur la sécurité alimentaire sont disparates, ponctuelles et très incomplètes. Le diagnostic des structures qui collectent, traitent et diffusent l'information montrent que leur fonctionnement est plus ou moins en fonction des moyens mis à leur disposition par les bailleurs de fonds.

La coordination des instruments de collecte et d'analyse de même que la diffusion à tous les intervenants tant au niveau national que local devient une nécessité.

b) Lignes d'intervention prioritaires

Ligne 1/R42 : Disposer des systèmes d'information fiables et pertinents capables de renseigner dans des délais brefs des risques de dégradation de la situation alimentaire, sur la base d'un suivi d'indicateurs pertinents au regard des conditions habituelles de la sécurité alimentaire des ménages et des zones potentiellement vulnérables.

Ligne 2/R42 : Développer des systèmes d'information sur les populations vulnérables prenant en compte la vulnérabilité dans les zones urbaines et dans les zones rurales non déficitaires en céréales, et intégrant au-delà de l'analyse des revenus, l'analyse des systèmes de vie de manière à mieux cibler les instruments de réponse et à développer les capacités internes de gestion des risques des communautés et des ménages.

Ligne 3/R42 : Améliorer la compréhension des systèmes de vie et de survie des tchadiens ruraux et urbains, des formes de vulnérabilité des ménages et des capacités des communautés et des ménages à affronter un changement brutal dans leur environnement, en tenant compte de l'extrême diversité des situations au sein du pays.

Ligne 4/R42 : Améliorer la coordination entre OIG, ONG, ETAT et partenaires au développement dans la détermination des populations vulnérables.

Ligne 5/R42 : Impliquer les pauvres, comme des acteurs à part entière, dans les diagnostics sur la vulnérabilité, la conception et la mise en œuvre des programme d'assistance alimentaire et des actions à entreprendre pour combattre efficacement la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Ligne 6/R42 : Assurer un meilleur suivi de l'évolution et de la structure des revenus des tchadiens à travers des enquêtes budget/consommation régulièrement reconduites.

Résultat 4.3 : Les actions d'urgence sont mieux orientées sur les potentialités de sortie de crise.

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

Il s'agit d'éviter pour le Tchad que les crises conjoncturelles remettent en cause les efforts parfois importants qui auront été fournis pour la construction de la sécurité alimentaire à long terme et qui se traduisent par des coûts humains et financiers prohibitifs.

b) Lignes d'intervention prioritaire

Ligne 1/R43 : Evaluer la pertinence des stocks nationaux de sécurité en tant qu'instruments appropriés pour intervenir en cas de crise, compte tenu des possibilités offertes par le marché, et de leur coût, face à la possibilité d'extension des stocks financiers et de décentralisation de leur gestion.

Ligne 2/R43 : Intensifier les recherches dans les domaines de la prévision des récoltes, y compris celles sur les méthodes et outils traditionnels.

Ligne 3/R43 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de préparation à la sécheresse et à la gestion des crises.

Ligne 4/R43 : Elaborer et mettre en œuvre des plans nationaux de secours d'urgence élargis à l'atténuation des crises alimentaires nées des conflits socio-politiques régionaux ou transfrontaliers.

Ligne 5/R43 : Elaborer des stratégies d'amélioration des mécanismes sociaux de solidarité existants dans les centres urbains.

Ligne 6/R43 : Développer et mieux structurer dans l'espace, le stock et la distribution alimentaires en milieu rural à travers les systèmes de banques de céréales au sein des organisations paysannes, en particulier les organisations paysannes féminines.

Résultat 4.4 : Les excédents alimentaires disponibles sont mieux connus et mieux utilisés pour assurer l'approvisionnement des populations des zones vulnérables.

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

La sécurité alimentaire est à la fois la condition et le résultat de la mise en place d'une dynamique de production. Seule, cette sécurisation permettra aux producteurs de prendre des initiatives, de s'ouvrir aux changements, à l'innovation et de répondre aux opportunités qui s'offrent à eux. L'objectif visé est d'assurer à toute la population l'accès matériel et économique aux aliments de base. Cet axe sous-tend le développement durable de l'ensemble du secteur rural. C'est une condition indispensable au développement de l'activité, à la diffusion de l'innovation et à l'expression durable des potentiels.

Il s'agira d'assurer à toute la population, en tout temps et en tout lieu, l'accès matériel et économique aux aliments de base dont elle a besoin.

b) Lignes d'intervention prioritaires

Ligne 1/R44 : Développer les capacités d'information rapide et d'action des opérateurs agissant dans la commercialisation des produits agricoles.

Ligne 2/R44 : Appuyer les organisations paysannes dans le développement du partenariat national en matière d'approvisionnement et de distribution des produits alimentaires.

4.4.5 : Objectif spécifique 5 : Renforcement des capacités des acteurs et promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire

Le renforcement des capacités du monde rural (RCMR) est un investissement dans le capital humain rural de type spécifique. Les exploitants ruraux doivent devenir des entrepreneurs, en début du 21^e siècle et pour cela, ils doivent recevoir la culture ou l'esprit d'entreprise. Ce qui leur permettra de détenir le pouvoir et l'autonomie nécessaires pour décider des modalités d'organisation et de gestion de leurs affaires.

Les organisations non gouvernementales (ONG), les associations ou les coopératives vont émerger en situation de véritables appuis et accompagnateurs dans le développement et le renforcement des capacités du monde rural. Cette vision de leur rôle doit servir de censure à toute velléité tendant à se substituer aux entrepreneurs/exploitants véritables du monde rural. Elles doivent leur servir de courroie de transmission, de chaînons pour constituer le réseau afin d'accéder aux moyens de production, à de nouvelles idées et à des innovations. A la limite, elles doivent s'inscrire dans la mouvance de cesser d'exister au terme de la bonne fin d'exécution de leurs missions qui sont celles d'appuis et d'accompagnateurs.

Le renforcement des capacités dans le secteur rural passe par la promotion du monde rural. Celle-ci reposera sur une structuration du milieu grâce à la promotion des organisations professionnelles rurales, aux formations rurales et à un transfert effectif de responsabilités aux organisations rurales.

Résultat 5.1 : Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées.

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

Le Tchad a commencé déjà à mettre en œuvre les paramètres de son efficacité par les mesures de désengagement, la réforme de l'Administration, par la déconcentration et la décentralisation. Cette dernière étant par ailleurs constitutionnalisée pour déclencher les processus englobant la déconcentration, la décentralisation démocratique, la décentralisation budgétaire, la délégation, la privatisation, la participation communautaire et les pleins pouvoirs.

L'efficacité du rôle de l'Etat en matière financière et économique doit privilégier le secteur rural pour renforcer l'efficience des stratégies du développement rural.

Au regard de l'exploitant rural, l'efficacité du rôle de l'Etat doit se traduire dans le changement de rôle des agents et des institutions de l'Etat. Ce rôle est davantage celui de l'écoute, de conseil, d'appui et d'accompagnement à l'auto-promotion. Il n'est plus du type répressif, abusif et arbitraire, contraire au nouveau contexte du développement rural qui devient un chantier de la libre expression des initiatives locales, de la libre circulation des biens et des personnes, de tissage de nouveaux contrats du type partenarial dans le respect mutuel entre les parties en présence.

b) Lignes d'intervention prioritaire

Ligne 1/R51 : Intégrer les enjeux de sécurité alimentaire dans les prérogatives et compétences administratives des collectivités locales, en renforçant leurs capacités réglementaires et institutionnelles ainsi que leurs moyens d'intervention propres.

Ligne 2/R51 : Développer des systèmes de financement destinés à favoriser la génération des ressources importantes et régulières pour les collectivités locales.

Ligne 3/R51 : Approfondir la décentralisation de la gestion des ressources naturelles et des services sociaux de base pour l'exercice effectif d'une responsabilité accrue des acteurs locaux.

Résultat 5.2 : Les organisations paysannes sont consolidées et plus impliquées dans les stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

Le niveau de structuration des organisations n'est pas la même partout dans le pays. Malgré les efforts entrepris ces dernières années les organisations paysannes sont insuffisamment organisées alors qu'elles constituent une véritable force de proposition, car elles vivent les réalités et sont à même de contribuer pleinement à la levée des contraintes.

L'organisation du monde rural doit être efficace pour mieux produire, mieux gérer avec une meilleure responsabilité. Ce pré-requis permet un meilleur accès aux moyens d'exploitation des entreprises rurales. Le statut de gestionnaire-entrepreneur productif conduit au respect des normes économiques, des pratiques démocratiques et à la transparence dans la gestion.

L'entrepreneur rural émerge en conséquence avec de nouvelles qualités de leadership dans le cadre de la démocratie qui se consolide au Tchad. Leader qu'il sera, il doit démontrer la capacité de négociation, d'expression libre de ses besoins, de la défense de ses intérêts, de la vision de son avenir et ses aspirations. La décentralisation l'oblige à être un partenaire à part entière et la globalisation le propulse au devant de la scène internationale en tant que leader.

Les femmes qui ont démontré si savamment leurs capacités à participer dans la transformation des sociétés et à contribuer de manière significative à la création des richesses de leur pays, vont recevoir toute la protection et la promotion que leur confère la Constitution de la République. Le renforcement de leurs capacités s'impose en des termes prioritaires et privilégiés pour qu'elles (les femmes) cessent d'être des mineures à vie. La femme rurale a su démontrer ses capacités non seulement de mère et de fille, mais elle a été industrielle comme productrice, transformatrice et spécialiste en commercialisation. Elle recevra donc l'appui pour exceller davantage et démultiplier ses capacités séculaires.

La promotion des activités économiques concernera tous les secteurs d'activité à tous les échelons des filières et sera un soutien essentiel à leur structuration. Elle supposera un renforcement des capacités de négociation et d'organisation des opérateurs ainsi qu'un appui en formation technique et en gestion

Le financement en milieu rural doit devenir nettement plus opérationnel. Cette amélioration proviendra d'un accroissement de l'offre en crédit à travers une diversification des sources de financement en favorisant l'initiative privée et un développement des systèmes d'épargne et

de crédit de proximité. Les femmes, en tant qu'opérateurs actifs à tous les échelons des filières, vont constituer une cible privilégiée de ces interventions. Les systèmes de crédit à promouvoir devront répondre à des besoins multiples.

Les actions dans le domaine du crédit devront également être harmonisées, notamment en tendant vers un cadre de gestion commun des différentes lignes de crédit des projets. Les interventions suivantes seront menées:

b) Lignes d'intervention prioritaire

Ligne 1/R52 : Capitaliser les initiatives nationales et locales performantes en matière de sécurité alimentaire par les populations et en faire une large diffusion aux niveaux national et régional.

Ligne 2/R52 : Assurer la formation des membres des organisations socioprofessionnelles des secteurs agricoles et agroalimentaires dans les domaines des techniques de production ainsi qu'en matière de gestion de leurs exploitations.

Ligne 3/R52 : Encourager et soutenir le développement des capacités institutionnelles des organisations professionnelles nationales, notamment les organisations paysannes, et les impliquer systématiquement dans la définition et la mise en œuvre des stratégies et programmes à tous les niveaux, en mettant des moyens adéquats à leur disposition.

Ligne 4/R52 : Faciliter et promouvoir les échanges d'expériences et d'information entre les organisations professionnelles agricoles notamment.

Ligne 5/R52 : Développer des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales, en recourant à la radio rurale et autres moyens de communication sociale.

Résultat 5.3 : Des actions nationales et régionales de formation et d'échange d'expérience sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre sur la base des pratiques nationales et régionales probantes

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

La population tchadienne doublera d'ici 25 ans et de plus en plus urbanisée. La production agricole actuelle ne pourra pas couvrir les besoins alimentaires si le rythme de croissance démographique se maintient.

Une maîtrise de ces évolutions permettra de chercher l'équilibre entre les tendances démographiques déjà largement invariantes, la croissance économique et les évolutions écologiques aux différents niveaux.

b) Lignes d'intervention prioritaires

Ligne 1/R53 : Vulgariser les systèmes d'aménagement intégré agro-sylvo-pastoral auprès des acteurs du développement agroforestier.

Ligne 2/R53 : Favoriser les visites et les échanges d'expériences entre les opérateurs professionnels du Tchad en matière de prise en charge des questions relatives à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.

Ligne 3/R53 : Promouvoir la formation des décideurs, des gestionnaires, des cadres et des techniciens chargés de la formulation, de la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des stratégies et programmes en matière de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles.

Ligne 4/R53 : Promouvoir l'éducation à la conservation forestière et l'implication des populations locales dans la conservation de la faune et de son habitat, en relation avec leur système de production économique.

Ligne 5/R53 : Développer un programme d'IEC en matière d'eau potable et de santé publique, et de gestion décentralisée des points d'eau.

Résultat 5.4 : Les contraintes démographiques au développement durable au Tchad sont mieux maîtrisées

a) Bilan des acquis et des contraintes majeures des processus en œuvre

Les populations tchadiennes disposent des connaissances et des savoirs faire qui ne sont pas bien valorisés. Ces connaissances et savoir faire sont facilement maîtrisables par les populations et donnent des résultats probants.

Les producteurs tchadiens sont de plus en plus orientés vers l'exploitation des savoirs faire auxquels, il convient d'accorder plus d'attention pour leurs valorisations à travers leurs documentations et diffusion, la formation et les échanges, d'expériences.

b) Lignes d'intervention prioritaires

Ligne 1/R54 : Promouvoir une connaissance plus approfondie des contraintes socio-démographiques et diffuser dans la sous-région les résultats de la recherche (migrations, urbanisation, sida, santé reproductive, population et environnement, femmes et développement, ...).

Ligne 2/R54 : Accroître les compétences nationales en matière d'élaboration de stratégies et programmes intégrés de population et de développement durable.

Ligne 3/R54 : Appuyer et renforcer les processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable au niveau national.

(Voir en Annexe: TABLEAU DE SYNTHESE DE STRATEGIE OPRATIONNELLE)

V. PREMIER PROGRAMME QUINQUENNAL (2003-2007) DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE

5.1 Orientations

Le secteur rural constitue le moteur de l'économie tchadienne. Il détermine la croissance économique, et constitue la source essentielle des devises du pays et de l'alimentation de la population. Ce secteur est confronté à plusieurs obstacles dont celui de l'éducation et de la formation, les difficultés d'accès aux moyens de production, au crédit, l'inorganisation des productions, l'insécurité foncière, etc.

Ce programme interviendra à un moment où le Tchad décide de poursuivre l'effort de rétablissement des grands équilibres macroéconomique, de lutter contre la pauvreté et de mettre en exécution le projet pétrolier qui servira de croissance. Il est prévu dans une loi votée par l'Assemblée nationale qu'une grande partie des ressources sera utilisée par les domaines prioritaires dont le secteur rural.

Dans les cinq ans, les principaux enjeux spécifiques dans le contexte propre du Tchad sont :

- Répondre aux besoins alimentaires des populations en forte croissance, et de plus en plus urbaine ;
- Asseoir la croissance des revenus des ruraux sur une stratégie de croissance rapide du secteur agricole ;
- Rendre accessible aux populations les moyens de production moderne (équipement, engrais, micro-finance, etc.)
- Développer des instruments de gestion des crises alimentaires
- Intégrer la gestion de la sécurité alimentaire dans les processus de décentralisation et de réformes de l'Etat ;
- Renforcer la coopération et promouvoir l'intégration régionale.

5.2 Cadre logique

Ce programme opérationnel sera développé sur la base de l'analyse diagnostique de la situation nationale et des priorités dégagées lors des débats et discussions avec différents acteurs.

Ce programme est articulé en Cinq Sous programmes qui sont :

Sous-programme 1 : Promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée.

5.2.1 L4/R11 : *Assurer la promotion des méthodes d'irrigation et de maîtrise de l'eau facilement vulgarisables grâce à la création des capacités en recherche/développement/applications appropriées.*

a) Objectif intermédiaire

Adaptation des méthodes d'irrigation et de maîtrise de l'eau sur les aménagements hydro-agricoles.

b) Résultats intermédiaires

Les résultats probants des protocoles expérimentaux sont connus et diffusés.

c) Activités

- Amélioration des connaissances sur les pratiques d'irrigation en cours
- Expérimentation de protocoles d'irrigation et de maîtrise de l'eau facilement vulgarisables.

d) Actions

- Faire le diagnostic des pratiques d'irrigation, de conservation des eaux et des sols en cours
- Expérimenter des méthodes d'irrigation et de maîtrise de l'eau facilement vulgarisables
- Diffuser les résultats de ces expériences.

5.2.2 L7/R11 : Construire des barrages, seuils et ouvrages de retenue sur les fleuves et affluents dans les zones à fort potentiel irrigable et réhabiliter les aménagements existants.

a) Objectif intermédiaire

Augmentation et sécurisation des superficies aménagées.

b) Résultats intermédiaires

Plus de 2000 hectares aménagés sont sécurisés pour la production.

c) Activités

- Réhabilitation des aménagements
- Construction des seuils sur les cours d'eau servant de source d'eau aux aménagements existants
- Construction de micro-barrages en zone sahélienne propice.

d) Actions

- Réhabiliter les aménagements
- Construire les seuils au droit des grands aménagements et de groupes de petits périmètres existants
- Construire des micro-barrages dans les montagneuses du Guéra, Ouaddaï et Biltine.

5.2.3 L9/RII : *Promouvoir le renforcement des capacités nationales et locales des acteurs et renforcer la coopération régionale en matière de lutte contre la désertification, de connaissance, de gestion et d'exploitation du potentiel hydrique.*

a) Objectif intermédiaire

Renforcement des capacités des acteurs en matière de lutte contre la désertification, de connaissance et de gestion du potentiel hydrique.

b) Résultats intermédiaires

- Les acteurs sont formés et informés sur les méthodes de lutte contre la désertification
- Le potentiel hydrique du Tchad est connu
- Les acteurs sont informés sur les limites d'exploitation du potentiel hydrique national.

c) Activités

- Formation et information des acteurs nationaux sur les méthodes de lutte contre la désertification et sur les limites d'exploitation des ressources hydrauliques
- Diagnostic des potentialités hydrauliques nationales dans le but d'une gestion durable.

d) Actions

- Appuyer la mise en œuvre du Programme d'Action National (PAN/LCD)
- Former et informer les acteurs nationaux sur les méthodes de lutte contre la désertification et sur les limites d'exploitation du potentiel hydrique du pays
- Faire le diagnostic des potentialités hydrauliques nationales.

5.2.4 L12/RII : *Améliorer la gestion intégrée de la fertilité des sols et proposer sur la base des résultats de la recherche, des choix techniques d'exploitation et d'utilisation plus adaptée.*

a) Objectif intermédiaire

Utilisation prolongée des sols sans enregistrer de baisse inquiétante de fertilité.

b) Résultats intermédiaires

- Un Plan National d'action de la fertilité des sols est élaboré.
- Les choix techniques adaptés pour une meilleure gestion de la fertilité des sols sont connus.

c) Activités

Expérimentation des fumures minérale et organique sur les principales cultures vivrières.

d) Actions

- Elaborer et expérimenter un Plan National de la fertilité des sols

- Expérimenter les différentes fumures (minérale et organique) sur les principales cultures vivrières.

5.2.5 L14/R11 : Réduire la forte pression sur les ressources forestières pour la satisfaction des besoins en énergie domestique, par la promotion de la recherche et la vulgarisation des énergies de substitution et des techniques plus efficaces de production et d'utilisation du bois de feux et du charbon de bois.

a) Objectif intermédiaire

Vulgarisation des principales énergies de substitution et des techniques plus efficaces de production et d'utilisation du bois de feux et du charbon de bois.

b) Résultats intermédiaires

La consommation en bois est réduite de moitié dans les villes.

c) Activités

- Reboisement à usage domestique
- Adoption et adaptation de l'utilisation du biogaz
- Subvention du gaz et du panneau solaire.

d) Actions

- Sensibiliser et informer les populations sur l'utilisation des foyers améliorés
- Faire le reboisement pouvant servir au bois de chauffage dans les villages
- Apprendre aux grands producteurs de fumier la possibilité d'utiliser le biogaz
- Subventionner les ventes de gaz domestique et de panneaux solaires.

5.2.6 L1/R12 : Développer, diversifier et diffuser des techniques et technologies de production de cultures irriguées.

a) Objectif intermédiaire

Amélioration des pratiques paysannes et technologies de production de cultures irriguées.

b) Résultats intermédiaires

- Les paysans situés le long des cours d'eau sont sensibilisés sur l'irrigation
- La superficie irriguée a atteint au moins 10% de la superficie irrigable
- Les techniques culturales irriguées sont mieux maîtrisées par les producteurs
- Les cultures irriguées sont diversifiées.

c) Activités

Aménagement de petits périmètres villageois avec la participation des bénéficiaires dans les zones à fort potentiel irrigué.

d) Actions

Réaliser des petits périmètres villageois avec la participation des bénéficiaires dans les zones à fort potentiel irrigué.

5.2.7 L2/R12 : *Diffuser des innovations adaptées aux productions non céréalières pour favoriser la diversification des systèmes productifs.*

a) Objectif intermédiaire

Sécurisation des productions agricoles pluviales et des arbres fruitiers.

b) Résultats intermédiaires

Les productions des plantes à tubercules et à racines et des arbres fruitiers ont notamment augmenté.

c) Activités

- Introduction des variétés à fort rendement des plantes à tubercules et à racines et des arbres fruitiers
- Formation des producteurs sur les techniques de transformation possibles

d) Actions

- Introduire des variétés à fort rendement de manioc, d'igname, de patate douce, arbres fruitiers...en milieu paysan
- Assurer la formation des producteurs sur les techniques de transformation valorisante possibles.

5.2.8 L3/R12 : *Promouvoir les activités de production animalière (élevage de petit ruminant, aviculture,...) comme alternative économique ou activités complémentaires aux productions de l'agriculture.*

a) Objectif intermédiaire

Amélioration du revenu des producteurs.

b) Résultats intermédiaires

Les exploitations agricoles produisent également de petits ruminants et de la volaille.

c) Activités

Mise en place du fonds de roulement pour la production animalière au niveau des exploitations agricoles.

d) Actions

Mettre en place un fonds de roulement pour la production animalière dans les exploitations agricoles.

Renforcement des capacités des producteurs en santé animale

5.2.9 L1/R13 : Promouvoir la recherche/développement pour favoriser la création des variétés de semences et plus globalement de paquets techniques plus cohérents et plus adaptés aux conditions tchadiennes.

a) Objectif intermédiaire

Amélioration variétale des semences.

b) Résultats intermédiaires

Les variétés de semences céréalières et légumières sont produites.

c) Activités

Renforcement de la capacité de production du Centre National semencier.

d) Actions

Poursuivre la production des semences de céréales et de cultures maraîchères.

5.2.10 L8/R13 : Diminuer la dépréciation des récoltes par le renforcement de la protection végétale intégrée, la transformation ainsi que de meilleures conditions de conservation et de stockage des produits.

a) Objectif intermédiaire

Diminution des pertes après les récoltes.

b) Résultats intermédiaires

- La qualité des récoltes est meilleure
- Les magasins de stockage sont construits et le conditionnement assuré
- La transformation simple de certains produits est assurée.

c) Activités

- Mise en place des fonds de roulement pour les produits phytosanitaires aux producteurs vivriers
- Réalisation de magasins villageois en appui aux groupements
- Mise en place des petites unités de production.

d) Actions

- Mettre en place des fonds de roulement pour les produits phytosanitaires
- Réaliser des magasins villageois aux groupements.

5.2.11 L9/R13 : Améliorer l'accès des petits agriculteurs et des éleveurs pauvres, en particulier aux intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...) et les former à leur utilisation.

a) Objectif intermédiaire

Amélioration des conditions de production agricole.

b) Résultats intermédiaires

Les petits agriculteurs et éleveurs ont accès au crédit pour les intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...)

c) Activités

Mise en place du crédit agricole pour les intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...)

d) Actions

- Identification des besoins des producteurs en intrant agricole ;
- Identification des partenaires pour la mise en place des systèmes de crédit adaptés
- Mettre en place le crédit agricole pour les intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...).

5.2.12 L11/R13 : Améliorer le potentiel génétique des races locales pour éléver le niveau de productivité en viande, en lait et en produits lactés, par l'intensification des systèmes d'élevage.

a) Objectif intermédiaire

Amélioration du potentiel génétique des races locales de petits ruminants et bovins pour la production de la viande et du lait.

b) Résultats intermédiaires

Le potentiel génétique des races locales de petits ruminants et de bovins est amélioré.

c) Activités

Mise en place par le LRVZ du dispositif d'amélioration du potentiel génétique de races locales de petits ruminants et bovins pour la production de viande et de lait.

d) Actions

- Importer les races améliorantes de petits ruminants et de bovins
- Placer au niveau des fermes et des exploitations agricoles les races améliorantes
- Assurer le suivi des productions.

5.2.13 L2/R14 : Former et perfectionner tous les acteurs de la filière aux techniques efficaces de pêche, de valorisation et de commercialisation des produits de la pêche.

a) Objectif intermédiaire

Amélioration de la filière pêche.

b) Résultats intermédiaires

Les acteurs de la filière pêche sont formés et perfectionnés sur les techniques efficaces de pêche et sur les transformations et commercialisation valorisantes.

c) Activités

Formation et perfectionnement des acteurs de la filière pêche sur les techniques efficaces de pêche et sur les transformations et commercialisation valorisantes.

d) Actions

Former et perfectionner les acteurs de la filière pêche sur les techniques efficaces de pêche et sur les transformations et commercialisation valorisantes.

Sous-programme 2 : Développement, fluidification et intégration sous-régionale des marchés.

5.2.14 L1/R21 : Identifier et exploiter de façon plus efficace les avantages comparatifs du Tchad au niveau régional, pour une prise en compte ceux-ci dans sa politique nationale et un meilleur positionnement sur les marchés.

a) Objectif intermédiaire

Meilleure identification des produits agricoles tchadiens compétitifs pour un positionnement sur les marchés.

b) Résultats intermédiaires

Les produits agricoles tchadiens compétitifs sur les marchés sont identifiés.

c) Activités

Identification des avantages comparatifs des produits agricoles tchadiens sur les marchés régionaux

d) Actions

- Identifier les produits agricoles compétitifs sur les marchés régionaux.
- Faire connaître les produits à travers les forums, les rencontres
- Créer un fonds de Garantie à l'exportation

5.2.15 L3/R22 : *Mettre en place une stratégie et des programmes de désenclavement des bassins nationaux de production avec une perspective de développement des échanges sous-régionaux et le renforcement de la concertation entre les OIG de la région.*

a) Objectif intermédiaire

Désenclavement des grands bassins de production dans une perspective d'échange sous régional.

b) Résultats intermédiaires

La stratégie et le programme de désenclavement des bassins de production sont mis en place et la concertation avec les OIG de la région réalisée.

c) Activités

- Etablissement de la concertation avec les OIG de la région
- Définition de la stratégie et du programme de désenclavement
- Mise en place de la stratégie et du programme de désenclavement des bassins de production.

d) Actions

- Etablir la concertation avec les OIG de la région
- Définir la stratégie et le programme de désenclavement
- Mettre en place la stratégie et le programme de désenclavement des bassins de production.

5.2.16 L4/R22 : *Accélérer l'exécution des programmes de réalisation des infrastructures régionales de transport par le raccordement des tronçons de réseaux transfrontaliers et intra-régionaux.*

a) Objectif intermédiaire

Amélioration des transports intra-régionaux.

b) Résultats intermédiaires

Le programme de réalisation des infrastructures régionales de transport est en cours d'exécution.

c) Activités

- Amélioration du programme de transport existant
- Poursuite de la réalisation du programme en cours.

d) Actions

- Améliorer le programme de transport existant
- Continuer la réalisation du programme en cours.

5.2.17 L5/R22 : Réduire les contraintes à la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires sahéliens sur les marchés nationaux et régionaux, en particulier les nombreuses entraves illicites aux échanges.

a) Objectif intermédiaire

Augmentation de la circulation des produits agricoles et agroalimentaires sahéliens sur les marchés nationaux et régionaux.

b) Résultats intermédiaires

Les produits agricoles et agroalimentaires tchadiens sont sur les marchés sahéliens et régionaux, et vice versa.

c) Activités

- Mise en place de conditions d'accès des opérateurs économiques à l'information sur les marchés sahéliens et régionaux
- Promotion du commerce Tchadien, sahélien et régional des produits agricoles et agroalimentaires.

d) Actions

- Mettre en place des conditions d'accès des opérateurs économiques à l'information sur les marchés sahéliens et régionaux
- Promouvoir le commerce tchadien, sahélien et régional des produits agricoles et agroalimentaires.

5.2.18 L2/R23 : Développer un système d'incitations destinées à favoriser l'émergence et le développement d'entreprises de transformation des produits agricoles à l'échelle du Tchad et de la région.

a) Objectif intermédiaire

Emergence et développement des entreprises de transformation des produits agricoles.

b) Résultats intermédiaires

Les entreprises tchadiennes de transformation de produits agricoles sont connues et motivées.

c) Activités

- Mise en place d'un Fonds d'Appui aux PME/PMI
- Appui Conseil aux entreprises agricoles et agro-alimentaires
- Organisation de foires saisonnières ou annuelles des entreprises de transformation de produits agricoles.

d) Actions

- Mettre en place d'un Fonds d'Appui aux PME/PMI
- Apporter un Appui - Conseil aux entreprises agricoles et agro-alimentaires
- Organiser de foires saisonnières ou annuelles des entreprises de transformation de produits agricoles.

5.2.19 L4/R23 : Assurer l'information et la formation efficaces des opérateurs économiques du Tchad sur les normes et règles du commerce régional et extra-régional et des échanges sur les marchés mondiaux des produits agricoles et agroalimentaires.

a) Objectif intermédiaire

Formation et information des opérateurs économiques sur les normes et règles du commerce régional et extra-régional des produits agricoles et agroalimentaires.

b) Résultats intermédiaires

Les opérateurs économiques nationaux sont formés et informés sur les normes et règles du commerce extérieur des produits agricoles et agroalimentaires.

c) Activités

Information et formation des opérateurs économiques sur les normes et règles du commerce extérieur des produits agricoles et agroalimentaires.

d) Actions

Informer et former les opérateurs économiques sur les normes et règles du commerce extérieur des produits agricoles et agroalimentaires.

C- Sous-programme 3 : Amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base.

5.2.20 L1/R31 : Améliorer l'accès des pauvres des milieux ruraux et urbains aux moyens de production.

a) Objectif intermédiaire

Amélioration de l'accès des pauvres aux moyens de production.

b) Résultats intermédiaires

Les pauvres urbains et ruraux ont accès aux moyens de production.

c) Activités

Mise en place du micro-crédit pour les moyens de production des pauvres.

d) Actions

Mettre en place le système de micro-crédit pour les moyens de production en faveur des pauvres.

5.2.21 L2 R31 : Diversifier des sources de revenus en dehors de l'activité agricole en milieu rural, en particulier au travers de la mise à disposition de financements décentralisés permettant le lancement d'activités rémunératrices.

a) Objectif intermédiaire

Amélioration et diversification des revenus en milieu rural.

b) Résultats intermédiaires

Les sources de revenus sont diversifiées en milieu rural.

c) Activités

Création des activités rémunératrices non agricoles.

d) Actions

- Mettre en place des systèmes de financement décentralisés dans les départements
- Créer des activités rémunératrices non agricoles.

5.2.22 L3/R31 : Développer l'emploi pour les pauvres par la création d'activités à haute intensité de main d'œuvre, ciblée sur les populations les plus vulnérables et visant leur intégration socio-économique.

a) Objectif intermédiaire

Développement des activités à haute intensité de main d'œuvre.

b) Résultats intermédiaires

Les populations les plus vulnérables sont intégrées socio-économiquement.

c) Activités

Création des activités à haute intensité de main d'œuvre.

d) Actions

- Mettre en place un Fonds de Soutien aux activités à haute intensité de main d'oeuvre
- Crée des activités à haute intensité de main d'oeuvre.

5.2.23 L6/R31 : Accorder la priorité dans les programmes de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire, à la situation particulière des femmes.

a) Objectif intermédiaire

Intégration de la femme dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

b) Résultats intermédiaires

Les femmes sont prises en compte dans les programmes de lutte contre la pauvreté.

c) Activités

- Inventaire des programmes de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire en cours d'élaboration ou en début d'exécution
- Insertion de l'approche genre/développement dans les programmes.

d) Actions

- Inventorier les programmes de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire en cours d'élaboration ou en début d'exécution
- Insérer l'approche genre/développement dans les programmes
- Informer et sensibiliser les femmes sur les contenus des programmes de lutte contre la pauvreté.

5.2.24 L7/R31 : Promouvoir le stockage villageois et les banques de céréales.

a) Objectif intermédiaire

Amélioration de la sécurité alimentaire en période de soudure.

b) Résultats intermédiaires

Les villageois disposent d'un stock de produits agricoles en période de soudure.

c) Activités

Mise en place de banques de céréales pour le stockage villageois.

d) Actions

Mettre en place de banques de céréales pour le stockage villageois.

5.2.25 L3/R32 : *Développer des programmes d'information, d'éducation et de communication destinés aux couches vulnérables, particulièrement en ce qui concerne la nutrition, l'hygiène, la santé,...*

a) Objectif intermédiaire

Information et éducation des couches vulnérables sur la nutrition, l'hygiène, la santé,...

b) Résultats intermédiaires

Les couches vulnérables sont informées et éduquées sur la nutrition, l'hygiène, la santé,...

c) Activités

- Diffusion des programmes d'IEC sur la nutrition, l'hygiène, la santé, etc.
- Renforcer les capacités des agents de santé et les encadreurs

d) Actions

Diffuser des programmes d'IEC sur la nutrition, l'hygiène, la santé,...

Sous-programme 4 : Amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle.

5.2.26 L1/R42 : *Disposer des systèmes d'information fiables et pertinents capables de renseigner dans des délais brefs des risques de dégradation de la situation alimentaire, sur la base d'un suivi d'indicateurs pertinents au regard des conditions habituelles de la sécurité alimentaire des ménages et des zones potentiellement vulnérables.*

a) Objectif intermédiaire

Information des acteurs de la sécurité alimentaire sur les risques de dégradation de la situation alimentaire.

b) Résultats intermédiaires

Les acteurs de la sécurité alimentaire ont des informations fiables sur la dégradation de la sécurité alimentaire des ménages et des zones potentiellement vulnérables.

c) Activités

Mise en place d'un dispositif d'informations fiables sur la dégradation de la sécurité alimentaire des ménages et des zones potentiellement vulnérables.

d) Actions

Mettre en place des systèmes d'information fiable sur la dégradation de la sécurité alimentaire des ménages et des zones potentiellement vulnérables.

5.2.27 L4/R42 : *Améliorer la coordination entre OIG, ONG, ETAT et partenaires au développement dans la détermination des populations vulnérables.*

a) Objectif intermédiaire

Meilleure coordination entre OIG, ONG, ETAT et partenaires au développement dans la détermination des populations vulnérables.

b) Résultats intermédiaires

Les populations vulnérables sont mieux ciblées.

c) Activités

Détermination des populations vulnérables avec la collaboration des OIG, ONG et partenaires au développement.

d) Actions

Déterminer les populations vulnérables avec la collaboration des OIG, ONG et partenaires au développement.

5.2.28 L5/R42 : *Impliquer les pauvres, comme des acteurs à part entière, dans les diagnostics sur la vulnérabilité, la conception et la mise en œuvre des programme d'assistance alimentaire et des actions à entreprendre pour combattre efficacement la pauvreté et l'insécurité alimentaire.*

a) Objectif intermédiaire

Meilleure conception et mise en œuvre des programmes d'assistance alimentaire.

b) Résultats intermédiaires

Les pauvres sont impliqués comme acteurs à part entière dans les programmes d'assistance alimentaire.

c) Activités

Diagnostics sur la vulnérabilité, conception et mise en œuvre des programmes d'assistance alimentaire et actions de lutte contre la pauvreté avec la participation des pauvres.

d) Actions

- Identifier les pauvres ou les populations vulnérables
- Diagnostiquer, concevoir et mettre en œuvre les actions d'assistance alimentaire et les actions de lutte contre la pauvreté avec la participation des pauvres.

5.2.29 L6/R43 : *Développer et mieux structurer dans l'espace, le stock et la distribution alimentaires en milieu rural à travers les systèmes de banques de céréales au sein des organisations paysannes, en particulier les organisations paysannes féminines.*

a) Objectif intermédiaire

Meilleure structuration du stock et de la distribution alimentaires en milieu rural.

b) Résultats intermédiaires

Le stock et la distribution alimentaires en milieu rural sont développés et structurés à travers des organisations paysannes, féminines si possible.

c) Activités

Structuration et développement du stock et de la distribution alimentaires à travers les banques de céréales des organisations paysannes, féminines si possible.

d) Actions

Structurer et développer le stock et la distribution alimentaires à travers les banques de céréales des organisations paysannes, féminines si possible.

5.2.30 L2/R44 : *Appuyer les organisations paysannes dans le développement du partenariat national en matière d'approvisionnement et de distribution des produits alimentaires.*

a) Objectif intermédiaire

Meilleur approvisionnement des populations des zones vulnérables par le développement d'un partenariat national avec les organisations paysannes.

b) Résultats intermédiaires

Les organisations paysannes sont en partenariat avec des opérateurs nationaux chargés de l'approvisionnement et de la distribution des produits agricoles.

c) Activités

Appui des organisations paysannes au développement d'un partenariat national pour l'approvisionnement et la distribution des produits alimentaires aux populations des zones vulnérables.

d) Actions

Appuyer les organisations paysannes au développement d'un partenariat national pour l'approvisionnement et la distribution des produits alimentaires aux populations des zones vulnérables.

Sous-programme 5 : Renforcement des capacités des acteurs et promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

5.2.31 L1/R51 : *Intégrer les enjeux de sécurité alimentaire dans les prérogatives et compétences administratives des collectivités locales, en renforçant leurs capacités réglementaires et institutionnelles ainsi que leurs moyens d'intervention propres.*

a) Objectif intermédiaire

Intégration des enjeux de la sécurité alimentaire dans les compétences des collectivités locales.

b) Résultats intermédiaires

Les collectivités locales sont renforcées dans leurs capacités réglementaires et institutionnelles pour les enjeux de sécurité alimentaire.

Activités

Renforcement des capacités réglementaires et institutionnelles des collectivités locales et de leurs moyens d'intervention propres pour les enjeux de sécurité alimentaire.

d) Actions

Renforcer les capacités réglementaires et institutionnelles des collectivités locales et leurs moyens d'intervention propres pour les enjeux de sécurité alimentaire.

5.2.32 L5/R52 : *Développer des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales, en recourant à la radio rurale et autres moyens de communication sociale.*

a) Objectif intermédiaire

Information et communication des acteurs agricoles sur les dynamiques locales.

b) Résultats intermédiaires

Les acteurs agricoles sont informés et communiquent sur les dynamiques locales.

c) Activités

Mise en place des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales par le biais de la radio rurale et autres moyens de communication.

d) Actions

Mettre en place des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales par le biais de la radio rurale et autres moyens de communication.

5.2.33 L2/R53 : *Favoriser les visites et les échanges d'expériences entre les opérateurs professionnels du Tchad en matière de prise en charge des questions relatives à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté.*

a) Objectif intermédiaire

Prise en charge des questions de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté par les opérateurs professionnels nationaux.

b) Résultats intermédiaires

Les opérateurs professionnels tchadiens prennent en charge les questions de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

c) Activités

Organisation des visites et échanges d'expériences entre les opérateurs professionnels nationaux pour la prise en charge des questions de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

d) Actions

Organiser des visites et échanges d'expériences entre les opérateurs professionnels nationaux pour la prise en charge des questions de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

5.2.34 L3/R53 : *Promouvoir la formation des décideurs, des gestionnaires, des cadres et des techniciens chargés de la formulation, de la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des stratégies et programmes en matière de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles.*

a) Objectif intermédiaire

Connaissance des décideurs, des gestionnaires, des cadres et techniciens en charge de la sécurité alimentaire, du suivi-évaluation des stratégies et programmes.

b) Résultats intermédiaires

Les décideurs, les gestionnaires, les cadres et techniciens en charge de la sécurité alimentaire sont formés sur le suivi-évaluation.

c) Activités

Formation des décideurs, des gestionnaires, des cadres et techniciens en charge de la sécurité alimentaire, sur le suivi-évaluation des stratégies et programmes.

d) Actions

Former les décideurs, les gestionnaires, les cadres et techniciens en charge de la sécurité alimentaire, sur le suivi-évaluation des stratégies et programmes.

5.2.35 L5/R53 : *Développer un programme d'IEC en matière d'eau potable et de santé publique, et de gestion décentralisée des points d'eau.*

a) Objectif intermédiaire

Information, éducation et communication des acteurs de la sécurité alimentaire sur l'hygiène de l'eau et la gestion des points d'eau.

b) Résultats intermédiaires

Les acteurs de la sécurité alimentaire sont informés, éduqués et communiquent sur l'hygiène de l'eau et la gestion des points d'eau.

c) Activités

Information, éducation et communication des acteurs de la sécurité alimentaire sur l'hygiène de l'eau et la gestion des points d'eau.

d) Actions

Informer, éduquer et communiquer sur l'hygiène de l'eau et la gestion des points d'eau.

5.2.36 L3/R54 : *Appuyer et renforcer les processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable au niveau national.*

a) Objectif intermédiaire

Suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable.

b) Résultats intermédiaires

Les processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population sont appuyés et renforcés.

c) Activités

Appui et renforcement des processus de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable.

d) Actions

Appuyer et renforcer les processus de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable.

Tableau 6 : CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 2003-2007

Lignes d'intervention prioritaires	Objectifs intermédiaires	Résultats intermédiaires	Activités	Actions à renforcer	Actions à innover	Indicateurs de résultats	Conditions critiques
<i>L4/R11 : Assurer la promotion méthodes d'irrigation et de maîtrise de l'eau facilement vulgarisables</i>	Adaptation des méthodes d'irrigation et de maîtrise de l'eau sur les aménagements hydro-agricoles	Les résultats probants des protocoles expérimentaux connus et diffusés	Amélioration des connaissances sur les pratiques d'irrigation en cours.	Expérimentation de protocoles d'irrigation et de maîtrise de l'eau facilement vulgarisables	Faire le diagnostic des pratiques d'irrigation, de conservation des eaux et des sols en cours. Expérimenter des méthodes d'irrigation et de maîtrise de l'eau facilement vulgarisables	Nombre d'études réalisées Nature et qualité des expériences adoptées	Volonté politique Mobilisation ressources financières et stabilité des
<i>L7/R11 : Construire des barrages, seuils et ouvrages de retenue sur les fleuves et les affluents dans les zones à fort potentiel irrigable et réhabiliter les aménagements existants</i>	Augmentation et sécurisation des superficies aménagées	Plus de 2000 hectares aménagés sont sécurisés pour la production	Réhabilitation des aménagements. Construction des cours d'eau servant de source d'eau aux aménagements existants.	Faire le diagnostic des pratiques d'irrigation, de conservation des eaux et des sols en cours. Expérimenter des méthodes d'irrigation et de maîtrise de l'eau facilement vulgarisables. Diffuser les résultats des expériences	Construire les seuils au droit des aménagements groupes de périmètres existants.	Nombre et qualité des ouvrages construits Superficies mises en valeurs Rendement par Hectares	Volonté politique Mobilisation ressources financières et stabilité

<p><i>L9/R11 : Promouvoir le renforcement des capacités nationales et locales des acteurs et renforcer la coopération régionale en matière de lutte contre la désertification, connaissance, gestion d'exploitation potentiel hydrique</i></p>	<p>Renforcer les acteurs des capacités des acteurs et renforcer la lutte contre la désertification, de connaissance, gestion d'exploitation potentiel hydrique</p>	<p>Les acteurs sont formés et informés sur les méthodes de lutte contre la désertification et la désertification de son, de connaissance et de gestion du potentiel hydrique</p>		<p>Faire le diagnostic des potentialités nationales</p>	<p>Nombre des programmes et projets développés et mis en œuvre</p>	<p>Volonté politique</p>	<p>Mobilisation des ressources financières</p>
<p><i>L12/R11 : Améliorer la gestion intégrée de la fertilité des sols et proposer sur la base des résultats de la recherche, des choix techniques d'exploitation et d'utilisation adaptée</i></p>	<p>Utilisation prolongée des sols sans enregistrer de baisse inquiétante de fertilité</p>	<p>Les choix techniques adaptées pour une meilleure gestion de la fertilité des sols connus</p>	<p>Expérimentation des fumures minérale et organique sur les principales cultures vivrières</p>	<p>Niveau de partenariat et de participation des acteurs</p>	<p>Nature des études réalisées</p>	<p>Volonté et stabilité</p>	<p>Degré d'adoption des programmes proposés</p>
			<p>Niveau de partenariat et de participation des acteurs</p>	<p>Nature des études réalisées</p>	<p>Volonté et stabilité</p>	<p>Degré d'adoption des programmes proposés</p>	<p>Niveau d'adoption des techniques proposées</p>

L14RII : Réduire la forte pression sur les ressources forestières pour la satisfaction des besoins en énergie domestique, par la promotion de la recherche et la vulgarisation d'énergies substituées et techniques efficaces production d'utilisation du bois et de feux et du charbon de bois	Vulgarisation des principales énergies de substitution et des techniques de production et d'utilisation de n du bois de feu et du charbon de bois	La consommation en bois est réduite moitié dans les villes	Reboisement à population n en bois est améliorée et du panneau solaire. Adoption et de l'utilisation biogaz	Sensibiliser et informer les producteurs de funier la possibilité d'utiliser le biogaz	Apprendre aux grands producteurs de funier la possibilité d'utiliser le du Biogaz	Nombre des producteurs adhérent à l'utilisation du Biogaz	Volonté et stabilité politique des ressources financières Adhésion des producteurs
L1RII2 : Développer, diversifier et diffuser des technologies de production de cultures irriguées	Amélioration des pratiques de passannes et technologie s de production de cultures irriguées	Les paysans situés le long des cours d'eau sont sensibilisés sur l'irrigation	Aménagement de petits périmètres villageois avec la participation des bénéficiaires dans les zones à fort potentiel irrigué	Réaliser des petits périmètres villageois avec la participation des bénéficiaires dans les zones à fort potentiel irrigué	Superficie aménagées Niveau d'adhésion de la population	Volonté et stabilité politique Mobilisation des ressources financières Adhésion de la population	

<p><i>L2/R12 : Diffuser des innovations adaptées aux productions non céréalières pour favoriser la diversification des systèmes productifs</i></p>	<p>Sécurisation des productions non agricoles pluviales et des arbres fruitiers</p>	<p>Les productions des arbres fruitiers et des plantes à tubercules et à racines ont notamment augmenté</p>	<p>Introduction des variétés à fort rendement de manioc, d'igname, de patate douce, et arbres fruitiers... en milieu paysan. Assurer la formation des producteurs sur les techniques de transformation valorisante possibles.</p>	<p>Nature des variétés Rendement Nombre des personnes formées et ayant adoptées les techniques</p>	<p>Volonté politique Mobilisation des ressources financière</p>
<p><i>L3/R12 : Promouvoir les activités de production animalière (élevage de petit ruminant, aviculture,...) comme alternative économique ou activités complémentaires aux productions de l'agriculture</i></p>	<p>Amélioration du revenu des producteurs</p>	<p>Les exploitations agricoles produisent également de petits ruminants et agriculteurs de la volaille</p>	<p>Mise en place du fonds de roulement pour la production animale dans les exploitations agricoles Renforcer des capacités sanitaires des populations</p>	<p>Niveau de mobilisation des ressources financières</p>	<p>Volonté politique Mobilisation des ressources financières</p>
<p><i>L1/R13 : Promouvoir la recherche/développement pour favoriser la création des variétés de semences et plus globalement de paquets techniques plus cohérents et plus adaptés aux conditions tchadiennes</i></p>	<p>Amélioration de variété des semences</p>	<p>Les variétés de semences céréalières et légumières sont produites</p>	<p>Renforcement de la capacité de production du Centre National semencier</p>	<p>Qualité des semences produites et distribuées</p>	<p>Volonté politique Mobilisation des ressources financières</p>

<p><i>L&R13 : Diminuer la dépréciation des récoltes par le renforcement de la protection végétale intégrée, la transformation ainsi que de meilleures conditions de conservation et de stockage des produits</i></p>	<p>Diminution des pertes après les récoltes</p>	<p>La qualité des récoltes est meilleure. Les magasins de stockage sont construits et le conditionnement assuré. La transformation simple de certains produits est assurée.</p>	<p>Mise en place des fonds de roulement pour les produits phytosanitaires aux producteurs vivriers. Réalisation de magasins villageois en appui aux groupements.</p>	<p>Mettre en place des fonds de roulement pour les produits phytosanitaires aux producteurs vivriers. Réaliser des magasins villageois aux groupements</p>	<p>Appuyer la mise en place des unités de transformation des produits</p>	<p>Niveau de mobilisation des ressources</p>	<p>Volonté et stabilité politique</p>
<p><i>L9/R13 : Améliorer l'accès des petits agriculteurs et des éleveurs pauvres, en particulier aux intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...) et les former à leur utilisation</i></p>	<p>Amélioration des conditions de production agricole</p>	<p>Les petits agriculteurs et éleveurs ont accès au crédit pour les intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...)</p>	<p>Mise en place du crédit agricole pour les intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...)</p>	<p>Identifier les besoins des populations en intrant agricoles. Identifier des partenaires pour la distribution des intrants. Mettre en place le crédit agricole pour les intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...)</p>	<p>Qualité réalisée</p>	<p>Nombre et qualité des partenaires identifiés</p>	<p>Mobilisation des ressources</p>

<p><i>L1/R13 : Améliorer le potentiel génétique des races locales pour éllever le niveau de productivité en viande, en lait et en produits lactés, par l'intensification des systèmes d'élevage.</i></p>	<p>Le potentiel génétique des races locales de ruminants et de bovins est amélioré par les bovins pour la production de la viande et du lait</p>	<p>Mise en place par le LVRZ du dispositif d'amélioration du potentiel génétique de races locales de ruminants et de bovins pour la production de la viande et du lait</p>	<p>Importer les races améliorantes de ruminants et de bovins. Placer au niveau des fermes et des exploitations agricoles les races améliorantes. Assurer le suivi des productions.</p>	<p>Niveau d'importation des races améliorantes et d'adhésion des populations à la mise en place des mécanismes de suivi mis en place</p>
<p><i>L2/R14 : Former et perfectionner tous les acteurs de la filière aux techniques efficaces de pêche, de valorisation et de commercialisation des produits de la pêche</i></p>	<p>Amélioration de la filière pêche</p>	<p>Formation et perfectionnement des acteurs de la filière pêche sur les techniques efficaces de pêche et sur la transformation et la commercialisation valorisantes</p>	<p>Former et perfectionner les acteurs de la filière pêche sur les techniques efficaces de pêche et sur la transformation et la commercialisation valorisantes</p>	<p>Nombre de personnes formées</p>
<p><i>L1/R21 : Identifier et exploiter de façon plus efficace les avantages comparatifs du Tchad au niveau régional, pour une prise en compte ceux-ci dans sa politique nationale et un meilleur positionnement sur les marchés</i></p>	<p>Meilleure identification des produits agricoles tchadiens compétitifs sur les marchés identifiés</p>	<p>Identification des avantages comparatifs des produits agricoles tchadiens sur les marchés identifiés</p>	<p>Identifier les produits agricoles compétitifs sur les marchés régionaux Faire connaître les produits nationaux</p>	<p>Volonté politique Mobilisation des ressources financières</p>

	Désenclavement des grands bassins de production dans une perspective d'échange sous régional	La stratégie concertation avec les OIG de la région.	Etablissement de la concertation avec les OIG de la région.	Etablir la concertation avec les OIG de la région.
L3/R22 : Mettre en place une stratégie et des programmes de désenclavement des bassins nationaux de production avec une perspective de développement des échanges sous-régionaux et le renforcement de la concertation entre les OIG de la région	Amélioration du programme de réalisation des infrastructures régionales de transport par le raccordement des tronçons de réseaux transfrontaliers et intra-régionaux	Le programme de réalisation des infrastructures régionales de transport est en cours d'exécution.	Amélioration du programme de transport existant. Poursuite de la réalisation du programme en cours.	Nature des routes Kilomètres construits Ou entretenus
L4/R22 : Accélérer l'exécution des programmes de réalisation des infrastructures régionales de transport par le raccordement des réseaux transfrontaliers et intra-régionaux	Amélioration du programme de réalisation des infrastructures régionales de transport est en cours d'exécution	Amélioration du programme de transport existant. Continuer la réalisation du programme en cours.	Nature des routes Kilomètres construits Ou entretenus	Volonté politique et stabilité Mobilisation des ressources financières Adhésion des Etats et des populations

		Mettre en place des conditions d'accès des opérateurs économiques à l'information sur les marchés sahariens et régionaux Promouvoir le commerce saharien et régional des produits agricoles et agroalimentaires	Nature de l'information fournie Nombre d'opérateurs touchés Volume des échanges commerciaux	Volonté et stabilité politique Mobilisation des ressources financières Bonne utilisation des ressources du pétrole
L5/R22 : Réduire les contraintes à la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires sahariens sur les marchés nationaux et régionaux, en particulier les nombreuses entraves illicites aux échanges	Augmenter la circulation des produits agricoles et agroalimentaires sahariens sur les marchés nationaux et régionaux	Mise en place de conditions d'accès des opérateurs économiques à l'information sur les marchés sahariens et régionaux. Promotion du commerce saharien et régional des produits agricoles et agroalimentaires	Nombre d'opérateurs touchés Volume des échanges commerciaux	Volonté et stabilité politique Mobilisation des ressources financières Bonne utilisation des ressources du pétrole
L2/R23 : Développer un système d'incitations destinées à favoriser l'émergence et le développement d'entreprises de transformation des produits agricoles à l'échelle du Tchad et de la région	Emergence et développement des entreprises de transformation des produits agricoles	Organisation de foires saisonnières ou annuelles des entreprises de transformation de produits agricoles	Mettre en place un Fonds d'Appui à la promotion des entreprises alimentaires et agroalimentaires Apporter un Appui Conseil Aux PME/PMI Organiser de foires saisonnières ou annuelles des entreprises de transformation de produits agricoles	Niveau de mobilisation des ressources d'entreprises conseillées ou appuyées. Nombre d'entreprises conseillées ou appuyées.
L4/R23 : Assurer l'information et la formation efficaces des opérateurs du Tchad sur les normes et règles du commerce régional et extra-régional et des échanges sur les marchés mondiaux des produits agricoles et agroalimentaires	Formation et information des opérateurs économiques sur les normes et règles du commerce régional et extra-régional et des échanges sur les marchés mondiaux des produits agricoles et agroalimentaires	Information et formation des opérateurs économiques sur les normes et règles du commerce extérieur des produits agricoles et agroalimentaires	Nombre des opérateurs formés	Volonté et stabilité politique Mobilisation des ressources financières

<i>L1/R31 : Améliorer l'accès des pauvres urbains aux moyens de production</i>	Amélioration de l'accès des pauvres aux moyens de production	Les pauvres urbains et ruraux ont les moyens d'accès aux moyens de production	Mise en place du micro-crédit pour la production des pauvres	Niveau de mobilisation des ressources financières mobilisées	Volonté et stabilité politique
<i>L2 R31 : Diversifier des sources de revenus en dehors de l'activité agricole en milieu rural, en particulier au travers de la mise à disposition de financements décentralisés permettant le lancement d'activités rémunératrices</i>	Amélioration de l'accès des pauvres aux moyens de production	Les sources de revenus sont diversifiées dans des revenus en milieu rural	Création des activités rémunératrices non agricoles	Mettre en place des systèmes de financement décentralisés	Mobilisation des ressources financières
<i>L3/R31 : Développer l'emploi pour les pauvres par la création d'activités à haute intensité de main d'œuvre, ciblée sur les populations les plus vulnérables et visant leur intégration socio-économique</i>	Développement des activités à haute intensité de main d'œuvre	Les populations les plus vulnérables sont intégrées socio-économiquement	Création des activités à haute intensité de main d'œuvre	Créer des activités à haute intensité de main d'œuvre	Créer des activités non agricoles
<i>L6/R31 : Accorder la priorité dans les programmes de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire, à la situation particulière des femmes</i>	Intégration la femme dans les programmes de lutte contre la pauvreté	Inventaire des programmes de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire en cours	Inventorier les programmes de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire en cours d'élaboration ou en début d'exécution	Nombre et nature des programmes	Volonté et stabilité politique
			Insérer l'approche genre/développement dans les programmes	Nombre des personnes formées	Mobilisation des ressources financières
			Informer et sensibiliser les femmes sur les activités des programmes en cours	Nombre des femmes touchées	

<p><i>L7/R31 : Promouvoir le stockage villageois et les banques de céréales</i></p>	<p>Amélioration de la sécurité alimentaire en période de soudure</p>	<p>Les villageois disposent d'un stock de produits agricoles en période de soudure</p>	<p>Mise en place de banques céréales pour le stockage villageois</p>	<p>Mettre en place de banques de céréales pour le stockage villageois</p>	<p>Nombre des personnes mises en place Quantité stockée</p>	<p>Volonté politique Mobilisation des ressources financières et stabilité</p>
<p><i>L7/R32 : Développer des programmes d'information, d'éducation et de communication destinés aux couches vulnérables, particulièrement en ce qui concerne la nutrition, l'hygiène, la santé...</i></p>	<p>Information et éducation des couches vulnérables sur la nutrition, l'hygiène, la santé,...</p>	<p>Les couches vulnérables sont informées et éduquées sur la nutrition, l'hygiène, la santé,...</p>	<p>Diffusion des programmes d'IEC sur la nutrition, l'hygiène, la santé,...</p>	<p>Diffuser des programmes d'IEC sur la nutrition, l'hygiène, la santé,...</p>	<p>Nombre de personnes touchées</p>	<p>Volonté politique Mobilisation des ressources financières et stabilité</p>
<p><i>L7/R42 : Disposer des systèmes d'information fiables et pertinents capables de renseigner dans des délais brefs des risques de dégradation de la situation alimentaire, sur la base d'un suivi d'indicateurs pertinents au regard des conditions habituelles de la sécurité alimentaire des ménages et des zones potentiellement vulnérables</i></p>	<p>Informations des acteurs de la sécurité alimentaire sur les risques de dégradation de la situation alimentaire, de la sécurité alimentaire</p>	<p>Mise en place d'un dispositif d'informations fiables sur la sécurité alimentaire</p>	<p>Mettre en place des systèmes d'information fiables sur la sécurité alimentaire des ménages et des zones potentiellement vulnérables</p>	<p>Nature de l'information collectée</p>	<p>Nombre d'utilisateurs</p>	<p>Volonté politique Mobilisation des ressources financières et stabilité</p>

L4/R42 : Améliorer la coordination entre OIG, ONG, ETAT et partenaires au développement dans la détermination des populations vulnérables	Meilleure coordination entre OIG, ONG, ETAT et partenaires au développement	Les populations vulnérables sont mieux ciblées	Détermination des populations vulnérables avec la collaboration des OIG, ONG et partenaires au développement	Qualité réalisées	Volonté politique et stabilité
L5/R42 : Impliquer les pauvres, comme des acteurs à parti entière, dans les diagnostics sur la vulnérabilité, la conception et la mise en œuvre des programmes d'assistance alimentaire	Meilleures conception et mise en œuvre des acteurs à parti entière dans le programme de l'assistance alimentaire	Les pauvres sont impliqués comme acteurs à parti entière dans les programmes d'assistance alimentaire et actions de lutte contre la pauvreté avec la participation des pauvres	Identifier les pauvres ou les populations vulnérables Diagnostiquer, concevoir et mettre en œuvre les actions d'assistance alimentaire et les actions de lutte contre la pauvreté avec la participation des pauvres	Pertinence des analyses	Mobilisation des ressources financières
<i>l'insécurité alimentaire</i>	<i>la</i>	<i>et</i>		<i>Degré de collaboration</i>	

<p><i>L.6/R43 : Développer et mieux structurer dans l'espace, le stock et la distribution alimentaires en milieu rural à travers les systèmes de banques de céréales au sein des organisations paysannes, en particulier les organisations paysannes féminines</i></p>	<p>Meilleure structuration du stock et la distribution alimentaires en milieu rural sont développés et structurés à travers des organisations paysannes, féminines si possible</p>	<p>Structuration et développement du stock et de la distribution alimentaires à travers les banques de céréales des organisations paysannes, féminines si possible</p>	<p>Degré de structuration Nature des actions</p>	<p>Volonté politique Mobilisation ressources financières</p>
<p><i>L.2/R44 : Appuyer les organisations paysannes dans le développement du partenariat national en matière d'approvisionnement et de distribution des produits alimentaires</i></p>	<p>Meilleur approvisionnement des populations vulnérables par le partenariat national avec les organisations paysannes</p>	<p>Appui des organisations paysannes au développement d'un partenariat national pour l'approvisionnement et la distribution des produits alimentaires aux populations des zones vulnérables</p>	<p>Appuyer les organisations paysannes dans le développement du partenariat national pour l'approvisionnement et la distribution des produits alimentaires aux populations des zones vulnérables</p>	<p>Nombre d'organisations encadrées Quantité distribuée</p>

L1/R51 : Intégrer les enjeux de sécurité alimentaire dans les prérogatives administratives collectives locales, en renforçant leurs capacités réglementaires institutionnelles ainsi que leurs moyens d'intervention propres	Intégration des enjeux de sécurité alimentaire dans les prérogatives administratives collectives locales, en renforçant leurs capacités réglementaires institutionnelles ainsi que leurs moyens d'intervention propres	Les collectivités locales sont renforcées et réglementaires et leur sécurité alimentaire dans les capacités réglementaire et institutionnelles pour les enjeux de sécurité alimentaire	Renforcement des capacités réglementaires et institutionnelles des collectivités locales et leurs moyens d'intervention propres pour les enjeux de sécurité alimentaire	Renforcer les capacités réglementaires et institutionnelles des collectivités locales et leurs moyens d'intervention propres pour les enjeux de sécurité alimentaire	Nombre de collectivités appuyées et Nature des textes élaborés	Volonté politique et stabilité Mobilisation des ressources financières
L2/R52 : Développer des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales, en recourant à la radio rurale et autres moyens de communication sociale	Information et communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales	Les acteurs agricoles sont informés et communiquent sur les dynamiques locales par le biais de la radio rurale et autres moyens de communication	Mise en place des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales par le biais de la radio rurale et autres moyens de communication	Mettre en place des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales par le biais de la radio rurale et autres moyens de communication	Nombre de programmes élaborés Audience des populations	Volonté politique et stabilité Mobilisation des ressources financières
L2/R53 : Favoriser les visites et les échanges d'expériences entre les opérateurs professionnels du Tchad en matière de prise en charge des questions relatives à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté	Connaissance des décideurs, gestionnaire des tchadiens et des cadres et techniciens en charge de la sécurité alimentaire , du suivi	Organisation des visites et échanges d'expériences entre les opérateurs professionnels tchadiens prennent en charge les questions de sécurité alimentaire et de réduction de la sécurité alimentaire , du suivi	Organiser des visites et échanges d'expériences entre les opérateurs professionnels nationaux pour la prise en charge des questions de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté	Organiser des visites et échanges d'expériences entre les opérateurs professionnels nationaux pour la prise en charge des questions de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté	Nombre de visites organisées Nombre d'opérateurs touchés	Volonté politique et stabilité Mobilisation des ressources financières

<p><i>L3/R53 : Promouvoir la formation des décideurs, des gestionnaires, des cadres et des techniciens chargés de la formulation, de la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des stratégies programmes matière de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles</i></p>	<p>Connaître les décideurs, les gestionnaires, les cadres et techniciens en charge de la sécurité alimentaire, de la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des stratégies programmes matière de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles</p>	<p>Formation des décideurs, gestionnaires, des cadres et techniciens en charge de la sécurité alimentaire, sur le suivi-evaluation des stratégies et programmes</p>	<p>Former les décideurs, les gestionnaires, les cadres et techniciens en charge de la sécurité alimentaire, sur le suivi-evaluation des stratégies et programmes</p>	<p>Nombre de personnes formées</p>	<p>Volonté politique Mobilisation des ressources financières</p>
<p><i>L3/R53 : Développer un programme d'IEC en matière d'eau potable et de santé publique, et de gestion décentralisée des points d'eau</i></p>	<p>Information éducation et communication des acteurs de la sécurité alimentaire sont informés, éduqués et communiquent sur l'hygiène de l'eau et la gestion des points d'eau</p>	<p>Informations, éducation et communication des acteurs de la sécurité alimentaire sont informés, éduqués et communiquent sur l'hygiène de l'eau et la gestion des points d'eau</p>	<p>Nombre de personnes formées et éduquées</p>	<p>Volonté politique Mobilisation des ressources financières</p>	
<p><i>L3/R54 : Appuyer et renforcer les processus de mise en œuvre et de suivi-evaluation des programmes politiques population et développement durable au niveau national</i></p>	<p>Suivi-evaluation des programmes et politiques de population et de développement durable</p>	<p>Appui et renforcement des processus de suivi-evaluation des programmes et politiques de population et de développement durable</p>	<p>Nombre de programmes suivis et évalués</p>	<p>Qualité du suivi et de l'évaluation</p>	

5.3.Plan d'opération

Tableau 7 : Planning des activités

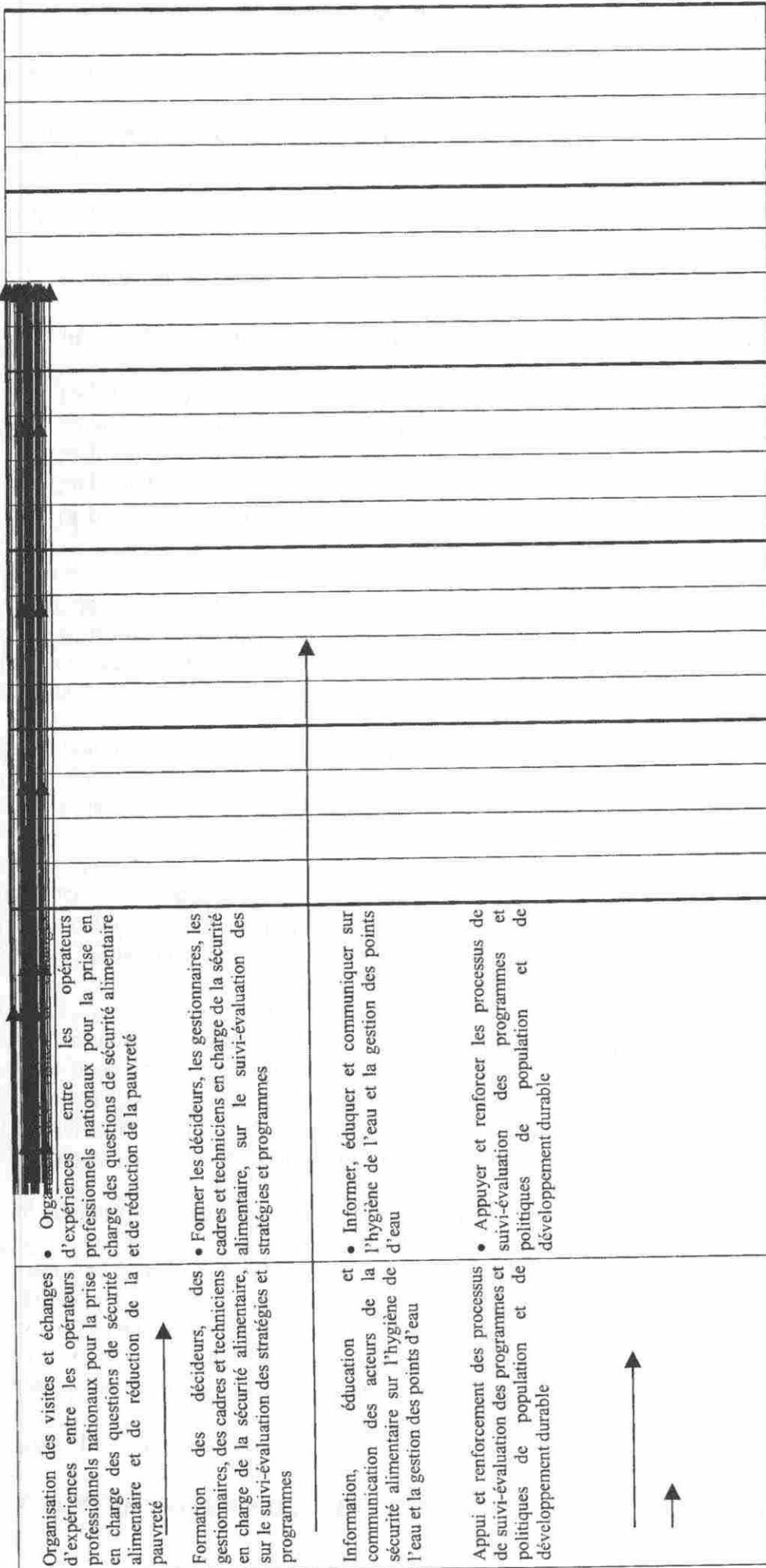
Activités	Actions	An 1			An 2			An 3			An 4			An 5			
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Amélioration des connaissances sur les pratiques d'irrigation en cours. Expérimentation de protocoles d'irrigation et de maîtrise de l'eau facilement vulgarisables	<ul style="list-style-type: none"> Faire le diagnostic des pratiques d'irrigation, de conservation des eaux et des sols en cours Expérimenter des méthodes d'irrigation et de maîtrise de l'eau facilement vulgarisables Diffuser les résultats de ces expériences 																
Réhabilitation des aménagements. Construction des seuils sur les cours d'eau servant de source d'eau aux aménagements existants. Construction de micro-barrages en zone saharienne propice	<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter les aménagements Construire les seuils au droit des grands aménagements et de groupes de petits périmètres existants Construire des micro-barrages dans les ontages du Guéra ouaddai et Blitne 																
Formation et information des acteurs nationaux sur les méthodes de lutte contre la désertification et sur les limites d'exploitation des ressources hydriques. Diagnostic des potentialités hydriques nationales dans le but d'une gestion durable.	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la mise en œuvre du PAN/LCD Former et informer les acteurs nationaux sur les méthodes de lutte contre la désertification et sur les limites d'exploitation du potentiel hydrique du pays Faire le diagnostic des potentialités hydriques nationales 																
Expérimentation des fumures minérale et organique sur les principales cultures vivrières	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer un plan de fertilité des sols Expérimenter les différentes fumures (minérale et organique) sur les principales cultures vivrières 																

Reboisement à usage domestique. Subvention du gaz et du panneau solaire. Adoption et adaptation de l'utilisation du biogaz.	Aménagement de petits périmètres villageois avec la participation des bénéficiaires dans les zones à fort potentiel irrigué	Introduction des variétés à fort rendement des plantes à tubercules et à racines. Formation des producteurs sur les techniques de transformation possibles.	Mise en place du fonds de roulement pour la production animalière au niveau des exploitations agricoles	Renforcement de la capacité de production du Centre National semencier	Mise en place des fonds de roulement pour les produits phytosanitaires aux producteurs vivriers. Réalisation de magasins villageois en appui aux groupements.
Sensibiliser et informer les populations • Faire le reboisement pouvant servir au bois de chauffage dans les villages. • Subventionner les ventes de gaz domestique et de panneaux solaires • Apprendre aux grands producteurs de fumier la possibilité d'utiliser le biogaz	Réaliser des petits périmètres villageois avec la participation des bénéficiaires dans les zones à fort potentiel irrigué	Introduire des variétés à fort rendement de manioc, d'igname, de patate douce,...en milieu paysan. • Assurer la formation des producteurs sur les techniques de transformation valorisante possibles	Mettre en place un fonds de roulement pour la production animalière dans les exploitations agricoles • Renforcer les capacités des acteurs	Poursuivre la production des semences de céréales et de cultures maraîchères	Mettre en place des fonds de roulement pour les produits phytosanitaires. • Réaliser des magasins villageois aux groupements

	Mise en place du crédit agricole pour les intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...)	
	Mise en place par le LVRZ du dispositif d'amélioration du potentiel génétique de races locales de petits ruminants et bovins pour la production de viande et de lait	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le crédit agricole pour les intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...) • Importer les races améliorantes de petits ruminants et de bovins. • Placer au niveau des fermes et des exploitations agricoles les races améliorantes. • Assurer le suivi des productions
	Formation et perfectionnement des acteurs de la filière pêche sur les techniques efficaces de pêche et sur les transformations et commercialisation valorisantes	<ul style="list-style-type: none"> • Former et perfectionner les acteurs de la filière pêche sur les techniques efficaces de pêche et sur les transformations et commercialisation valorisantes • Identifier les produits agricoles compétitifs sur les marchés régionaux
	Etablissement de la concertation entre OIG de la région.	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir la concertation avec OIG de la région.
	Définition de la stratégie et du programme de désenclavement.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir la stratégie et le programme de désenclavement.
	Mise en place de la stratégie et du programme de désenclavement des bassins de production.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place la stratégie et le programme de désenclavement des bassins de production
	Amélioration du programme de transport existant.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le programme de transport existant.
	Poursuite de la réalisation du programme en cours.	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer la réalisation du programme en cours
	Mise en place de conditions d'accès des opérateurs économiques à l'information sur les marchés sahéliens et régionaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des conditions d'accès des opérateurs économiques à l'information sur les marchés sahéliens et régionaux
	Promotion du commerce sahélien et régional des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le commerce sahélien et régional des produits agricoles

Organisation de foires saisonnières ou annuelles des entreprises de transformation de produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser de foires saisonnières ou annuelles des entreprises de transformation de produits agricoles • Mettre en place un fond d'appui aux PME/PMI • Apporter un appui Conseil 						
Information et formation des opérateurs économiques sur les normes et règles du commerce extérieur des produits agricoles et agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Informer et former les opérateurs économiques sur les normes et règles du commerce extérieur des produits agricoles et agro-alimentaires 						
Mise en place du micro-crédit pour les moyens de production des pauvres	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le micro-crédit pour les moyens de production des pauvres 						
réation des activités rémunératrices non agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des activités rémunératrices non agricoles • Mettre en place un système de financement écentralisé 						
Création des activités à haute intensité de main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des activités à haute intensité de main d'œuvre • Inventorier les programmes de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire en cours d'élaboration ou en début d'exécution • Insérer l'approche genre/développement dans les programmes • Informer et sensibiliser les femmes sur les Programmes en cours 						
Inventaire des programmes de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire en cours d'élaboration ou en début d'exécution							
Insertion de l'approche genre développement dans les programmes							
Mise en place de banques de céréales pour le stockage villageois	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place de banques de céréales pour le stockage villageois 						
Diffusion des programmes d'IEC sur la nutrition, l'hygiène, la santé,...	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des programmes d'IEC sur la nutrition, l'hygiène, la santé,... • Former les animateurs et encadreurs 						

Mise en place d'un dispositif d'informations fiables sur la dégradation de la sécurité alimentaire des ménages et des zones potentiellement vulnérables	Détermination des populations vulnérables avec la collaboration des OIG, ONG et partenaires au développement	Diagnostics sur la vulnérabilité, conception et mise en œuvre des programmes d'assistance alimentaire et actions de lutte contre la pauvreté avec la participation des pauvres
Appui des organisations paysannes au développement d'un partenariat national pour l'approvisionnement et la distribution des produits alimentaires aux populations des zones vulnérables	Structuration et développement du stock et de la distribution alimentaire à travers les banques de céréales des organisations paysannes, féminines si possible	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les pauvres ou les populations vulnérables • Diagnostiquer, concevoir et mettre en œuvre les actions d'assistance alimentaire et les actions de lutte contre la pauvreté avec la participation des pauvres
Renforcement des capacités réglementaires et institutionnelles des collectivités locales et de leurs moyens d'intervention propres pour les enjeux de sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les organisations paysannes au développement d'un partenariat national pour l'approvisionnement et la distribution des produits alimentaires aux populations des zones vulnérables • Renforcer les capacités réglementaires et institutionnelles des collectivités locales et leurs moyens d'intervention propres pour les enjeux de sécurité alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer et développer le stock et la distribution alimentaires à travers les banques de céréales des organisations paysannes, féminines si possible
Mise en place des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales par le biais de la radio rurale et autres moyens de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales par le biais de la radio rurale et autres moyens de communication 	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les populations vulnérables avec la collaboration des OIG, ONG et partenaires au développement



• I'Assemblée Nationale

- Pour l'Etat et ses démembrements

Tchad soit :

Les principaux acteurs devront prendre part à la concertation sur la sécurité alimentaire au

6.2.1. Les principaux acteurs

6.2. Le dispositif de Sécurité Alimentaire

- Le principe de négociation permanente et approfondie entre les acteurs.
- Le principe de transparence et d'obligation de rendre compte ;
- Le principe de responsabilité collective ;
- Le principe de participation effective de l'ensemble des acteurs ;
- Le principe de complémentarité et de subsidiarité du niveau local au niveau national ;

Il s'agit de :

Les principes enracinés précédemment, auxquels l'ensemble des acteurs adhérent, guide la mise en œuvre du cadre stratégique dans son ensemble. De leur respect par l'ensemble des acteurs concernés, dépendent son intérêt et son efficacité. C'est sur la base de ces principes que sont définis les dispositifs institutionnels et les modalités de mobilisation des ressources.

Le cadre de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté constitue en conséquence un référent commun auquel l'ensemble des acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire se réfèrent pour orienter leurs propres stratégies et inscrire leurs initiatives.

Le relèvement d'une approche multi-sectorielle et multi-acteurs, la sécurité alimentaire ne peut relever de prorogatives exclusives d'un ministère, d'un acteur ou d'un bailleur de fonds. Aucun acteur ou aucun territoire n'est à lui seul pertinent et suffisant pour prendre en charge l'ensemble des problèmes ou de dimensions de la sécurité alimentaire.

Sur l'origинаlité tient au fait que la méthodologie pour son élaboration ainsi que son contenu ont été débattus au niveau central et de quelques régions avec les acteurs de la société civile, les services techniques et les bailleurs de fonds. Ces concertations ont été menées dans le souci de doter le Tchad d'une analyse qui reflète les enjeux de la sécurité alimentaire au niveau national et de dégager ainsi les options stratégiques qui permettent en complète l'ensemble des partenaires notammement ceux de la société civile et du secteur privé.

Le présent cadre de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté a été élaboré sur la base des réflexions amises au Tchad depuis plusieurs années (processus Sahel 21, réflexions stratégiques en matière de sécurité alimentaire et en matière financières de plusieurs partenaires notamment la représentation de la FAO, du PAM, de l'ONG SAWA et à vu la participation des plusieurs catégories d'acteurs : services techniques, ONG, organisation de base, bailleurs de fonds, etc.).

6.1. Principe de mise en œuvre

VI - CADRE DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE ET DU PROGRAMME

- le Gouvernement
- le Conseil économique

Pour la Société civile

- Les Associations des droits des consommateurs
- les Organisations des producteurs et productrices
- les Organisations des commerçants des produits agroalimentaires
- les Organisations des transporteurs
- la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture

Pour le Secteur privé

- les importateurs et fabricants d'intrants
- les industriels de la transformation agroalimentaire
- les institutions financières

Pour les Partenaires au développement

- les Bailleurs de fonds
- les Organisations Non Gouvernementales

6.2.2. Missions et tâches

Le Comité de Gestion et de Coordination de la Sécurité Alimentaire (CGCSA) aura pour mission de :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre et évaluer l'impact des politiques et programmes de sécurité alimentaire en vue de proposer des orientations à l'Etat
- mettre en cohérence les programmes et projets de sécurité alimentaire afin de mieux cibler les groupes vulnérables ;
- évaluer régulièrement la situation alimentaire et nutritionnelle des populations.

Le CGCSA aura donc pour tâches de :

- mettre sur pied une centrale d'informations ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des actions de sécurité alimentaire
- émettre un avis sur les études et les stratégies de sécurité alimentaire
- coordonner l'analyse des situations d'urgence et la préparation des requêtes
- coordonner les engagements financiers concernant la sécurité alimentaire.

6.2.3. Organisation Institutionnelle

Les caractéristiques fondamentales du dispositif doivent être :

- Un cadre multisectoriel dans ses interventions et dans la composition de ses membres ;
- Un cadre pluridisciplinaire dans sa coordination et sa gestion,
- Un cadre cohérent dans sa méthode d'intervention ;
- Un cadre décentralisé dans sa gestion à l'échelle régionale, départementale et locale ;

- Un cadre investi de l'autorité nécessaire à la collecte et l'analyse de l'information en matière de sécurité alimentaire.

Il comprendra :

Au niveau central :

- Une instance de décision, le Haut Conseil National pour la SA
- Une instance de concertation et de coordination, le Cadre National de Concertation et de Réflexion
- Un secrétariat technique, le CGCSA
- Un instrument de financement, le Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire.

□ Le Haut Conseil National pour la SA est l'instance qui prend les décisions et donne les orientations sur la sécurité alimentaire ; il comprend les Ministres concernés par la SA et le Premier Ministre.

□ Le cadre de concertation et de réflexion regroupant tous les acteurs (Directions techniques et autres démembrements de l'Etat, société civile, secteur privé, partenaires au développement) qui formule au gouvernement des propositions sur la base des réflexions menées. Il s'appuie sur le Secrétariat Exécutif qui sera sa structure permanente ;

□ Le Fonds d'Appui à la Sécurité alimentaire qui servira à financer les mesures de mise en œuvre de la stratégie et de gestion des situations alimentaires.

□ Le secrétariat exécutif est chargé de la coordination, la gestion et le suivi-évaluation ; il est composé des techniciens des différents Ministères concernés. Il est chargé de :

- Centraliser, analyser et diffuser l'information sur la sécurité alimentaire,
- Préparer les réunions du Cadre de concertation et du Haut conseil ;
- Préparer les décisions du Haut Conseil relatives aux situations d'urgences en matière de sécurité alimentaires ;
- Suivre et évaluer les programmes et projets de Sécurité alimentaire pour permettre au Cadre de Concertation de proposer au Haut Conseil des orientations et des réajustements nécessaires en fonction de l'évolution des zones vulnérables du pays .

Au niveau régional, départemental et local

Au niveau régional, départemental et local, les institutions de développement mises en place dans le cadre de décentralisation assureront la coordination pour sécurité alimentaire. En seront membres, les représentants des structures de l'Etat, la société civile, le secteur privé, les ONG, les partenaires au développement de chaque niveau.

Des textes adaptés en préciseront les dénominations, composition, structuration et fonctionnement.

6.2.4. Modalités de mise en œuvre du dispositif

Après l'acte administratif créant le CGCSA et indiquant sa composition, son organisation et son fonctionnement, la mise en place du dispositif institutionnel demandera d'abord l'étude de formulation de la centrale d'informations sur la sécurité alimentaire.

Afin d'asseoir un dispositif institutionnel efficace, les questions suivantes méritent d'être élucidées : la standardisation des modèles de collectes et de diffusion de l'information, les ressources humaines, les ressources financières, les ressources matérielles, les modalités de financement et le coût.

6.2.5. Ancrage Institutionnel

Il ressort des concertations avec les différents acteurs, que le CGCSA soit rattaché à la primauté compte tenu du caractère multisectoriel et pluridisciplinaire de la Sécurité alimentaire et de la nécessité de l'implication et de la participation de tous les acteurs à la mise en œuvre de la stratégie.

VII - BESOINS FINANCIERS

L4/R11 : Assurer la promotion des méthodes d'irrigation et de maîtrise de l'eau facilement vulgarisables grâce à la création des capacités en recherche/développement/applications appropriées.

Montant : 65.000.000 F CFA

L7/R11 : Construire des barrages, seuils et ouvrages de retenue sur les fleuves et affluents dans les zones à fort potentiel irrigable et réhabiliter les aménagements existants

Montant : 392.000.000 F CFA

L9/R11 : Promouvoir le renforcement des capacités nationales et locales des acteurs et renforcer la coopération régionale en matière de lutte contre la désertification, de connaissance, de gestion et d'exploitation du potentiel hydrique.

Montant : 210.000.000 F CFA

L12/R11 : Améliorer la gestion intégrée de la fertilité des sols et proposer sur la base des résultats de la recherche, des choix techniques d'exploitation et d'utilisation plus adaptée

Montant : 380.000.000 F CFA

L14/R11 : Réduire la forte pression sur les ressources forestières pour la satisfaction des besoins en énergie domestique, par la promotion de la recherche et la vulgarisation des énergies de substitution et des techniques plus efficaces de production et d'utilisation du bois de feux et du charbon de bois

Montant : 120.000.000 F CFA

L1/R12 : Développer, diversifier et diffuser des techniques et technologies de production de cultures irriguées

Montant : 20.660.000.000 F CFA

L2/R12 : Diffuser des innovations adaptées aux productions non céréalières pour favoriser la diversification des systèmes productifs

Montant : 100.000.000 F CFA

L3/R12 : Promouvoir les activités de production animalière (élevage de petit ruminant, aviculture,...) comme alternative économique ou activités complémentaires aux productions de l'agriculture

Montant : 100.000.000 F CFA

L1/R13 : Promouvoir la recherche/développement pour favoriser la création des variétés de semences et plus globalement de paquets techniques plus cohérents et plus adaptés aux conditions tchadiennes

Montant : 120.000.000 F CFA

L 8/R13 : Diminuer la dépréciation des récoltes par le renforcement de la protection végétale intégrée, la transformation ainsi que de meilleures conditions de conservation et de stockage des produits

Montant : 2.000.000 F CFA

L9/R13 : Améliorer l'accès des petits agriculteurs et des éleveurs pauvres, en particulier aux intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...) et les former à leur utilisation

Montant : 300.000.000 F CFA

L11/R13 : Améliorer le potentiel génétique des races locales pour éléver le niveau de productivité en viande, en lait et en produits lactés, par l'intensification des systèmes d'élevage

Montant : 50.000.000 F CFA

L2/R14 : Former et perfectionner tous les acteurs de la filière aux techniques efficaces de pêche, de valorisation et de commercialisation des produits de la pêche

Montant : 30.000.000 F CFA

L1/R21 : Identifier et exploiter de façon plus efficace les avantages comparatifs du Tchad au niveau régional, pour une prise en compte ceux-ci dans sa politique nationale et un meilleur positionnement sur les marchés

Montant : 20.000.000 F CFA

L3/R22 : Mettre en place une stratégie et des programmes de désenclavement des bassins nationaux de production avec une perspective de développement des échanges sous-régionaux et le renforcement de la concertation entre les OIG de la région

Montant : 50.000.000 F CFA

L4/R22 : Accélérer l'exécution des programmes de réalisation des infrastructures régionales de transport par le raccordement des tronçons de réseaux transfrontaliers et intra-régionaux

Montant : 500.000.000 F CFA

L5/R22 : Réduire les contraintes à la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires sahéliens sur les marchés nationaux et régionaux, en particulier les nombreuses entraves illicites aux échanges

Montant : 150.000.000 F CFA

L2/R23 : Développer un système d'incitations destinées à favoriser l'émergence et le développement d'entreprises de transformation des produits agricoles à l'échelle du Tchad et de la région

Montant : 2.000.000.000 F CFA

L4/R23 : Assurer l'information et la formation efficaces des opérateurs économiques du Tchad sur les normes et règles du commerce régional et extra-régional et des échanges sur les marchés mondiaux des produits agricoles et agroalimentaires

Montant : 50.000.000 F CFA.

VIII - CONCLUSIONS

L'analyse des axes stratégiques proposés montre que la plupart de ces axes font l'objet de plans d'actions quelquefois déjà opérationnels. On peut citer entre autres le plan d'action sur la filière riz, le plan d'action d'appui institutionnel, etc.

Il est nécessaire d'œuvrer pour la mise en place de ces plans et pour leur harmonisation. L'accent doit être mis pour leur contribution effective à la sécurité alimentaire.

Il est indispensable cependant d'envisager les points suivants pour une prise en compte effective des problèmes à résoudre pour amorcer la sécurité alimentaire dans le pays :

- la régionalisation des différents plans d'actions dans leur mise en œuvre afin de prendre en compte les groupes vulnérables pour une contribution effective à la sécurité alimentaire
- le désenclavement des zones d'insécurité alimentaire et des zones de production enclavées
- la promotion des activités génératrices de revenus.

Il est nécessaire d'œuvrer pour la mise en place de ces plans et pour leur harmonisation. L'accent doit être mis pour leur contribution effective à la sécurité alimentaire.

Il est nécessaire d'œuvrer pour la mise en place de ces plans et pour leur harmonisation. L'accent doit être mis pour leur contribution effective à la sécurité alimentaire.

Il est nécessaire d'œuvrer pour la mise en place de ces plans et pour leur harmonisation. L'accent doit être mis pour leur contribution effective à la sécurité alimentaire.

Il est nécessaire d'œuvrer pour la mise en place de ces plans et pour leur harmonisation. L'accent doit être mis pour leur contribution effective à la sécurité alimentaire.

Il est nécessaire d'œuvrer pour la mise en place de ces plans et pour leur harmonisation. L'accent doit être mis pour leur contribution effective à la sécurité alimentaire.

Il est nécessaire d'œuvrer pour la mise en place de ces plans et pour leur harmonisation. L'accent doit être mis pour leur contribution effective à la sécurité alimentaire.

BIBLIOGRAPHIE

BEAC. Bulletin Etudes et statistiques N°255. Avril-Juin 2000.

CILSS. Cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel. Document final. Décembre 2000.

CLUB DU SAHEL. Bilan-programme des productions végétales pluviales et irriguées au Tchad. Décembre 1984.

CILSS/Comité Sahel 21/AgroServices Plus. Programme d'intervention prioritaires.

CILSS/Comité Sahel 21/AgroServices Plus. Maîtrise de l'eau pour une agriculture productive et durable au Tchad.

FAO/Ministère Agriculture. Plan d'opération pour la phase pilote du programme spécial pour la sécurité alimentaire au Tchad.

FAO/DRTA. Programme de développement de la recherche agronomique au Tchad. Tome 1. Analyse du système de recherche agronomique.

FAO/DRTA. Programme de développement de la recherche agronomique au Tchad. Tome 2. Plan national à long terme (1993-2002).

FAO/BIEP. Diagnostic, stratégies et propositions d'action pour un PNCSA au Tchad. Rapport final. Juin 1994.

Ministère du Plan : Réunion sectorielle sur le développement rural : Diagnostic et stratégies.

Ministère du Plan : Réunion sectorielle sur le développement rural : Programmes d'actions.

Ministère du Plan Réunion sectorielle sur le développement rural : Annexe. Fiches de projets.

T. SALEL. FAO. Développement des activités forestières au Tchad. Formulation d'une stratégie de lutte contre l'ensablement dans le département du Kanem. 1988.

ANNEXE VIII

Le présent annexe VIII contient les annexes à l'ordre du jour de la réunion du Comité technique et administratif (CTA) du programme national de service agricole (PNSA) qui a eu lieu le 10 juillet 2003 à N'Djamena.

Il comprend :

- Annexe A : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003
- Annexe B : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe C : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe D : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe E : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe F : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe G : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe H : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe I : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe J : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe K : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe L : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe M : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe N : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe O : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe P : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe Q : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe R : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe S : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe T : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe U : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe V : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe W : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe X : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe Y : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe Z : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)

VIII - ANNEXES

Le présent annexe VIII contient les annexes à l'ordre du jour de la réunion du Comité technique et administratif (CTA) du programme national de service agricole (PNSA) qui a eu lieu le 10 juillet 2003 à N'Djamena.

Il comprend :

- Annexe A : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003
- Annexe B : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe C : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe D : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe E : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe F : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe G : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe H : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe I : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe J : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe K : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe L : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe M : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe N : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe O : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe P : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe Q : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe R : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe S : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe T : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe U : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe V : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe W : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe X : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe Y : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)
- Annexe Z : rapport d'activité du PNSA au 30 juin 2003 (suite)

	<p>L9/R11 : Promouvoir le renforcement des capacités nationales et locales des acteurs et renforcer la coopération régionale en matière de lutte contre la désertification, de connaissance, de gestion et d'exploitation du potentiel hydrique</p> <p>L10/R11 : Faire dans le sens de la restauration de la fertilité des sols, de la récupération et de la réhabilitation des terres dégradées</p> <p>L11/R11 : Décentraliser la gestion des ressources naturelles et foncières permettant l'exercice effectif d'une responsabilité accrue des acteurs locaux, en conformité avec le dispositif de LCD/PAN</p> <p>L12/R11 : Améliorer la gestion intégrée de la fertilité des sols et proposer, sur la base des résultats de la recherche, des choix techniques d'exploitation et d'utilisation plus adaptée</p> <p>L13/R11 : Renforcer les capacités nationales de recherche en aménagement et en gestion des forêts et de la faune, promouvoir l'insertion des systèmes nationaux de recherche forestière dans les réseaux sous-régionaux, régionaux et internationaux et renforcer la coordination régionale en matière de contrôle et de surveillance des feux de brousse</p> <p>L14/R11 : Réduire la forte pression sur les ressources forestières pour la satisfaction des besoins en énergie domestique, par la promotion de la recherche et la vulgarisation des énergies de substitution et des techniques plus efficaces de production et d'utilisation du bois de feu et du charbon de bois</p> <p>L15/R11 : Inciter à l'intensification des programmes de reboisement et de lutte contre la désertification et à la promotion de l'éducation à la conservation des ressources forestières et fauniques</p>
<p>OS1 : Promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée (suite)</p> <p>Résultat 2 : L'agriculture tchadienne répond mieux à la diversification croissante de la demande des produits alimentaires et agroalimentaires</p>	<p>L1/R12 : Développer, diversifier et diffuser des techniques et technologies de production de cultures irriguées</p> <p>L2/R12 : Diffuser des innovations adaptées aux productions non céréalières pour favoriser la diversification des systèmes productifs</p> <p>L3/R12 : Promouvoir les activités de production animalière (élevage de petit ruminant, aviculture, ..) comme alternative économique ou activités complémentaires aux productions de l'agriculture</p> <p>L4/R12 : Promouvoir les cultures maraîchères et fruitières dans une perspective d'approvisionnement plus régulier des marchés nationaux et régionaux, et d'exportation hors de la région</p>

ANNEXE 1

Tableau 8 : TABLEAU DE SYNTHESE DE LA STRATEGIE OPERATIONNELLE

Objectifs Spécifiques	Résultats attendus	Lignes d'intervention prioritaires
OSI : Promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée	Résultat 1 : La valorisation des ressources naturelles est optimisée dans le cadre de la gestion durable des systèmes de production agricoles et agropastoraux	<p>L1/R11 : Améliorer les connaissances sur les dynamiques fluviales et l'ensablement des cours d'eau du Tchad (études d'hydro-sédimentologie), avec la définition des normes et modalités pour une gestion durable des ressources</p> <p>L2/R11 : Améliorer les connaissances sur les pratiques et expériences tchadiennes traditionnelles en matière d'irrigation, de conservation des eaux et de défense et restauration des sols</p> <p>L3/R11 : Réaliser à partir d'un inventaire du potentiel irrigable du Tchad un schéma d'aménagement concernant les bassins fluviaux, les bas-fonds et les ouadis, dans la cadre d'un développement systématique de l'hydraulique agricole et de l'hydraulique pastorale</p> <p>L4/R11 : Assurer la promotion de méthodes d'irrigation et de maîtrise de l'eau facilement vulgarisables grâce à la création de capacités en recherche/développement/application appropriées</p> <p>L5/R11 : Elaborer un schéma national d'aménagement et de protection des berges et des lits des principaux fleuves et lacs du pays (lutte contre l'érosion des berges, lutte contre le déplacement des dunes, lutte contre les espèces végétales nuisibles,...)</p> <p>L6/R11 : Diliger la préparation et l'adoption des textes d'application de législations appropriées sur l'eau dans le but de constituer le cadre légal requis pour une gestion durable de la ressource</p> <p>L7/R11 : Construire des barrages, seuils et ouvrages de retenue sur les fleuves et affluents dans les zones à fort potentiel irrigable et réhabiliter les aménagements existants</p> <p>L8/R11 : Stimuler les investissements privés notamment en matière de maîtrise de l'eau et d'irrigation, d'une part en s'appuyant le plus possible sur des systèmes peu coûteux susceptibles d'être maîtrisés par les producteurs et les organisations, et d'autre part en favorisant les initiatives d'origine privée en mesure d'assurer leur propre rentabilité économique et financière</p>

		<p>L5/R12 : Encourager les dynamiques d'intégration agriculture/élevage, aux niveaux micro et macro-économique comme éléments d'une meilleure répartition des risques d'insécurité alimentaire sur les plans local et national et comme base d'une amélioration de l'équilibre des systèmes techniques</p> <p>L6/R12 : Faire évoluer les dispositifs d'information de façon à permettre d'appréhender les principales productions et d'améliorer les diagnostics de l'insécurité alimentaire au niveau départemental</p> <p>Résultat 3 : La production agricole répond mieux à l'augmentation de la demande de produits agricoles et agroalimentaires</p> <p>L1/R13 : Promouvoir la recherche/développement pour favoriser la création des variétés de semences et plus globalement de paquets techniques plus cohérents et plus adaptés aux conditions tchadiennes</p> <p>L2/R13 : Rechercher des complémentarités au niveau régional entre les instituts de recherche et stimuler le fonctionnement d'un réseau d'échanges entre les systèmes nationaux de recherche agricole</p> <p>L3/R13 : Promouvoir le développement d'une politique et d'un système de financement de l'agriculture plus adapté et qui permette notamment de réorienter des ressources plus significatives vers les agriculteurs et les éleveurs pauvres</p> <p>L4/R13 : Améliorer l'efficacité des services de vulgarisation, en particulier par une implication des organisations paysannes</p> <p>L5/R13 : Promouvoir et intensifier des actions d'information, éducation et communication destinées aux petits producteurs agricoles</p> <p>L6/R13 : Former les acteurs à l'entretien et à la maintenance des ouvrages hydro-agricoles</p> <p>L7/R13 : Promouvoir l'échange d'expériences entre agriculteurs tchadiens puis sahéliens sur les techniques d'intensification de la production agricole et animale</p> <p>L8/R13 : Diminuer la dépréciation des récoltes par le renforcement de la protection végétale intégrée, la transformation ainsi que de meilleures conditions de conservation et de stockage des produits</p> <p>L9/R13 : Améliorer l'accès des petits agriculteurs et des éleveurs pauvres, en particulier aux intrants agricoles (semences améliorées, engrains organiques et inorganiques, pesticides, médicaments et vaccins, vitamines et minéraux,...) et les former à leur utilisation</p> <p>L10/R13 : Promouvoir la mécanisation appropriée de l'agriculture tchadienne par l'introduction progressive de technologies et d'équipements plus performants, en les rendant plus accessibles aux populations pauvres</p>
	<p>OS1 : Promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée (suite)</p>	

		L11/R13 : Améliorer le potentiel génétique des races locales pour élever le niveau de productivité en viande, en lait et en produits lactés, par l'intensification des systèmes d'élevage
		L12/R13 : Appuyer les efforts nationaux dans le domaine de la santé animale et encourager la coopération et l'échange d'informations au niveau de la région
OS1 : Promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée (suite)	Résultat 4 : La production halieutique est fortement augmentée sur des bases durables	<p>L13/R13 : Accroître l'implication et le rôle des investisseurs privés dans l'augmentation des productions agricoles, notamment leur participation dans la distribution et la commercialisation des intrants agricoles</p> <p>L14/R14 : Assurer l'évaluation et le suivi régulier des ressources halieutiques du Tchad pour une exploitation rationnelle et durable</p> <p>L2/R14 : Former et perfectionner tous les acteurs de la filière aux techniques efficaces de pêche, de valorisation et de commercialisation des produits de la pêche</p> <p>L3/R14 : Promouvoir la mise en place des systèmes de financement plus adaptés aux besoins des opérateurs de la pêche artisanale</p> <p>L4/R14 : Favoriser les visites et les échanges d'expériences entre les acteurs tchadiens puis sahéliens de la filière pêche</p> <p>L5/R14 : Évaluer les performances économiques, financières et sociales des accords de pêche dans le lac Tchad, dans le but de mieux les ajuster aux exigences d'une exploitation collective et durable de la ressource</p> <p>L6/R14 : Assurer une cogestion des ressources halieutiques par groupe de pays de la CBLT</p> <p>L1/R21 : Identifier et exploiter de façon plus efficace les avantages comparatifs du Tchad au niveau régional, pour une prise en compte ceux-ci dans sa politique nationale et un meilleur positionnement sur les marchés nationaux</p> <p>L2/R21 : Encourager l'organisation des opérateurs économiques impliqués dans le fonctionnement des marchés transfrontaliers et régionaux</p> <p>L3/R21 : Promouvoir la création d'un environnement économique et institutionnel favorable à l'investissement dans l'agriculture ainsi qu'à l'émergence d'entreprises à vocation régionale de production et de commercialisation, sur la base de la consolidation du processus de libéralisation des marchés et des filières et du renforcement du caractère concurrentiel des marchés des produits agricoles</p> <p>L4/R21 : Lutter contre la corruption et mettre en place des procédures de recours pour les individus ou les opérateurs victimes des pratiques illicites de la part des agents de l'Etat</p>
OS2 : Développement, fluidification et intégration sous-régionale des marchés nationaux	Résultat 1 : Les marchés nationaux sont plus dynamiques	

	<p>L5/R21 : Rendre opérationnel l'Observatoire des pratiques anormales au franchissement des frontières créée par le Forum Ouest-africain entre le CLSS, l'UMOA, la CEDEAO et le REAO, qui devrait être complété par un observatoire régional permanent des marchés régionaux des produits agricoles et agroalimentaires</p> <p>L1/R22 : Promouvoir une meilleure connaissance des dynamiques et des potentialités du marché régional des produits agricoles et agroalimentaires</p> <p>L2/R22 : Améliorer les conditions d'accès des opérateurs économiques du Tchad à l'information relative aux marchés régionaux et leur en faciliter l'utilisation à des fins commerciales</p> <p>L3/R22 : Mettre en place une stratégie et des programmes de désenclavement des bassins nationaux de production avec une perspective de développement des échanges sous-régionaux et le renforcement de la concertation entre les OIG de la région</p> <p>L4/R22 : Accélérer l'exécution des programmes de réalisation des infrastructures régionales de transport par le raccordement des tronçons de réseaux transfrontaliers et intra-régionaux</p> <p>L5/R22 : Réduire les contraintes à la libre circulation des produits agricoles et agroalimentaires sahéliens sur les marchés nationaux et régionaux, en particulier les nombreuses entraves illicites aux échanges</p> <p>L6/R22 : Favoriser le développement des réseaux performants d'organisations d'opérateurs économiques des sous-secteurs agricole et agroalimentaire dans la région</p>
Résultat 2 : Les marchés régionaux sont plus fluides et mieux intégrés, et les échanges fortement accrus	<p>L1/R23 : Définir, adopter et faire respecter des normes et labels visant à améliorer la qualité des produits agricoles tchadiens, y compris les produits animaux (normes de produits et règles d'échange au niveau régional, dans le cadre d'une compétition dynamique entre pays de la région)</p> <p>L2/R23 : Développer un système d'incitations destinées à favoriser l'émergence et le développement d'entreprises de transformation des produits agricoles à l'échelle du Tchad et de la région</p> <p>L3/R23 : Évaluer les politiques commerciales aux frontières du marché mondial et définir les conditions de protection efficace pour réduire l'instabilité des marchés internationaux et pour pallier l'impact des subventions et autres pratiques non concurrentielles à l'exportation allouées par des pays partenaires</p>
OS2 : Développement, fluidification et intégration sous-régionale des marchés nationaux (suite)	Résultat 3 : L'agriculture tchadienne et les filières agroalimentaires sont plus compétitives sur les marchés extérieurs

<p>OS2 : Développement, fluidification et intégration sous-régionale des marchés nationaux (suite)</p>	<p>L4/R23 : Assurer l'information et la formation efficaces des opérateurs économiques du Tchad sur les normes et règles du commerce régional et extra-régional et des échanges sur les marchés mondiaux des produits agricoles et agroalimentaires</p> <p>L1/R31 : Améliorer l'accès des pauvres des milieux ruraux et urbains aux moyens de production</p> <p>L2/R31 : Diversifier des sources de revenus en dehors de l'activité agricole en milieu rural, en particulier au travers de la mise à disposition de financements décentralisées permettant le lancement d'activités rémunératrices</p>
<p>OS3 : Amélioration durable des conditions d'accès des groupes et des zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base</p>	<p>Résultat 1 : Les conditions d'accès à l'alimentation sont notamment améliorées dans les zones défavorisées et pour les groupes de population pauvres</p> <p>L3/R31 : Développer l'emploi pour les pauvres par la création d'activités à haute intensité de main d'œuvre, ciblée sur les populations les plus vulnérables et visant leur intégration socio-économique</p> <p>L4/R31 : Développer un environnement économique, fiscal et réglementaire favorable au développement des entreprises privées</p> <p>L5/R31 : Assurer une redistribution efficace des revenus permettant d'atténuer les phénomènes de concentration des richesses, grâce à des politiques fiscales plus équitables</p> <p>L6/R31 : Accorder la priorité dans les programmes de lutte contre la pauvreté et de sécurité alimentaire, à la situation particulière des femmes</p> <p>L7/R31 : Promouvoir le stockage villageois et les banques de céréales</p> <p>L1/R32 : Améliorer et étendre les réseaux d'adduction d'eau potable en zones rurales et urbaines</p> <p>L2/R32 : Améliorer la qualité de l'eau distribuée</p> <p>L3/R32 : Développer des programmes d'information, d'éducation et de communication destinés aux couches vulnérables, particulièrement en ce qui concerne la nutrition, l'hygiène, la santé, ...</p> <p>L4/R32 : Mettre en place des infrastructures nécessaires à la satisfaction des besoins en matière d'éducation, d'accès à l'eau potable, d'assainissement et de santé</p> <p>L5/R32 : Améliorer l'accès à l'enseignement</p> <p>L6/R32 : Renforcer les programmes d'alphabétisation des adultes</p> <p>L7/R32 : Développer et améliorer l'efficacité des interventions de santé publique</p> <p>L8/R32 : Renforcer l'action en matière de planification familiale et de santé reproductive</p>

<p>OS 4 : Amélioration des dispositifs de prévention et de gestion aux crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle</p>	<p>Résultat 1 : Des systèmes d'alerte précoce pertinents permettant de prévenir les diverses formes de crises alimentaires développées et mis en place</p>	<p>L1/R41 : Promouvoir une gestion plus décentralisée des stratégies de prévention des crises, permettant aux acteurs locaux de disposer des moyens d'intervention rapidement mobilisables, et d'intégrer la prévention des crises dans leurs stratégies de développement L2/R41 : Élaurer pour que le Tchad dispose d'un système d'alerte approprié assurant le suivi d'un nombre d'indicateurs limités, permettant à l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux de disposer d'une information fiable, en temps utile et servant de base à la concertation entre les acteurs et la définition des actions à entreprendre L3/R41 : Renforcer les instances nationales de coordination des politiques de sécurité alimentaire, en les ouvrant aux nouveaux acteurs (secteur privé, ONG, société civile,...) L4/R41 : Évaluer et réorienter la Charte de l'Alimentaire vers une Charte de la Sécurité alimentaire L5/R42 : Disposer des systèmes d'information fiables et pertinents capables de renseigner dans des délais brefs des risques de dégradation de la situation alimentaire, sur la base d'un suivi d'indicateurs pertinents au regard des conditions habituelles de la sécurité alimentaire des ménages et des zones potentiellement vulnérables L2/R42 : Développer des systèmes d'information sur les populations vulnérables prenant en compte la vulnérabilité dans les zones urbaines et dans les zones rurales non déficitaires en céréales, et intégrant au-delà de l'analyse des revenus, l'analyse des systèmes de vie de manière à mieux cibler les instruments de réponse et à développer les capacités internes de gestion des risques des communautés et des ménages L3/R42 : Améliorer la compréhension des systèmes de vie et de survie des tchadiens ruraux et urbains, des formes de vulnérabilité des ménages et des capacités des communautés et des ménages à affronter un changement brutal dans leur environnement, en tenant compte de l'extrême diversité des situations au sein du pays L4/R42 : Améliorer la coordination entre OIG, ONG, ETAT et partenaires au développement dans la détermination des populations vulnérables L5/R42 : Impliquer les pauvres, comme des acteurs à part entière, dans les diagnostics sur la vulnérabilité, la conception et la mise en œuvre des programmes d'assistance alimentaire et des actions à entreprendre pour combattre efficacement la pauvreté et l'insécurité alimentaire</p>
	<p>Résultat 2 : Le réseau d'information sur la sécurité alimentaire au Tchad est mieux coordonné et les analyses sur la vulnérabilité</p>	

	OS 4 : Amélioration des dispositifs de prévention et de gestion aux crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle (suite)
Résultat 3 : Les actions d'urgence sont mieux orientées sur les potentialités de sortie de crise	<p>L6/R42 : Assurer un meilleur suivi de l'évolution et de la structure des revenus des tchadiens à travers des enquêtes budget/consommation régulièrement reconduites</p> <p>L1/R43 : Evaluer la pertinence des stocks nationaux de sécurité en tant qu'instruments appropriés pour intervenir en cas de crise, compte tenu des possibilités offertes par le marché, et de leur coût, face à la possibilité d'extension des stocks financiers et de décentralisation de leur gestion</p> <p>L2/R43 : Intensifier les recherches dans les domaines de la prévision des récoltes, y compris celles sur les méthodes et outils traditionnels</p> <p>L3/R43 : Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux de préparation à la sécheresse et à la gestion des crises</p> <p>L4/R43 : Elaborer et mettre en œuvre des plans nationaux de secours d'urgence élargis à l'atténuation des crises alimentaires nées des conflits socio-politiques régionaux ou transfrontaliers</p> <p>L5/R43 : Elaborer des stratégies d'amélioration des mécanismes sociaux de solidarité existants dans les centres urbains</p> <p>L6/R43 : Développer et mieux structurer dans l'espace, le stock et la distribution alimentaires en milieu rural à travers les systèmes de banques de céréales au sein des organisations paysannes, en particulier les organisations paysannes féminines</p> <p>L1/R44 : Développer les capacités d'information rapide et d'action des opérateur agissant dans la commercialisation des produits agricoles</p> <p>L2/R44 : Appuyer les organisations paysannes dans le développement du partenariat national en matière d'approvisionnement et de distribution des produits alimentaires</p>
OS5 : Renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire	<p>Résultat 1 : Le processus de décentralisation est approfondi et consolidé et les capacités des collectivités locales sont renforcées</p> <p>L1/R51 : Intégrer les enjeux de sécurité alimentaire dans les prérogatives et compétences administratives des collectivités locales, en renforçant leurs capacités réglementaires et institutionnelles ainsi que leurs moyens d'intervention propres</p> <p>L2/R51 : Développer des systèmes de financement destinés à favoriser la génération des ressources importantes et régulières pour les collectivités locales</p> <p>L3/R51 : Aprofondir la décentralisation de la gestion des ressources naturelles et des services sociaux de base pour l'exercice effectif d'une responsabilité accrue des acteurs locaux</p> <p>L1/R52 : Capitaliser les initiatives nationales et locales performantes en matière de sécurité alimentaire par les populations et en faire une large diffusion aux niveaux national et régional</p>
Résultat 2 : Les organisations paysannes sont consolidées et plus impliquées dans les stratégies de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté	

		L2/R52 : Assurer la formation des membres des organisations socioprofessionnelles des secteurs agricoles et agroalimentaires dans les domaines des techniques de production ainsi qu'en matière de gestion de leurs exploitations
OS5 : Renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire (suite)		<p>L3/R52 : Encourager et soutenir le développement des capacités institutionnelles des organisations professionnelles nationales, notamment les organisations paysannes, et les impliquer systématiquement dans la définition et la mise en œuvre des stratégies et programmes à tous les niveaux, en mettant des moyens adéquats à leur disposition</p> <p>L4/R52 : Faciliter et promouvoir les échanges d'expériences et d'information entre les organisations professionnelles agricoles notamment</p> <p>L5/R52 : Développer des programmes d'information et de communication des acteurs agricoles locaux sur les dynamiques locales, en recourant à la radio rurale et autres moyens de communication sociale</p>
Résultat 3 : Des actions nationales et régionales de formation et d'échange d'expérience sur la sécurité alimentaire durable et la réduction de la pauvreté sont systématiquement mises en œuvre sur la base des pratiques nationales et régionales probantes		<p>L1/R53 : Vulgariser les systèmes d'aménagement intégré agro-sylvo-pastoral auprès des acteurs du développement agroforester</p> <p>L2/R53 : Favoriser les visites et les échanges d'expériences entre les opérateurs professionnels du Tchad en matière de prise en charge des questions relatives à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté</p> <p>L3/R53 : Promouvoir la formation des décideurs, des gestionnaires, des cadres et des techniciens chargés de la formulation, de la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des stratégies et programmes en matière de sécurité alimentaire et de gestion des ressources naturelles</p> <p>L4/R53 : Promouvoir l'éducation à la conservation forestière et l'implication des populations locales dans la conservation de la faune et de son habitat, en relation avec leur système de production économique</p> <p>L5/R53 : Développer un programme d'IEC en matière d'eau potable et de santé publique, et de gestion décentralisée des points d'eau</p>
Résultat 4 : Les contraintes démographiques au développement durable au Tchad sont mieux maîtrisées		<p>L1/R54 : Promouvoir une connaissance plus approfondie des contraintes socio-démographiques et diffuser dans la sous-région les résultats de la recherche (migrations, urbanisation, sida, santé reproductive, population et environnement, femmes et développement, ...)</p> <p>L2/R54 : Accroître les compétences nationales en matière d'élaboration de stratégies et programmes intégrés de population et de développement durable</p> <p>L3/R54 : Appuyer et renforcer les processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation des programmes et politiques de population et de développement durable au niveau national</p>

Annexe 2

ATELIER DES GROUPES D'ACTEURS DU 06 au 9 novembre 2001

AXES DE DISCUSSIONS POUR LE CADRE STRATEGIQUE

I - PERCEPTION PAR LES GROUPES DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Qu'elles sont vos perceptions par rapport aux concepts de sécurité alimentaire, d'insécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté au Tchad ?

Qu'elles sont les principales évolutions récentes, caractérisation des différentes formes d'insécurité alimentaire conjoncturelles et structurelles, qualitatives et quantitatives, identification et analyse des causes et des impacts ?

Qu'elles sont les types d'intervention en matière de sécurité alimentaire que vous connaissez ? Les mesures préventives, palliatives et correctives ? Où est ce qu'elles sont menées ? A quel niveau et par qui ?

Qu'elles les conditions de succès des interventions en matière de sécurité alimentaire ?

II - DIAGNOSTIC DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

Situation nutritionnelle

Décrire la situation nutritionnelle du Tchad (Cas général de la population, cas spécifique des enfants et des mères) ?

Qu'elle est la situation par zone agroécologique ?

La disponibilité alimentaire

- Qu'elles sont les informations sur la disponibilité alimentaire que vous avez ? Comment vous les avez obtenu ? Par Qui ?
- Faites une revue rapide de l'évolution des politiques et des programmes touchant aux différentes dimensions de la sécurité alimentaire ?
- Qu'elle est l'offre agricole et son adéquation avec la demande ?

La demande alimentaire

- Qu'elle est la demande alimentaire et les problèmes d'accès pour les populations, en particulier les plus pauvres/les plus vulnérables ?
- Qu'elles sont les marchés des produits alimentaires ?

Qu'elle analyse faite vous du niveau production ?

- Niveau de production
- Outils de production
- Accès aux intrants
- Accès à la terre
- Crédit rural

Quelle analyse faite vous des activités de renforcement de capacités menées dans le cadre de la sécurité alimentaire :

- Au niveau de la formation
- Appui à la commercialisation
- Appui en infrastructures
- Appui organisationnel

Quelle analyse faite vous des impacts des interventions menées ?

- Quel est le niveau de satisfaction des différentes personnes et groupes d'acteurs des activités menées ?
- Quels sont les points forts et les points faibles des activités menées : Identifier les facteurs de réussites et d'échecs; les obstacles et les ressources les plus sûr pour les surmonter ?
- Quels sont les résultats atteints sur le plan financier, juridique et environnemental ?

III – VOTRE VISION PAR RAPPORT AUX AXES STRATEGIQUES

- Comment augmenter de façon durable et valoriser la richesse produite en milieu rural en vue d'assurer la sécurité alimentaire ?
- Comment favoriser l'émergence des filières compétitives ?
- Comment gérer et valoriser les ressources naturelles productives (eau, terres, forêts, etc.) ?
- Comment promouvoir le monde rural ?
 - **Comment améliorer l'efficacité et l'intervention de tous les acteurs ?**

IV – QUEL MECANISME METTRE EN ŒUVRE POUR LA GESTION DU CADRE STRATEGIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE ?

- Que doit on faire pour assurer que les différents acteurs s'engagent dans l'exécution du programme ? Quels sont les compétences et les capacités à acquérir par chaque niveau pour réussir dans leurs nouveaux efforts?
- Quel mécanisme approprié pour le pilotage du cadre stratégique et du programme opérationnel ?
- Quel système opérationnel pour le suivi et l'évaluation du cadre stratégique alimentaire ?

Annexe 3 : GRILLE D'ANALYSE DES PROGRAMMES ET ACTIVITES

I – DONNEES SUR LE PROGRAMME

- Nom du programme/Activité :
- Responsable du programme :
- Adresse :
- Budget :
- Sources de financement :
- Couverture géographique :
- Bénéficiaires :
- Objectif général :
- Objectifs spécifiques :
- Composantes/Volets :
- Activités principales :
- Cadre de concertation :
- Sources d'information/Suivi et diffusion :

II - ANALYSE DE L'EXPERIENCE

2.1. Analyse des objectifs et des réalisations

- Cohérence des objectifs :
- Niveau de réalisation des activités :
- Degré de participation des acteurs :

2.2. Analyse de la production

- Niveau de production :

- Nature des productions encouragées :
 - Quantité :
 - Qualité :

- Outils de production :

- Nature :
 - Quantité :
 - Qualité :

- Accès aux intrants :

- Nature :
 - Quantité :
 - Qualité :

- Accès à la terre :

- Superficies cultivées :
- Mode d'accès :
- Pourcentages par catégories d'acteurs : Agriculteurs, Pasteurs, femmes, jeunes, etc.

Crédit rural

- Nature des crédits :
- Montants octroyés :

2.3. Analyse des activités de renforcements

- Appui en formation :

- Nombre de personnes formées (hommes/femmes)
- Domaines de compétences
- Niveau de formation : cadre supérieur, encadrement, paysans, etc
- Origine de la formation : Ecole/alphabétisation/école technique/Encadrement/autres

- Appui à la commercialisation :

- Domaine couvert :
- Activités réalisées :
- Résultats atteints

- Appui en infrastructures :

- Domaine couvert :
- Activités réalisées :
- Résultats atteints

- Existence de cadre de concertation :

- forme d'organisation (statut, règlement intérieur, etc.)
- Processus de prise de décision, de contrôle et d'évaluation
- Existence des documents de planification et de négociation (document de planification, procès verbaux, rapports d'activités, etc.)
- Relation avec les autres partenaires (relation avec d'autres communautés, contact avec des partenaires extérieurs)

2.4. Analyse des impacts :

- Niveau de satisfaction des différentes personnes et groupes d'acteurs du bilan du programme
- Les points forts et les points faibles de l'expérience : Identifier les facteurs de réussites et d'échecs; les obstacles et les ressources les plus sûrs pour les surmonter
- Quels sont les impacts sur le plan économique, financier, juridique et environnemental

2.5. Perspectives /Axes stratégiques:

- Comment aimeriez voir se développer le programme ou l'activité ? Quelles seront les conditions nécessaires pour arriver à cela?
- Que doit on faire pour assurer que les différents acteurs s'engagent dans l'exécution du programme ? Quels sont les compétences et les capacités à acquérir par chaque niveau pour réussir dans leurs nouveaux efforts?

Annexe 4 : SYNTHESE DES ATELIERS SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE AU TCHAD

I. PERCEPTION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE (SA).

1. Concepts

La sécurité alimentaire est perçue comme étant la disponibilité et l'accessibilité en quantité et en qualité des produits alimentaires, de manière durable pour la population.

L'insécurité alimentaire est la disponibilité aléatoire en quantité et en qualité des produits alimentaires et leur accessibilité difficile pour une bonne partie de la population.

La pauvreté est définie comme un état d'incapacité d'une population ou des individus pour subvenir à leurs besoins essentiels (nourriture, santé, habillement, éducation, logement).

La lutte contre la pauvreté est définie comme la mise en œuvre des actions visant à améliorer les conditions de vie d'une population et lui permettre de subvenir à ses besoins fondamentaux.

2. Caractérisation des formes d'insécurité alimentaire

2.1 Formes d'insécurité alimentaire, causes et impacts

FORMES	CAUSES	IMPACTS
Insécurité alimentaire conjoncturelle :	<ul style="list-style-type: none">• mauvaise pluviométrie• ennemis des cultures• insécurité• catastrophes (feux de brousse, inondations...)• conflits armés• épizooties• insuffisance des infrastructures routières	<ul style="list-style-type: none">• déplacement des populations• augmentation du taux de mortalité• conflits fonciers• malnutrition• endettement• baisse de productivité• famine
Insécurité alimentaire structurelle :	<ul style="list-style-type: none">• dégradation de l'écosystème• manque de moyens de production• absence d'une politique agricole adaptée• système extensif de production• manque d'information technique• faible niveau d'utilisation des facteurs de production• inexistence de stock de sécurité alimentaire• accès difficile aux crédits• mauvaise gestion des récoltes• non maîtrise de l'eau• mesures administratives inadaptées• monoculture dans certaines régions du pays• coupe abusive de bois	<ul style="list-style-type: none">• dépendance alimentaire vis à vis de l'extérieur• sous alimentation• migration des populations• surpopulation urbaine• conflits agriculteurs-éleveurs et inter communautaires• hausse de prix sur le marché

2.2 Types d'intervention, mesures et intervenants

TYPES D'INTERVENTION	MESURES	LIEUX	INTERVENANTS
Aides alimentaires : • distribution gratuite • vente subventionnée	Palliatives	Zones ciblées	CDA, PAM, USAID, SAWA, SECADEV, AGS, EEMET, CRT, ...
			AFRICARE, COOP SUISSE, SAWA, UE, CR SUISSE, BELACD, APICA, WV, APIBASE, ...
Projets de sécurités alimentaires	Correctives	National	POPULATIONS, AFRICARE, PVERS, PSANG, PDAOK, ETAT, ...
Alertes précoce	Préventives	Zones à risque	SISAAR, FEWS, DREM, ONDR, CASAGC, DPA, ...

II. DIAGNOSTIC DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

1. Situation nutritionnelle au Tchad.

LES FAITS	LES CAUSES	LES CONSEQUENCES	LIGNES D'INTERVENTION
Malnutrition des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • manque des aliments en quantité et en qualité • infections parasitaires • sevrage précoce • ignorance des parents • naissances rapprochées • mauvaises conditions d'hygiène • pauvreté 	<ul style="list-style-type: none"> • durée de vie limitée • maladies • retard de croissance • faible intelligence • mortalité infantile élevée • augmentation du nombre des enfants de la rue 	<ul style="list-style-type: none"> • création de centres d'éducation et de surveillance nutritionnelle • création d'activités génératrices de revenus en faveur des femmes • sensibilisation des parents éloignés des centres sur les méfaits de la malnutrition • création des centres de réinsertion
Malnutrition des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Poids des traditions • faible pouvoir d'achat • excès de travail • accouchements rapprochés • ignorance 	<ul style="list-style-type: none"> • avortement • accouchements difficiles • anémies • exposition aux maladies • mortalité élevée • faible rendement aux travaux • faible rendement à l'allaitement 	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation, formation et éducation • création des centres de ration sèche • création des activités génératrices de revenus
Malnutrition des personnes âgées ou pauvres	<ul style="list-style-type: none"> • faible pouvoir d'achat • manque de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> • exposition aux maladies • mortalité 	<ul style="list-style-type: none"> • promouvoir des conditions de prise en charge participative

2. L'offre et la demande alimentaire

2.1 Information

Nature	Circuit	Moyens	Groupes cibles
Produits agricoles	Projets, Administ. et DSA	Rapports mensuels, messages radio, émission radio, fiche de suivi, bouche à oreille	Consommateurs, Producteurs, Commerçants, Partenaires au développement, Etat.
Produits d'élevage	Administration et services techniques		
Produits de pêche			
Prix des produits	SIM, Administ. et voyageurs		

2.2 et 2.3 Contraintes liées à l'accroissement de la production et à la disponibilité et stabilité alimentaire

CONTRAINTE	CONSTATS	CONSEQUENCES	LIGNE D'INTERVENTION
Climat/Sol/Eau	Mauvaise maîtrise de l'eau Dégradation des sols Manque de terres Irregularité et mauvaises répartition Sous valorisation des eaux Inadéquation des textes réglementaires et diversité de pratiques foncières	Découragement des producteurs Suspension des terres Conflits sociaux Répartition non équitable des terres	Meilleure gestion des eaux Création des aménagements hydro-agricoles Réglementation des textes du foncier bien adaptés Amélioration de la fertilité des sols Production de plants et plantation Fertilisation des sols Création des moyens d'exhaure modernes Adapter le complément d'alimentation du bétail et formation des éleveurs en alimentation et santé animale
Moyens de production	Faible utilisation de moyens de production Faible niveau d'utilisation des intrants	Faibles rendements	Faciliter le crédit et subvention des moyens de productions Subventionner des produits phytosanitaires et intrants
Production agricole	Problème d'écoulement	• baisse de production	Amélioration des routes Amélioration et diversification des productions
Production de pêche	Mauvaise herbes dans les zones de pêche Favoritisme des pêcheurs étrangers en territoire tchadien Assèchement du lac Insuffisance des moyens de production Utilisation des mailles non réglementaires	Diminution de la surface de pêche Diminution du revenu des nationaux Réduction de la surface du lac Diminution de la population des poissons	Destruction des herbes Sensibilisation des pêcheurs
Production de l'élevage	Manque de pâturage Maladies Problèmes d'eau vers les terres intérieures	Mauvaise alimentation du bétail Forte mortalité Long parcours du bétail	Formation à l'utilisation des sous produits agricoles Soins préventifs et curatifs Création des puits pastoraux
Encadrement technique	Insuffisance des agents Faible organisation des paysans et éleveurs Manque de structure de formation	Faibles rendements Faibles revenus	Formation et augmentation du nombre des agents de base Organisation et suivi des producteurs Visites d'échanges inter-producteurs
Commercialisation	Faiblesse des marchés agricoles et aviaires Enclavement	Flambée des prix Famine endémique	Construction des routes Constitution des stocks de sécurité alimentaire
Transformation des produits alimentaires	Artisanale et faible	Faibles revenus	Amélioration des races bovines Création des unités de transformation
Crédit rural	Insuffisance de crédit de production	Faibles revenus des populations	Développement du système d'épargne et de crédit agricole
Institution	Inefficacité et insuffisance des institutions Faibles ressources humaines et financières		Renforcement des capacités
Politique	Inadéquation des cadres stratégiques sur la sécurité alimentaire	Persistance de l'insécurité alimentaire	Elaboration d'un cadre stratégique cohérent

2.4 Impacts de quelques programmes en cours au Tchad

Noms de projet	Points forts	Points faibles	Facteurs de réussite	Facteurs d'échec
Projet MAMDI	Aménagement du périmètre Mise en valeur des terres Adhésion de la population Compétence des cadres du projet	Assèchement des polders sans tenir compte de l'environnement Non respect du calendrier des travaux Pas de volet « mesures d'accompagnement »	Financement disponible Encadrement disponible	Non respect du calendrier d'exécution
PDRD (Projet de développement rural de Doum doum)	Projet intégré	Retard dans le décaissement par la BADEA	Participation de la population	Contribution de l'état non disponible
PDRL (Projet de développement rural du Lac)	Projet intégré Mesures d'accompagnement existent	Faiblesse de concertation	Personnel d'encadrement disponible	Retard du décaissement de la contrepartie
PDAOK (Projet de Développement Agricole des Ouadis du Kanem)	Groupements organisés Crédits disponibles Augmentation des revenus	Volet hydraulique agricole peu avancé Production agricole faible Pas de formation de producteurs dans la transformation des productions	Crédit Dynamisme des organisations paysannes Formation Correction des objectifs du projet en cours de son exécution Pérennisation de quelques activités locales (caisses autogérées)	Instabilité de l'administration du projet Basculement des activités beaucoup plus vers le crédit Faible adhésion des populations aux objectifs initiaux du projet
PAM {Food For Work, Cantine scolaire, Santé –Nutrition}	Augmentation du taux de scolarisation (exceptionnellement des filles par les rations sèches) Sources de revenus pour les travailleurs (en VCT) Amélioration de l'alimentation Récupération nutritionnelle des enfants sous-alimentés	Non prise en charge de l'ensemble des écoles		
ADIS (microcrédit)	Encadrement des femmes, formation en groupements, crédit, activités économiques	Insuffisance de capacité en fonds pour toucher un grand nombre de femmes, acquisition des fonds propres	Certaines femmes ont constitué de capitaux propres	

III VISION DE LA REGION PAR RAPPORT AUX AXES STRATEGIQUES

- Désenclaver les zones de production
- Favoriser l'acquisition des équipements des équipements et intrants
- Favoriser l'émergence des filières manioc, riz, arachide, sésame, karité, blé, maïs, poissons séchés et fumés
- Développer la micro-finance
- S'atteler à la résolution du conflit agriculteurs-éleveurs
- Favoriser la synergie entre ONG et projets
- Favoriser le crédit rural
- Améliorer l'élevage animalier
- Jumeler l'élevage et l'agriculture
- Redéployer les ONG sur le territoire
- Valoriser les ressources naturelles productives (eau, terres, forêts...)
- Promouvoir le monde rural
- Améliorer l'intervention de tous les acteurs
- Lutter contre l'ensablement des villages et ouadis
- Réglementer le foncier
- Réglementer les couloirs de transhumance
- Introduire l'irrigation sur des superficies importantes dans les ouadis
- Entreprendre de grands aménagements pour le développement
- Diversifier les cultures
- Renforcer les capacités
- Promouvoir des unités de transformation des produits agricoles
- Encourager les initiatives féminines génératrices de revenus
- Maîtriser les prix des produits de base

IV MECANISME DE GESTION DU CSA

Mécanisme :

Un comité autonome composée de personnes disponibles, et expérimentées, dirigées par un cadre du développement, et tous fixes pendant la durée du programme.

Domaine de compétences :

Le comité national de pilotage doit être :

- responsable de la conduite du programme CSA
- assurer la coordination
- assurer le suivi et l'évaluation
- rendre compte au Ministère de l'Agriculture

Composition :

Le comité doit être composé de :

- opérateurs privés
- représentants des producteurs
- représentants de femmes
- cadres du développement rural
- société civile

Organisation :

Le comité national de sécurité alimentaire devra être créé par ordonnance ainsi que ses membres. Le comité départemental devra être créé par une note du responsable du comité national.

Dispositif de suivi-évaluation :

Un suivi-évaluation interne devra se faire de manière permanente par le comité national sur la base du cadre logique.

Un suivi-évaluation externe devra se faire à la demande du comité national par un bureau d'études.

La composition des membres du suivi-évaluation devra être fonction du projet ou programme à suivre et évaluer.

Les types d'outils et indicateurs doivent être quantitatifs et qualitatifs.

Annexe 5

Tableau 9 : BILAN PREVISIONNEL CEREALIER 2001/2002

POSTES	RIZ	BLE	MIL/SORGHO MAÏS/AUTRES	UNITÉ = tonne TOTAL
Population au 30/04/2002				7.757.165
Disponibilités production	53.546	83.052	955.523	1.092.121
• Brute	112.167	3.562	1.121.424	1.237.153
• Disponible	50.475	3.027	953.210	1.006.712
Stock initial	3.071	80.025	2.313	85.409
• Paysans			150	150
• ONASA				145
• PAM	145			
• Commerçants	2.926	80.025	2.163	85.114
Besoins	61.161	81.720	1.179.507	1.322.388
• Norme consommation (kg)	7,24	2,80	148,96	159,00
	56.161	21.720	1.155.507	1.233.388
Stocks finaux	5.000	60.000	24.000	89.000
• Paysans			5.000	5.000
• ONASA			10.000	10.000
• Commerçants	5.000	60.000	9.000	74.000
Excédent(+)/Déficit(-) Brut	-7.615	+1.332	-223.984	-230.267
Solde import/export	6.000	60.000	27.366	93.366
• importations prévues	6.000	60.000		66.000
• PAM			7.366	7.366
• FMI			20.000	20.000
Excédent(+)/Déficit(-) Net	-1.615	+61.332	-196.618	-136.901
Disponibilité apparente (kg/hab/an)	7,70	18,40	126,70	152,80

Source : DSA

Annexe 5
Tableau 10 :

SUPERFICIES ET PRODUCTIONS DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES

Superficies en hectares et Productions en tonnes

CULTURES	1990-1991		1991-1992		1992-1993		1993-1994		1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998		1998-1999		1999-2000				
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production			
Péniculaire	488 449	1 675 590	566 860	226 010	567 163	293 433	569 420	212 094	648 725	319 698	639 837	227 735	635 125	257 631	653 225	248 384	785 630	357 321	785 719	361 095	791 753	252 770	
Zone soud	165 800	103 788	183 460	68 160	169 500	105 962	199 420	106 040	176 993	119 698	174 589	85 699	160 000	109 878	140 233	78 353	131 275	87 668	151 221	93 337	164 712	77 883	
Zone sahel	372 649	63 802	383 400	157 850	397 663	187 477	310 000	106 054	471 732	200 000	465 248	142 036	475 125	147 813	512 992	169 837	654 355	269 653	634 498	267 758	627 041	174 885	
Sorgho	438 850	280 164	502 460	285 914	523 137	386 934	495 770	243 350	614 669	480 720	675 215	437 448	583 988	352 517	74 628	26 109	750 503	554 670	564 723	455 634	650 912	389 409	
Zone soud	312 700	219 522	323 300	173 080	337 100	238 940	172 135	238 049	269 636	409 465	287 260	355 900	236 055	51 008	18 213	458 066	353 295	288 379	203 159	365 755	251 294		
Zone sahel	126 150	60 642	179 160	112 834	186 037	148 022	164 830	71 215	276 750	211 064	265 750	150 188	228 082	116 462	23 620	7896	292 435	201 375	276 344	192 475	285 157	138 115	
Berbéré	80 366	56 686	143 505	123 050	123 601	97 808	111 175	75 328	128 807	121 761	100 665	97 711	91 600	91 629	111 193	94 587	173 800	133 216	191 826	174 781	124 569	110 099	
Zone soud	63 300	46 044	25 200	15 740	30 801	19 228	32 707	17 755	33 027	35 957	34 365	34 857	39 600	43 079	44 693	34 419	27 935	32 150	25 862	17 441	13 123		
Zone sahel	17 066	10 642	118 305	115 310	92 800	78 580	78 468	57 573	95 780	85 804	66 300	62 854	52 000	48 550	66 500	60 168	139 212	105 281	159 676	148 919	107 128	96 976	
Riz paddy	36 854	66 027	48 473	117 725	53 398	108 211	41 358	23 104	51 998	90 548	82 433	78 978	62 295	9 728	87 022	112 326	159 931	238 677	90 856	138 282	83 005	69 140	
Zone soud	36 504	65 362	48 473	117 725	52 935	106 385	40 912	21 320	51 450	87 930	82 118	78 444	62 050	9 240	86 812	111 605	79 609	118 011	88 875	130 522	77 488	59 469	
Zone sahel	350	665	0	0	463	8 266	446	1 784	548	2 618	315	534	245	488	210	721	80 322	120 666	1 981	7 760	5 517	9 671	
Blé	1 400	2 100	2 475	3 421	1 132	2 400	939	2 006	1 315	2 932	1 897	2 642	2 643	2 650	1 200	3 600	2 348	4 748	4 749	2 600	1 875	2 688	
Zone soud	1 400	2 100	2 475	3 421	1 132	2 400	939	2 006	1 315	2 932	1 897	2 642	2 643	2 650	1 200	3 600	2 348	4 748	4 749	2 600	1 875	2 688	
Zone sahel	29 509	28 823	48 520	47 775	68 912	87 424	72 853	61 076	127 875	158 896	70 813	62 901	83 756	74 631	103 634	99 141	127 947	179 999	135 678	94 151	85 119	65 900	
Zone soud	10 600	8 030	27 880	23 460	23 820	17 355	35 090	18 078	60 410	52 424	43 593	30 013	41 570	34 862	25 564	16 042	45 335	34 673	59 003	43 152	30 015	19 066	
Zone sahel	18 909	20 793	20 640	24 315	45 092	70 069	37 763	42 998	67 465	106 472	27 220	32 888	42 186	39 769	78 070	83 099	82 612	145 326	76 675	50 999	55 104	46 834	
Fonio	0	0	453	105	210	1 000	210	210	429	314	708	285	1 700	952	2 219	1 243	7 425	2 270	7 425	2 270	7 425		
Zone soud			453	105	210	1 000	210	210	429	314	708	285	1 700	952	2 219	1 243	7 425	2 270	7 425	2 270	7 425		
Zone sahel																							
Total	1 075 601 390	1 312 812 000	1 337	977 210	1 231	617 168	1 573	1 174	1 571	907 700	1 461	789 738	1 033	585 390	2 007	1 470	1 780	1 228	1 738	890 369			
Céréales	428	746	553	725	818	869	568	107	121						584	901	976	813	119				
Zone soud	588 904	442 746	608 766	398 270	614 366	488 842	639 279	335 538	660 358	565 979	744 833	516 558	660 826	434 006	350 529	260 075	756 300	623 852	658 302	656 297	421 200		
Zone sahel	486 524	158 644	703 980	413 730	723 187	488 368	592 446	281 630	913 460	608 890	826 730	391 142	800 281	355 732	682 592	325 315	1 251	847 049	1 153	670 511	1 081	469 169	

Tableau 10
(suite) REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SUPERFICIES ET PRODUCTIONS DES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES

CULTURES	1990-1991		1991-1992		1992-1993		1993-1994		1994-1995		1995-1996		1996-1997		1997-1998		1998-1999		1999-2000			
	Superficie	Production																				
Sésame	36 559	10 133	47 460	13 270	54 000	16 325	45 040	11 755	92 804	25 584	0	0	43 538	12 812	74 628	26 109	61 506	29 013	73 672	24 815	102 237	33 014
Zone soud	33 591	9 448	42 460	12 100	45 600	13 205	37 290	9 795	85 050	21 831	0	0	24 499	7 311	51 008	18 213	44 181	22 018	51 551	17 965	64 679	22 067
Zone sahel	2 968	715	5 000	1 170	8 400	3 120	7 750	1 960	7 754	3 753	0	0	19 039	5 501	23 620	7 896	17 325	6 995	22 121	6 850	37 558	10 947
Arachide	184 996	108 433	225 700	230 417	274 786	223 173	283 170	190 000	277 301	207 214	0	0	369 912	260 098	398 670	352 462	442 754	510 940	385 120	371 852	437 848	358 791
Zone soud	15 8 022	97 191	190 600	195 247	213 440	174 924	270 950	158 000	218 200	163 475	0	0	235 032	203 119	244 022	212 756	224 679	263 124	158 370	143 670	227 477	240 153
Zone sahel	26 974	11 232	35 000	35 170	61 346	48 839	62 220	32 000	59 101	43 739	0	0	134 880	56 979	134 648	139 706	218 075	247 816	226 750	228 182	210 371	118 638
Total	221 555	118 556	273 160	243 687	328 786	240 088	328 210	201 755	370 105	232 798	0	0	413 450	272 910	472 298	378 571	504 260	539 953	458 792	396 667	540 085	391 805
Oléagineux	191 613	106 609	233 060	207 347	259 040	188 129	238 240	167 795	303 250	185 306	0	0	259 531	210 430	295 030	230 969	268 860	285 142	209 921	161 635	292 156	262 220
Zone soud	29 942	11 947	40 100	36 340	69 746	51 939	69 970	33 960	66 855	47 492	0	0	153 919	62 480	178 268	147 602	235 400	254 811	248 871	235 032	247 929	129 585
Zone sahel	25 656	32 794	25 730	11 700	36 155	13 616	25 940	9 848	33 177	23 970	0	0	88 623	21 002	43 943	23 858	128 933	72 139	30 667	17 760	134 463	71 621
Niébé	25 390	32 723	20 730	8 840	26 050	11 216	21 170	8 503	25 537	17 639	0	0	20 726	12 606	16 523	9 448	37 792	18 532	66 566	37 882		
Zone soud	266	71	5 000	2 860	10 105	2 400	4 770	1 345	7 640	6 337	0	0	67 897	8 396	27 420	14 410	91 141	53 607	30 667	17 760	67 897	33 739
Zone sahel	0	0	22 200	21 020	22 550	21 370	24 625	21 725	13 885	19 987	0	0	22 789	19 356	32 755	25 734	70 478	55 016	0	0	24 241	22 412
Pois de terre	22 200	21 020	22 000	20 970	24 073	21 340	13 835	19 987	0	0	22 789	19 356	24 735	21 724	44 661	39 009	39 009	22 416	21 482			
Zone soud	550	350	400	550	385	400	0	0	0	0	0	0	8 020	4 010	25 817	16 007	16 007	16 007	16 007	16 007	16 007	16 007
Zone sahel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 592	199 411	127 155	30 667	17 760	158 704	94 033			
Total	25 656	32 794	47 920	32 720	58 705	34 986	50 565	31 573	47 062	43 957	0	0	111 412	40 358	76 698	31 772	82 453	57 541	0	0	88 982	59 364
Légumes	25 390	32 723	42 930	29 860	48 050	32 186	45 245	29 843	39 422	37 626	0	0	43 515	31 962	41 258	31 772	82 453	57 541	0	0	88 982	59 364
Zone soud	266	71	5 000	2 860	10 655	2 800	5 320	1 730	7 640	6 331	0	0	67 897	8 396	35 440	18 420	116 958	69 614	30 667	17 760	69 722	34 669
Zone sahel	1 322	752 740	1 633	1 088	1 725	1 252	1 610	850 496	1 990	1 451	1 571	907 700	1 985	1 103	1 583	1 013	2 711	2 138	2 270	1 643	2 436	1 376
GENERAL	639	836	407	444	284	500	985	624	568	969	0	0	117	553	255	0	0	435	240	908	207	
Zone soud	805 907	582 078	884 756	635 477	921 456	709 157	942 764	533 176	1 003	768 911	744 838	516 558	963 872	676 398	636 817	522 216	1 107	966 535	836 974	719 937	1 037	742 784
Zone sahel	516 732	170 662	749 080	452 930	803 588	543 127	667 736	317 320	987 955	662 713	0	0	1 022	426 608	896 300	491 337	613	1 433	923 303	435	1 399 633 423	473

Annexe 7 :
Tableau 11 : SITUATION DU PRIX DE MATERIELS AGRICOLES

ANNEE	CHARETTE		CHARRUE		CORPS BUTTEUR		ENSEMBLE SARCLEUSE		HOUÉ NUBA	
	Comptant	Crédit	Comptant	Crédit	Comptant	Crédit	Comptant	Crédit	Comptant	Crédit
1990/1991	163.000	182.400	41.000	46.800	14.000	0	39.600	42.900	39.600	42.900
1991/1992	163.000	182.400	41.000	46.800	14.000	13.200	27.500	28.200	0	0
1992/1993	156.000	174.800	37.000	41.500	9.500	19.800	18.000	19.800	30.000	33.000
1993/1994	156.000	174.800	37.000	41.500	9.500	10.500	18.000	19.800	30.000	33.000
1994/1995	156.000	174.800	37.000	41.100	9.500	10.500	18.000	19.800	0	0
1995/1996	265.750	355.040	67.750	83.750	29.000	35.850	42.370	52.370	0	0
1996/1997	265.750	382.015	67.750	90.510	29.000	38.750	42.370	56.600	0	0
1997/1998										

Source : ONDR/DSN

Annexe 8

Tableau 12 : REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHEPTEL EN 1998

PREFECTURE	Surface (km2)	Bovins (u)	Ovins/Caprins (u)	Camelins (u)	Asins (u)	Equins (u)	Porcins (u)	UBT
Battha	88.800	901.000	1.262.000	257.000	63.000	24.000	0	1.122.000
Biline	46.850	203.000	743.000	238.000	64.000	21.000	0	501.000
BET	600.350	15.000	24.000	255.000	4.000	0	0	270.000
Chari-Baguirmi	82.910	966.000	1.110.000	11.000	59.000	23.000	5.000	902.000
Guéra	58.950	192.000	136.000	0	13.000	12.000	0	164.000
Kanem	114.520	689.000	1.186.000	187.000	50.000	24.000	0	881.000
Lac	22.320	406.000	229.000	13.000	25.000	22.000	0	352.000
Logone Occidental	8.695	51.000	158.000	0	1.000	5.000	5.000	62.000
Logone Oriental	28.035	68.000	183.000	0	0	6.000	5.000	79.000
Mayo-Kebbi	30.105	325.000	821.000	0	13.000	18.000	27.000	367.000
Moyen-Chari	45.180	670.000	200.000	0	1.000	4.000	11.000	533.000
Ouaddaï	76.240	414.000	304.000	88.000	39.000	14.000	0	444.000
Salamat	63.000	277.000	115.000	0	9.000	5.000	0	225.000
Tandjilé	18.045	150.000	143.000	0	1.000	10.000	5.000	134.000
TCHAD	1.280.000	5.326.000	6.613.000	1.049.000	340.000	188.000	60.000	6.036.000

SOURCE : DERA

Annexe 9

Tableau 13 : COMMERCE EXTERIEUR DU TCHAD

Quantités en milliers de tonnes

Valeurs en millions de F CFA

PERIODES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		BALANCE COMMERCIALE Valeurs
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	
1984	ND	ND	ND	ND	ND
1985	"	74.708	"	27.781	-46.927
1986	"	73.437	"	34.145	-39.292
1987	"	67.894	"	32.892	-35.002
1988	"	68.000	"	42.900	-25.100
1989	"	75.100	"	49.570	-28.600
1990	"	77.742	"	51.202	-26.540
1991	"	70.500	"	54.600	-15.900
1992	"	64.320	"	48.250	-16.070
1993	"	56.910	"	37.330	-19.580
1994	"	98.310	"	82.160	-16.150
1995	"	109.720	"	125.600	+15.880
1996	"	130.660	"	117.230	-13.430
1997	"	143.800	"	138.100	-5.700
1998	"	155.880	"	154.250	-1.620
1999	"	153.190	297	119.500	-33.690

Source : BEAC

Annexe 10

Tableau 14 : EVOLUTION DE LA POPULATION POUR LES 20 PROCHAINES ANNEES
(Selon le taux d'accroissement naturel)

Préfecture	Pop. 1993	Pop. 2000	Pop. 2005	Pop. 2010	Pop. 2015	Pop. 2020
Batha	288.458	340.600	383.400	431.700	486.000	547.100
BET	73.185	85.800	96.100	107.700	120.600	135.100
Biltine	184.807	225.700	260.400	300.400	346.600	399.900
Chari-Baguirmi	720.941	868.700	992.500	1.133.900	1.295.500	1.480.000
Guéra	306.253	371.600	426.600	489.800	562.300	645.600
Kanem	279.927	304.300	323.000	342.800	363.900	386.300
Lac	252.932	292.500	324.500	360.000	399.500	443.200
Logone Occid.	455.489	537.700	605.400	681.600	767.400	864.000
Logone Orient	441.064	517.100	579.400	649.100	727.300	814.900
Mayo-Kebbi	825.158	987.600	1.122.800	1.276.500	1.451.400	1.650.100
Moyen-Chari	738.595	878.000	993.400	1.123.900	1.271.600	1.438.700
Ouaddaï	543.900	629.000	697.800	774.300	859.000	953.100
Salamat	184.403	225.300	259.900	299.900	845.900	399.000
Tandjilé	453.854	532.100	596.200	687.800	793.500	915.400
N'Djaména	530.965	635.500	722.500	821.500	933.900	1.061.800
Total	6.279.931	7.431.500	8.383.900	9.480.900	10.724.400	12.134.200

Source : DSEED

Tableau 15 : BESOINS DES POPULATIONS EN CEREALES POUR LES 2 DECENNIES A VENIR

(Norme de consommation de céréales adoptée par la DSA : 159 kg/an/habitant)

Préfecture	2000 (en tonnes)	2010 (en tonnes)	2020 (en tonnes)
Batha	54.155	68.640	86.988
BET	13.642	17.124	21.480
Biltine	35.886	47.763	63.584
Chari-Baguirmi	138.123	180.290	235.320
Guéra	59.084	77.878	102.650
Kanem	48.383	54.505	61.421
Lac	46.507	57.240	70.468
Logone Occid.	85.494	108.374	137.376
Logone Orient.	82.218	103.206	129.569
Mayo-Kebbi	157.028	202.963	262.365
Moyen-Chari	139.602	178.700	228.753
Ouaddaï	100.011	123.113	151.542
Salamat	35.822	47.684	63.441
Tandjilé	84.603	109.360	145.548
N'Djaména	101.044	130.618	168.826
Total	1.181.608	1.507.463	1.929.331

Source : BEAC